







## Séance plénière du 15/10/2024

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 15 octobre 2024 au Pavillon de l'Arsenal, sous la présidence de M. Jean-François Legaret.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées le 05/11/2024.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M<sup>me</sup> Laurence Bassières, M. Sabri Bendimerad, M. René-François Bernard, M<sup>me</sup> Anne Biraben, M<sup>me</sup> Bernadette Blanchon, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cercllet, M. Grégory Chaumet, M<sup>me</sup> Léonore Dubois-Losserand, M<sup>me</sup> Lamia El Aaraje, M<sup>me</sup> Corinne Faugeron, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M<sup>me</sup> Moïra Guilmart, M. Stéphane Lecler, M. Christophe Najdovski, M. Dominique Perrault, M<sup>me</sup> Caroline Poulin, M. Philippe Simon, M<sup>me</sup> Karen Taïeb, M<sup>me</sup> Géraldine Texier-Rideau, M<sup>me</sup> Marion Waller.

### ÉTAIENT EXCUSÉS

M<sup>me</sup> Karen Bowie, M<sup>me</sup> Mireille Grubert.

*Couverture* : Cathédrale Notre-Dame. Façade occidentale, vers 1859-1860 (BHVP, cote 4-EPR-00921).

*Ci-contre* : Vue d'une colonne jumelée en fonte, 124-126 boulevard de Belleville (20<sup>e</sup> arr.), 2019 (© DHAAP / ML).

<b>DOSSIER</b>	
Réaménagement des abords de Notre-Dame .....	6
<b>FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES</b>	
205 rue de Charenton (12 <sup>e</sup> arr.) .....	45
124-126 boulevard de Belleville (20 <sup>e</sup> arr.) .....	49
<b>PERMIS</b>	
39 avenue Rapp (07 <sup>e</sup> arr.) .....	55
95 rue de la Folie-Méricourt et 12 boulevard Jules Ferry (11 <sup>e</sup> arr.) .....	61
<b>SUIVIS DE RÉOLUTIONS</b>	
18 rue de la Ville-l'Évêque (08 <sup>er</sup> arr.) .....	68
1 place d'Italie (13 <sup>e</sup> arr.) .....	74
15 rue Louis David (16 <sup>e</sup> arr.) .....	77
<b>AVIS TRANSMIS PAR LE DHAAP</b>	
13 rue Daval (11 <sup>e</sup> arr.) .....	83

Le président accueille un nouveau membre, l'architecte Dominique Perrault, Grand prix national de l'architecture en 1993, lauréat du *Praemium Imperiale* en 2015 et membre de l'Académie des Beaux-Arts depuis 2015.



## Réaménagement des abords de Notre-Dame

Compte tenu de l'importance du sujet, la Commission du Vieux Paris, en accord avec la municipalité, a souhaité inviter la maîtrise d'œuvre à présenter le projet et ses évolutions. L'architecte et paysagiste Bas Smets, mandataire du groupement lauréat du concours organisé en 2022, assure cette présentation, après que Simon Texier a donné les grandes lignes de l'histoire du site et que Lamia El Aaraje est revenue sur l'incendie de Notre-Dame et l'organisation du concours. Il est notamment précisé que 180 arbres existent à l'heure actuelle aux abords de la cathédrale et que 150 supplémentaires devraient être plantés dans le cadre du projet.

### EXPERTISE PATRIMONIALE

## La place du parvis Notre-Dame (04<sup>e</sup> arr.) et ses abords

#### DEMANDE

Étude documentaire et patrimoniale afin de constituer un socle pour l'établissement du programme du projet d'aménagement des abords de Notre-Dame.

#### PROTECTION

Au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO car inscrite dans le périmètre du bien «les rives de la Seine à Paris» (1991).

Abords de la cathédrale Notre-Dame de Paris, MH depuis 1862.



Fig.1 – Vue aérienne de la cathédrale de Notre-Dame et ses abords, 2020.

#### PRÉSENTATION

L'exposition de 2002, consacrée au parvis de Notre-Dame et aux fouilles archéologiques menées entre 1624 et 2002, a montré que ce site fut constamment refaçonné depuis sa création au XII<sup>e</sup> siècle devant la cathédrale. L'acception même du terme de « parvis » au fil des époques varie, en même temps que ses usages et ses dispositions. Prendre en compte cette histoire dans un projet de réaménagement de la place aujourd'hui, en 2020, implique de se replonger dans ses différentes phases d'occupation.

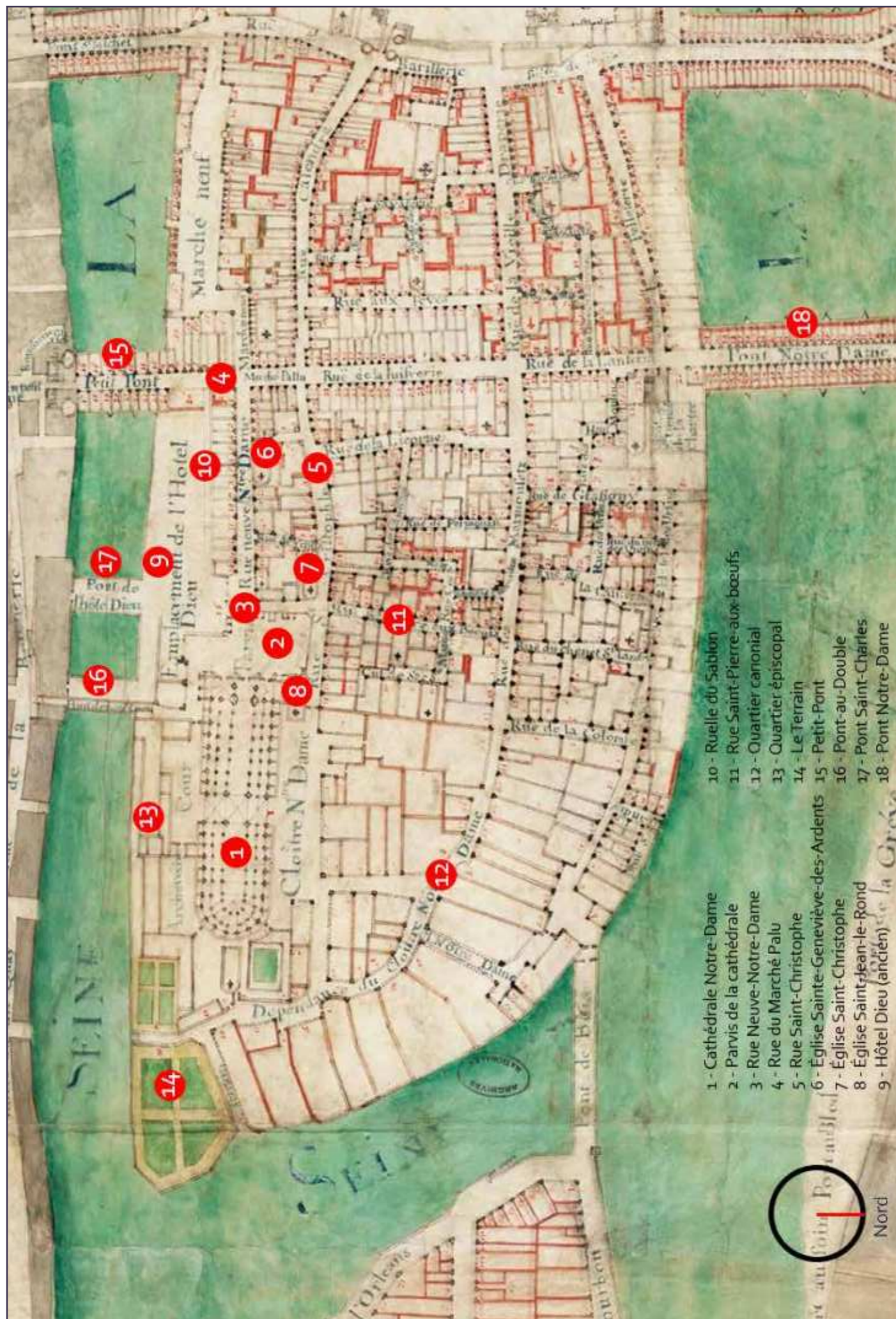
À partir du XII<sup>e</sup> siècle, on distingue trois états historiques principaux pour le parvis de Notre-Dame de Paris :

- 1 - Le premier qui correspond au parvis médiéval qui subsista dans ses dispositions anciennes jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle ;
- 2 - Le parvis des Lumières (milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle) qui amorce la logique de dégagement et de régularisation des abords de la cathédrale ;
- 3 - Enfin, l'état actuel qui remonte aux opérations d'urbanisme importantes qui modifièrent en profondeur l'île de la Cité et la configuration du parvis, au XIX<sup>e</sup> siècle.



Fig.2 - Anonyme, Libération de Paris - 26 août 1944 - La foule attend le général de Gaulle devant la cathédrale Notre-Dame, rue de la Cité et place du parvis Notre-Dame, 4<sup>e</sup> arrondissement, Paris (Musée Carnavalet, PH11024). Lieu chargé d'histoire, le parvis de Notre-Dame fut le théâtre de nombreux événements, comme ici la libération de Paris.





## PARTIE I : Le parvis sur le temps long et ses abords (XII<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles)

### 1) Le parvis primitif : XII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles

Pour définir le mot parvis, nous pouvons nous reporter au *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle* d'Eugène Viollet-le-Duc :

« Nous ne discuterons pas les étymologies plus ou moins ingénieuses qui ont pu donner naissance à ce mot. On appelle parvis, un espace enclos, souvent relevé au-dessus du sol environnant, une sorte de plate-forme qui précède la façade de quelques églises françaises. (...) Le parvis est évidemment une tradition de l'antiquité : les temples des Grecs étaient habituellement précédés d'une enceinte sacrée dont la clôture n'était qu'une barrière à hauteur d'appui. (...) Les premières basiliques chrétiennes possédaient également une cour entourée de portiques, en avant de leur façade, et, au milieu de cette cour, étaient placés quelques monuments consacrés, tombeaux, puits, fontaines, statues. Le parvis de nos cathédrales n'est qu'un vestige de ces traditions ; mais la cathédrale française, à dater de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, se manifeste comme un monument accessible, fait pour la cité, ouvert à toute réunion : aussi le parvis n'est plus qu'une simple délimitation, il ne se ferme pas ; il n'est, à proprement parler, qu'une plate-forme bornée par des ouvrages à claire-voie peu élevés, ne pouvant opposer un obstacle à la foule ; c'est un espace réservé à la juridiction épiscopale, devant l'église mère (...) ».

Le premier parvis de la cathédrale Notre-Dame de Paris est contemporain de la construction de l'église au XII<sup>e</sup> siècle. Il est en effet mentionné pour la première fois dans un texte de 1163-1164. Cet espace n'était qu'une placette, limitée à partir du XVI<sup>e</sup> siècle par des bornes à l'est, vers Notre-Dame et par un muret, au nord et à l'ouest. Des échoppes s'appuyaient contre cette ceinture maçonnée ainsi qu'une fontaine, construite en 1624-25 (Fig. 4 et 6). Reconstituée en 1638, elle fut détruite et disparut définitivement en 1748. Le parvis subsista sous cette forme réduite jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Comme la place de Grève (actuel parvis de l'hôtel de Ville), le parvis de Notre-Dame était alors un espace cérémoniel de premier plan. Point de passage ou de convergence des processions religieuses et profanes, on y fêtait les jubilés, les naissances princières, les guérisons royales ou encore les victoires militaires (Fig.5). Sous l'autorité temporelle de l'évêque, le parvis constituait une frontière



Fig.4 – Extrait du plan de Bâle, montrant l'Île de la Cité, 1553 (Bibliothèque de l'université de Bâle, Kartensig AA 124).



Fig.5 – Michel de la Rochemaillet (auteur), Jean Le Clerc (graveur), « Comme le Roy alla incontinent à l'Eglise de nostre Dame rendre graces solennelles à Dieu de ceste admirable reduction de la ville Capitale de son Royaume », vers 1594 (Musée Carnavalet, G.22813). Dans l'axe de la rue Neuve-Notre-Dame, sur la droite, on aperçoit le portail central de la cathédrale, donnant l'idée de la perspective que ménageait cette voie, flanquée de maisons anciennes.

Page ci-contre: Fig.3 – Extrait du « Plan détaillé du quartier de la Cité, de l'Isle du Palais, de l'Isle Notre-Dame et de l'Isle Louviers », plan terrier, XVII<sup>e</sup> siècle (Archives Nationales, N/III/SEINE/247/1) avec indication graphique des lieux. À noter, l'orientation de la carte.





Fig.6 – Gabriel Perelle (graveur), Nicolas 1<sup>er</sup> Langlois (éditeur), *L'église de Notre-Dame de Paris*, vers 1680 (Musée Carnavalet, G.30515).

tangible entre la ville et l'église, une zone de transition et de purification, pourvue d'une fontaine dévolue à ce dernier effet.

Au nord-ouest du parvis médiéval s'étendait un quartier d'habitation dense, desservi par un réseau formé de quatre rues et de ruelles. La topographie de ce quartier demeura pratiquement inchangée jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (Fig. 3). La rue Neuve-Notre-Dame (Fig.3 - 3) traversait cet ensemble en partant de la rue du Marché Palu (Fig.3 - 4), actuelle rue de la Cité et en aboutissant au parvis. Cette rue, probablement aussi ancienne que la cathédrale, subsista jusqu'à l'aménagement du parvis contemporain. La rue Saint-Christophe (Fig.3 - 5) au nord joignait la rue du Marché Palu à la porte du cloître Notre-Dame.

Deux églises paroissiales desservaient ce quartier : Sainte-Geneviève-des-Ardents (Fig.3 - 6), construite au XII<sup>e</sup> siècle le long de la rue Neuve-Notre-Dame ; Saint-Christophe (Fig.3 - 7), église de fondation très ancienne (VII<sup>e</sup> siècle), reconstruite deux fois, après les raids normands du IX<sup>e</sup> siècle et à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Une troisième église s'élevait aux abords de la cathédrale, Saint-Jean-le-Rond (Fig.3 - 8), fondée au V<sup>e</sup> siècle comme baptistère de

l'église de Paris et appartenant au groupe épiscopal ; elle fut reconstruite au XIII<sup>e</sup> siècle sur un plan carré et seul son vocable rappelle ses dispositions d'origine. Ces trois églises perdurèrent jusqu'en 1747 et 1748, dates auxquelles elles furent détruites, dans le cadre d'un premier projet d'aménagement affectant l'ensemble du secteur.

Au sud-ouest du parvis, l'ancien Hôtel-Dieu (Fig.3 - 9) longeait la Seine sur plus de 100 m entre le Petit-Pont, reconstruit en 1719, et la façade occidentale de la cathédrale. Sa reconstruction au XII<sup>e</sup> siècle selon le dessein de l'évêque Maurice de Sully, nécessita d'importants travaux de terrassement car les terrains employés furent gagnés sur le petit bras de la Seine. L'Hôtel-Dieu bénéficiait d'accès directs à la Seine grâce aux cagnards, ouvertures voûtées ménagées dans la maçonnerie du quai et communiquant avec les caves de l'hôpital (Fig. 16 et 17). Une ruelle épousant le tracé de l'ancienne grève, la ruelle du Sablon (Fig.3 - 10), séparait l'Hôtel-Dieu des maisons de la rive sud de la rue Neuve-Notre-Dame. Cette ruelle fut fermée au XV<sup>e</sup> siècle par deux portes à chacune de ses extrémités et devint une dépendance de l'Hôtel-Dieu.

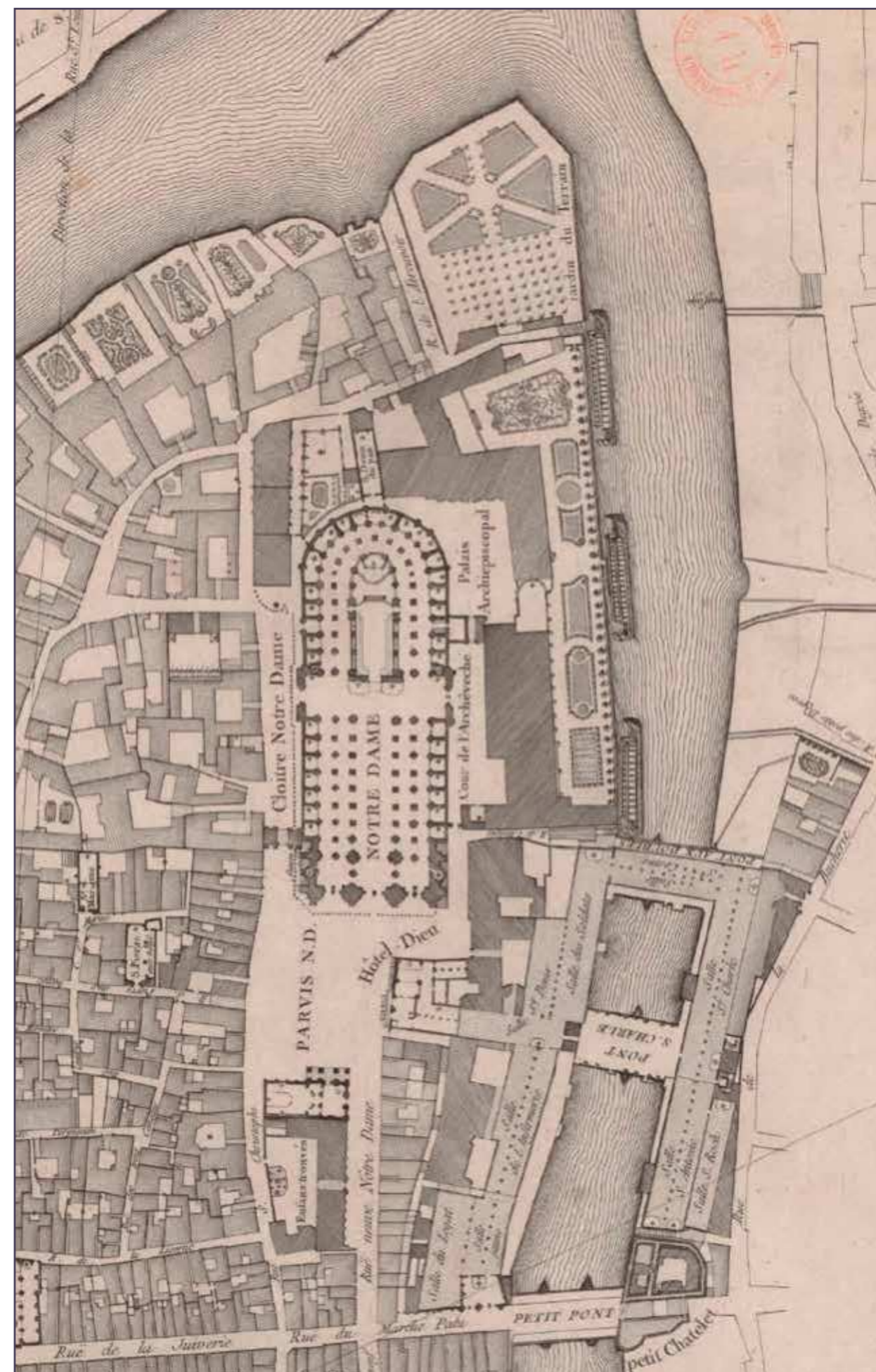


Fig. 7 – Jean Delagrave, Extrait du plan détaillé de la Cité dédié à Messire Louis Basile de Bernage, conseiller d'état prévôt des marchands et à messieurs les échevins de la ville de Paris, 1754 (Bibliothèque Nationale de France, département Cartes et plans, GE C-3638).





Fig. 8 – Anonyme, *Procession en faveur de Jacques Clément devant Notre-Dame*, XVIII<sup>e</sup> siècle (Musée Carnavalet, D.8392).

Quant aux abords du parvis et de la cathédrale, ils étaient formés de trois ensembles distincts. Au nord du parvis et à l'ouest de l'axe formé par les rues Saint-Pierre-aux-Bœufs (Fig.3 - 11) et du Chevet-Saint-Landry, qui débouchait sur le parvis de Notre-Dame, s'étendait un quartier d'habitation traversé par plusieurs rues et ruelles disparues aujourd'hui (rue des Marmousets, rue des Canettes, rue des Ursins etc.). À l'est de cet axe et au nord de la cathédrale se trouvait le quartier canonial (Fig.3 - 12), zone réservée à la résidence des chanoines du chapitre de la cathédrale. Ce secteur était limité au nord par la Seine, et possédait des accès bien identifiés et contrôlés. Au sud de la cathédrale, le long de la Seine, le quartier épiscopal (Fig.3 - 13) faisait pendant au quartier canonial. Le palais épiscopal (Fig.10) fut bâti à cet emplacement au XII<sup>e</sup> siècle et faisait partie du grand programme d'aménagement mené par Maurice de Sully. Ces deux quartiers étroitement liés à l'église cathédrale, constituèrent d'importants lieux de création architecturale jusqu'aux bouleversements urbains de l'époque contemporaine.

Enfin, à la pointe est de l'île de la Cité, on trouvait le Terrain (Fig.3 - 14), langue de terre nue enclose de murs, où l'on portait peut-être les immondices du Cloître Notre-Dame et où les Parisiens pouvaient mener paître leurs bêtes avant qu'un jardin n'y soit créé et destiné aux chanoines.

Concernant les accès, on pouvait arriver sur le parvis, depuis la rive gauche, par le Petit-Pont (Fig.3 - 15) dont l'origine remonte à l'Antiquité et qui débouchait dans la rue du Marché Palu. En 1626-1632, un nouveau pont fut construit au sud-ouest de la cathédrale, dans l'alignement de la rue de l'Évêque, qui séparait l'Hôtel-Dieu du quartier épiscopal. Il s'agit de l'ancien Pont-au-Double (Fig.3 - 16), qui sera reconstruit une première fois en 1709, puis en 1847. Ce pont constituait une véritable dépendance de l'Hôtel-Dieu qui y avait installé des salles pour les malades. Une voie en amont du pont était destinée aux piétons qui devaient acquitter un droit de passage, le « double denier » qui lui donna son nom. Ensuite, un troisième pont fut jeté, le pont Saint-Charles (Fig.3 - 17) qui subsista jusqu'à la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour relier les anciens bâtiments de l'Hôtel-Dieu, sur l'île et les bâtiments construits, en face sur la rive gauche dès 1651 et complétés à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sur l'emprise libérée par la démolition du petit Chatelet.

Sur l'autre rive de l'île, dans l'axe de la rue du Marché Palu, le pont Notre-Dame (Fig.3 - 18), tout aussi ancien et central dans la topographie parisienne que le Petit-Pont, reliait depuis l'Antiquité, le quartier de Notre-Dame à la rive droite de Paris. L'axe nord sud, passant par ces deux ponts et correspondant au *cardo maximus* de la ville antique, draina tout au long du Moyen Age et de l'époque

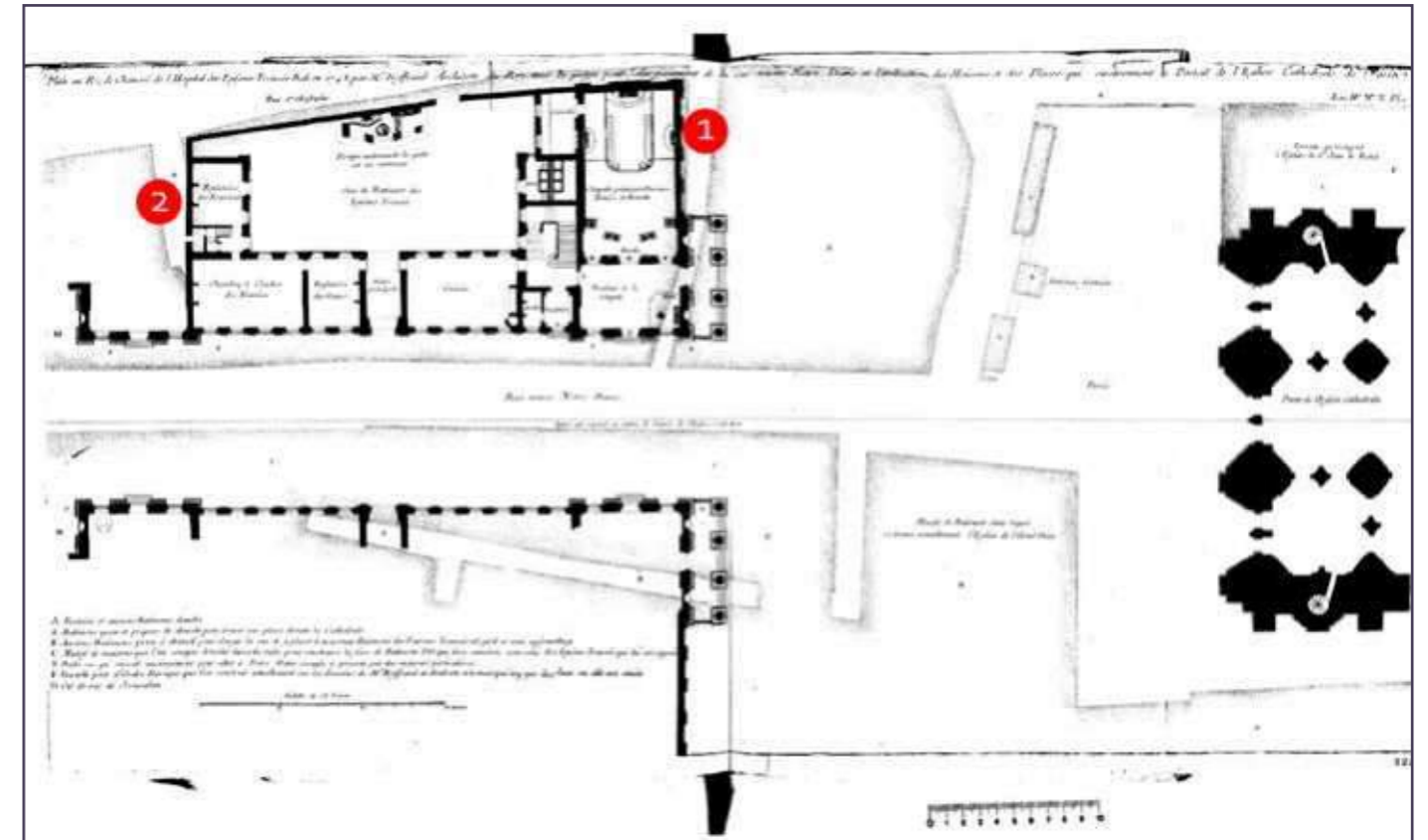


Fig. 9 – Germain Boffrand, *Plan du rez-de-chaussée de l'hôpital des Enfants trouvés*, dans Jacques François Blondel, *L'Architecture française*, t.I, 1752.

moderne d'importants flux de circulation.

## 2) Le tournant des Lumières : premier élargissement du parvis de Notre-Dame (XVIII<sup>e</sup> siècle)

La première transformation de taille du parvis intervint au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et résulta de la conjonction de deux facteurs : d'une part, un contexte favorable aux grands projets d'aménagements et d'autre part, la décision de construire un établissement entièrement neuf pour les Enfants Trouvés en lieu et place d'anciennes maisons du quartier d'habitation qui s'étendait devant la façade de la cathédrale.

Les embellissements recherchés par l'urbanisme des Lumières s'exprimèrent à cette période par la création de places aérées, dessinées avec régularité et symétrie et par l'élargissement des rues les plus anciennes de Paris, désormais totalement inadaptées aux flux qui les empruntaient. Dès les années 1730, et jusqu'à la veille de la Révolution, se multiplièrent les projets architecturaux, ayant pour objectif de modifier, d'agrandir le parvis et d'améliorer la voirie à ses abords.

Dans ce contexte, Germain Boffrand, architecte de l'Hôpital général dessina les plans d'un nouvel hôpital pour les Enfants Trouvés et d'un nouveau bâtiment pour

l'Hôtel-Dieu à l'emplacement de l'ancien. La conception de ces deux nouveaux édifices à portiques monumentaux s'inscrivait dans un projet d'urbanisme plus large, entériné par des lettres patentes de Louis XV, ordonnant l'embellissement du parvis. Ce projet, accompagné par la Ville de Paris, concernait toute la zone du parvis et des îlots entre la Seine, la rue Saint-Christophe et la rue du Marché Palu. L'idée initiale du maître d'œuvre était de faire table rase des îlots jouxtant le parvis à l'ouest, afin d'agrandir le parvis jusqu'à la façade orientale des nouveaux bâtiments construits en symétrie au nord et au sud de la rue Neuve-Notre-Dame élargie (Fig.9). Ce grand projet, qui avait pour objectif d'offrir un cadre monumental au parvis, ne fut que partiellement exécuté. En effet, le bâtiment des Enfants Trouvés ne fut pas entièrement réalisé et celui de l'Hôtel-Dieu ne fut reconstruit que bien plus tard (après le grand incendie de 1772).

L'hôpital des Enfants Trouvés devait être bâti dans un quadrilatère délimité au nord par la rue Saint-Christophe, au sud par la rue Neuve-Notre-Dame et à l'est et à l'ouest par la rue de Venise (Fig.9 - 1) et le cul-de-sac de Jérusalem (Fig.9 - 2). Cette opération nécessitait la démolition d'un certain nombre de maisons et de l'église Sainte-Geneviève-des-Ardents qui fut mise en œuvre en 1747. Le goût de l'époque, peu sensible à l'architecture gothique, condamna également l'église Saint-Christophe, qui fut



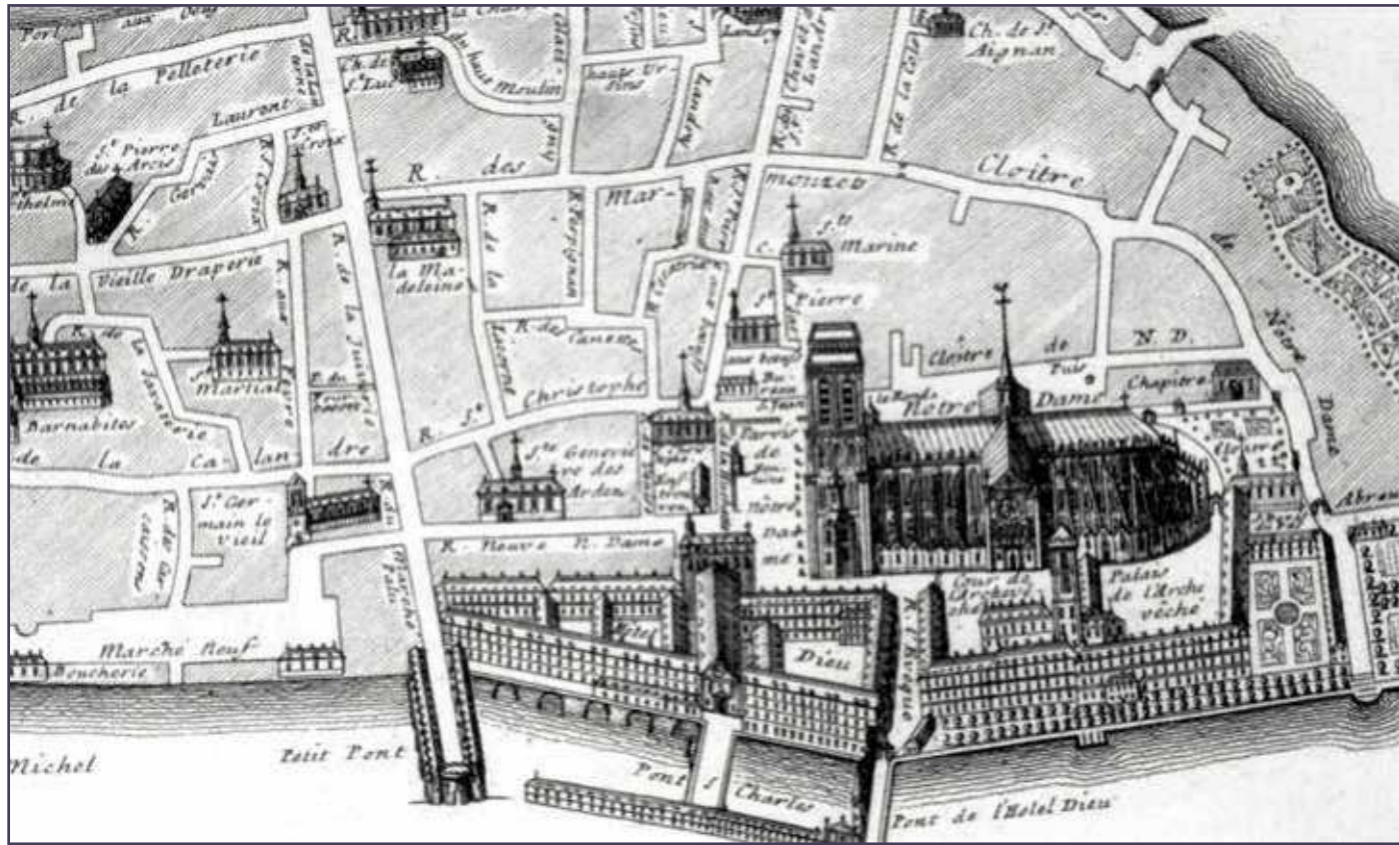


Fig. 10 – Extrait du plan de la Caille. Au sud de la cathédrale, l'archevêché, 1714 (BHVP, A 162 a).

abattue la même année afin de dégager le nord-ouest du parvis. Les maisons de l'îlot Saint-Christophe disparurent progressivement jusqu'en 1756, les places vides étant rachetées par la Ville.

Une fois le parvis agrandi au nord-ouest, on entreprit de mettre en valeur la nouvelle place en supprimant, dès 1748, les murs qui l'entouraient encore et les éléments qui y étaient adossés (la fontaine et les échoppes). L'aménagement de la place du parvis occasionna des travaux de nivellement importants, car on voulut mettre le sol de l'ancien parvis de niveau avec celui des rues adjacentes. En effet jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, on descendait sur le parvis par quatre marches. On remédia à cette situation par deux interventions distinctes. D'une part on exhaussa le sol de l'ancien parvis. D'autre part, on abaissa le sol des rues voisines et l'on dut en conséquence établir des perrons devant les maisons attenantes. L'abaissement du niveau du sol de la rue Saint-Christophe contribua à sceller la décision de démolir l'église Saint-Jean-le-Rond. On estima en effet que la mise à nu de ses fondations suite à l'affouillement du sol mettrait en danger sa solidité, son état de vétusté étant déjà jugé préoccupant. Cette démolition permettait aussi d'élargir la rue Saint-Christophe et de dégager l'entrée dans le cloître Notre-Dame.

Le projet de Boffrand permit de tripler l'étendue de

l'ancien parvis, de rendre son accès plus aisé et d'élargir les rues Saint-Christophe et Neuve-Notre-Dame (Fig.7). Au sud, cependant, la chapelle de l'ancien l'Hôtel-Dieu continuait à empiéter sur le parvis.

La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle vit s'accroître le désir des édiles de transformer la structure urbaine des abords de la cathédrale et de l'île de la Cité en général. Plusieurs incendies, dont celui de 1772 qui détruisit une partie de l'Hôtel-Dieu, jouèrent un rôle important dans cette évolution. L'incendie de 1772 entraîna d'abord la reconstruction d'une partie du bâtiment mais bientôt, il ne fut plus seulement question de rénovation ou de réparation mais de déménagement pur et simple de l'établissement. Il s'agissait de supprimer ce foyer d'épidémie et d'abriter les malades dans une construction neuve, répondant à de nouvelles exigences en matière de salubrité. Ces réflexions concernant l'Hôtel-Dieu s'inscrivaient dans un mouvement général de réhabilitation de l'île : déclaration royale fixant la largeur minimum des rues en 1783, suppression des échoppes, imposée en 1784, démolition des maisons des ponts, ordonnée en 1786. Ainsi, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle et donc bien avant les travaux d'Hausmann s'était imposée l'idée d'un assainissement de l'île de la Cité et des abords de la cathédrale et d'une monumentalisation de ce secteur de Paris éminemment symbolique pour l'histoire de la capitale.

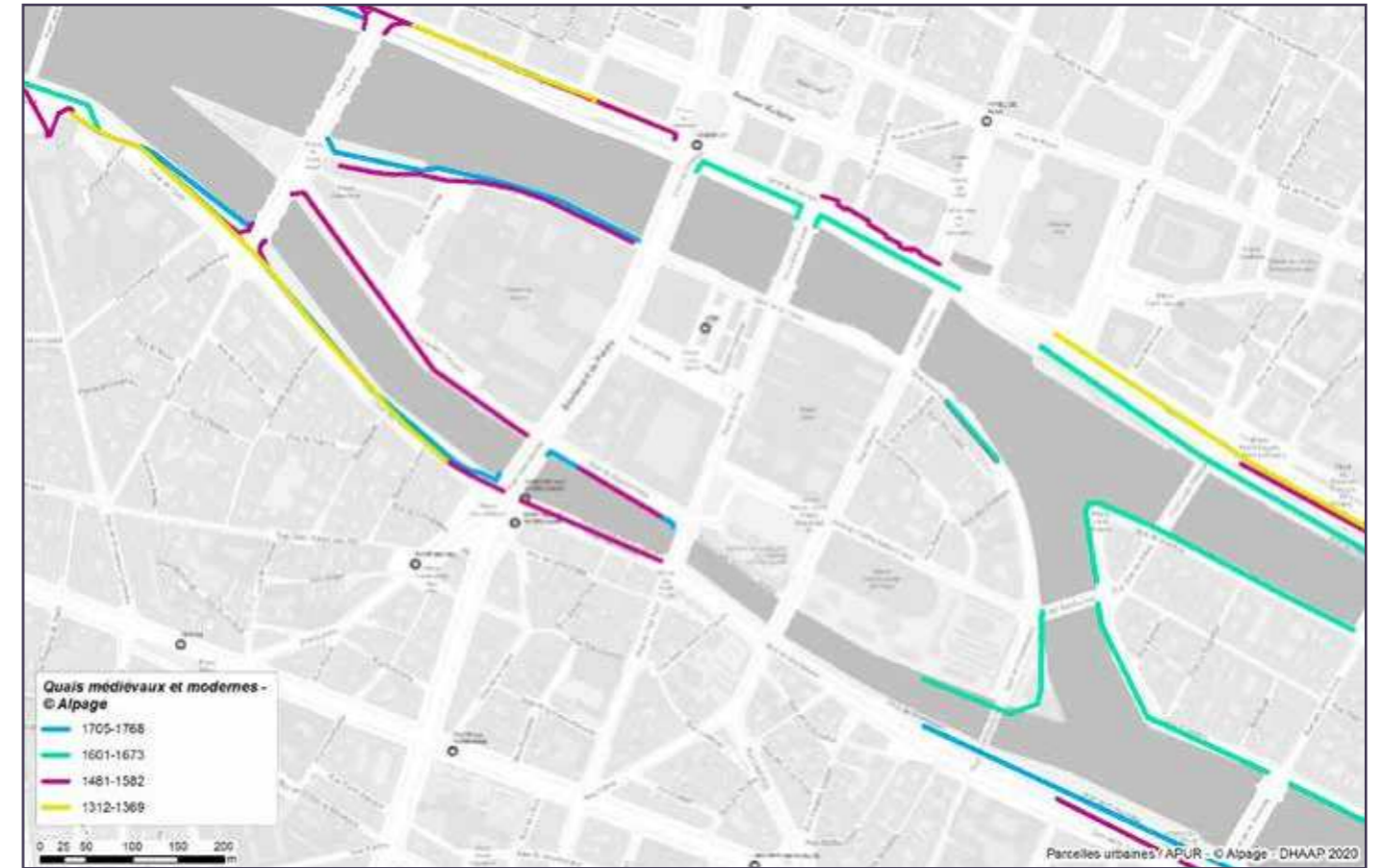


Fig.11 – Plan avec représentation schématique des quais médiévaux et modernes (Émilie Cavanna/Alpage/DHAAP). Le remplacement des grèves et ports bas de l'île de la Cité par des quais « hauts » - l'iconographie ne montre pas de quais bas proprement dits - de bois ou de maçonnerie, permettant l'accostage, s'amorça au XVII<sup>e</sup> siècle et s'intensifia au XVIII<sup>e</sup>. Auparavant, si l'on excepte les vestiges de quais antiques, simples rangées de pieux calés par des pierres dressées plus à l'intérieur de l'île, deux configurations dominent : des berges en pente douce remontaient jusqu'aux voies, ou bien des maisons avaient directement les pieds dans l'eau. Le quai du grand Cours d'eau, actuel quai de l'Horloge, fut établi vers 1580 en accompagnement du Pont-Neuf et de l'aménagement de la place Dauphine, puis reconstruit dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour le reste, la partie occidentale des quais de l'île de la Cité fut réaménagée à partir du XVII<sup>e</sup> siècle.

La partie orientale ne sera aménagée qu'à partir du Premier Empire (quai du Marché neuf, 1808), localement sur une base XVII<sup>e</sup> comme l'actuel quai aux Fleurs, refait par la ville sur le quai Saint-Landry en 1659. Sur la rive gauche, la construction des quais s'échelonna entre la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (quai Saint-Michel, réaménagé en 1734 puis sous Haussmann), le XVIII<sup>e</sup> siècle et l'Empire. La carte montrant les quais médiévaux et modernes, ceux du parvis sont trop récents pour y figurer. Les doubles traits correspondent à des constructions-reconstructions successives.



Fig.12 – Charles Marville, vue de l'entrée de l'ancien Hôtel-Dieu, construite en 1819 à la place de la chapelle gothique, vers 1867 (Musée Carnavalet, PH919).



Fig. 13 – Cathédrale Notre-Dame. Façade occidentale, vers 1859-1860 (Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, 4-EPR-00921).



### 3) Aux origines du parvis contemporain (XIX<sup>e</sup> siècle)

Le dégagement du parvis et des abords de la cathédrale se poursuit donc au XIX<sup>e</sup> siècle, selon une logique prolongeant celle des Lumières et intégrant bientôt la notion naissante de Monument historique à protéger et valoriser.

En premier lieu, toute la partie sud-est du parvis fut libérée par la démolition, en 1802, de la chapelle gothique de l'Hôtel-Dieu qui formait une avancée devant le portail Sainte-Anne de la cathédrale. L'architecte de l'Hôtel-Dieu, Nicolas-Marie Clavereau, reconstruisit à la place, en 1819, l'entrée avec son portique à colonnes doriques qui figure sur certaines photographies du XIX<sup>e</sup> siècle (Fig.12).

La bande de maisons qui subsistait entre la ruelle du Sablon et la rue Neuve-Notre-Dame disparut progressivement entre 1808 et 1839. L'Hôtel-Dieu aménagea sur une partie de cet espace vide un jardin allant de la rue de la Cité au parvis, commençant ainsi à dégager la vue sur la cathédrale (Fig.13). Les démolitions de part et d'autre de la rue Neuve Notre-Dame furent pour certaines exécutées en vertu d'un projet d'embellissement du quartier de l'Hôtel-Dieu, déposé à la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement en octobre-novembre 1836.

Ces travaux s'accompagnèrent de la création, sous l'Empire, du quai de l'Archevêché (1813) et du quai aux Fleurs jusqu'au Pont-au-Change, de la prolongation du quai des Orfèvres (sur une base XVII<sup>e</sup>, approximativement au lieu d'un quai médiéval), jusqu'au pont Saint-Michel et du quai du Marché-Neuf jusqu'à l'Hôtel-Dieu, en avant ou à l'aplomb de quais établis aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

Intervint plus tard la démolition de l'Archevêché en 1838, faisant suite à sa dévastation, lors des émeutes révolutionnaires de 1830 et 1831. Le flanc sud de la cathédrale fut désormais offert à la contemplation des Parisiens et le lien avec la Seine établi durablement sur ce segment du fleuve. Si la démolition du palais épiscopal fut motivée par l'état du bâtiment, l'idée de créer de larges perspectives sur Notre-Dame de Paris, depuis l'autre rive du fleuve et depuis les ponts s'épanouit peu à peu au XIX<sup>e</sup> siècle. Suite à la cession par l'État à la Ville de terrains anciennement occupés par le palais épiscopal, au chevet de la cathédrale, un square fut établi à cet emplacement, sous le préfet Rambuteau (Fig. 23). Planté de cinq rangées d'arbres, il fut organisé autour de la fontaine de la Vierge, œuvre néogothique de l'architecte Alphonse Vigoureux et du sculpteur

Louis Merlieux, placée au centre d'une platebande gazonnée et fleurie, de forme géométrique. Longtemps désigné comme « square de l'archevêché », c'est le jardin qui existe encore aujourd'hui, sous la dénomination « square Jean XXIII ». Le long de la Seine, le quai de l'Archevêché, séparait le fleuve du jardin clôturé de la cathédrale, établi autour de la nouvelle sacristie et du presbytère (1845-1849), dus à Eugène Viollet-le-Duc.

Rambuteau créa aussi la rue d'Arcole (1837), formé par la réunion de deux rues existant depuis le XIII<sup>e</sup> siècle et reliant le parvis de Notre-Dame au pont d'Arcole qui consista d'abord en une passerelle métallique pour les piétons, initialement nommée passerelle de Grève et construite en 1828. Elle fut remplacé par l'ouvrage actuel dû à Cadiat (1855) qui fut ensuite restauré au XX<sup>e</sup> siècle.

Le dégagement complet du parvis, qui lui donna globalement sa physionomie actuelle et l'ouvrit sur la Seine, alors qu'il était initialement clos, advint sous le Second Empire. Napoléon III, poursuivant plusieurs objectifs connexes, chargea le préfet Haussmann de la restructuration de l'ensemble de l'île de la Cité. La modernisation voulue par l'Empereur visait différents buts : supprimer ses quartiers de taudis et les vieux bâtiments hospitaliers de l'Hôtel-Dieu et des Enfants Trouvés, perçus comme vétustes et inadaptés ; fluidifier la circulation dans le centre de Paris ; ériger un ensemble administratif et militaire à la gloire du régime, comprenant un nouvel hôpital, une caserne, une préfecture et un tribunal ; et enfin mettre en valeur la cathédrale en élargissant son parvis. Il trouva un exécuteur plus zélé qu'à l'ordinaire en la personne d'Haussmann qui fit part, dans ses souvenirs, d'une détestation personnelle pour le quartier qu'il traversait étudiant pour se rendre du domicile familial de la Chaussée d'Antin à l'école de Droit près du Panthéon, longeant « l'ancien palais de justice, ayant mis à ma gauche l'amas ignoble de tapis-francs qui déshonoraient naguère encore la Cité, et que j'eus la joie de raser plus tard de fond en comble, repaire de voleurs et d'assassins qui semblaient là braver la Police correctionnelle et la Cour d'assise. »<sup>1</sup>

L'idée était de créer une vaste place quadrangulaire, devant la cathédrale, flanquée du nouvel Hôtel-Dieu au nord et de la caserne à l'ouest (Fig.15). Haussmann posa en 1853 la première pierre de la caserne, un bâtiment composé de volumes austères et symétriquement ordonnés. Son architecte, Jacques Gilbert fut également désigné pour

<sup>1</sup> Georges Eugène Haussmann, *Mémoires du baron Haussmann*, publiés entre 1890 et 1893, tome III.



Fig. 14 - Charles Marville, *Vue de l'ancien Hôtel-Dieu depuis le quai Saint-Michel, avant sa démolition*, entre 1865 et 1868 (Musée Carnavalet, PH918).



Fig. 15 - Plan d'expropriation des terrains de l'île de la Cité pour la construction du nouvel Hôtel-Dieu (Direction de l'Urbanisme, DU75\_STDF\_09256A\_00\_I).





**Fig.16 et 17** – Vue de l'ancien Hôtel-Dieu avec ses cagnards ouvrant sur le Seine, du pont Saint-Charles et au fond du Pont-au-Double (BHVP, MA\_Vacquer\_MS255\_f035) et détail d'un cagnard et du pont Saint-Charles, sans date (BHVP, MA\_Vacquer\_MS255\_f037).

diriger la reconstruction de l'Hôtel-Dieu (1867-1878) qui entraîna la réfection du quai de Corse, au nord de l'hôpital des Enfants Trouvés, ainsi que l'édification d'une morgue (1861-1863) à la pointe est de l'île, sur le « Terrain ».

Le chantier d'aménagement du nouveau parvis se déroula entre 1867 et 1878, date de la démolition de l'ancien Hôtel-Dieu. Le bâtiment des Enfants Trouvés subsista jusqu'en mai 1874. Ces démolitions laissèrent la place à une immense étendue précocement asphaltée, entièrement dévolue à la circulation des voitures à chevaux et des personnes, circulation facilitée par l'élargissement de la rue de la Cité et de la rue d'Arcole. Certains jours, la place faisait aussi office de place d'arme, destinée aux exercices militaires de la caserne voisine.

L'aménagement de la place fut pris en charge par le Service des Promenades et Plantations du Département de la Seine (Fig. 20). Il fut arrêté qu'on planterait deux rangées d'arbres le long de la façade sud du nouvel Hôtel-Dieu, dans l'axe reliant la porte monumentale de la caserne de la Cité à la rue du Cloître Notre-Dame. 35 candélabres à trois branches furent implantés au pourtour de la place. Un jardin fut aménagé au sud après 1877 afin d'habiller cet espace situé le long de la Seine. En 1880, il

fut en grande partie démolé puis reconstitué, lors d'une nouvelle reconstruction du Pont-au-Double. La démolition des anciens bâtiments de l'Hôtel-Dieu permit en effet de rebâtir ce dernier pont, plus en aval, dans l'axe de la rue d'Arcole, toujours dans l'idée de régulariser cet espace. C'est à cette même époque que l'ensemble du quai à l'aplomb de la place fut reconstruit et que les cagnards disparurent (Fig. 16,17 et 19). Un groupe sculpté dû à Louis Rochet et représentant Charlemagne entouré de ses écuyers, vint en 1879 agrémenter le jardin aménagé sur ce quai. Le socle fut exécuté d'après les dessins d'Eugène Viollet-le-Duc, en charge de la grande campagne de restauration de la cathédrale qui s'était déroulée entre 1843 et 1865.

Cette restauration de la cathédrale contribua fortement à convertir les esprits à l'idée d'un parvis entièrement dégagé devant la cathédrale. Depuis son classement sur la liste des Monuments historiques de 1862, la cathédrale n'était plus seulement un des plus importants édifices de la chrétienté mais aussi un monument emblématique pour la France, visité dès le Second Empire par de nombreux curieux. Un dernier facteur décida d'ailleurs toutes les administrations, au-delà de la restauration, à réaménager



**Fig. 18** - Charles Marville, *Vue du nouvel Hôtel-Dieu*, vers 1878 (Charles Marville / BHVP / Roger-Viollet). La place du parvis, après sa création, suite, à la démolition des Enfants Trouvés, de l'hôtel-Dieu et des maisons qui subsistaient. L'ancien quai et les cagnards sont toujours en place.



**Fig. 19** - Vue des cagnards, en cours de démolition, après 1878 (BHVP, MA\_Vacquer\_MS255\_f044).



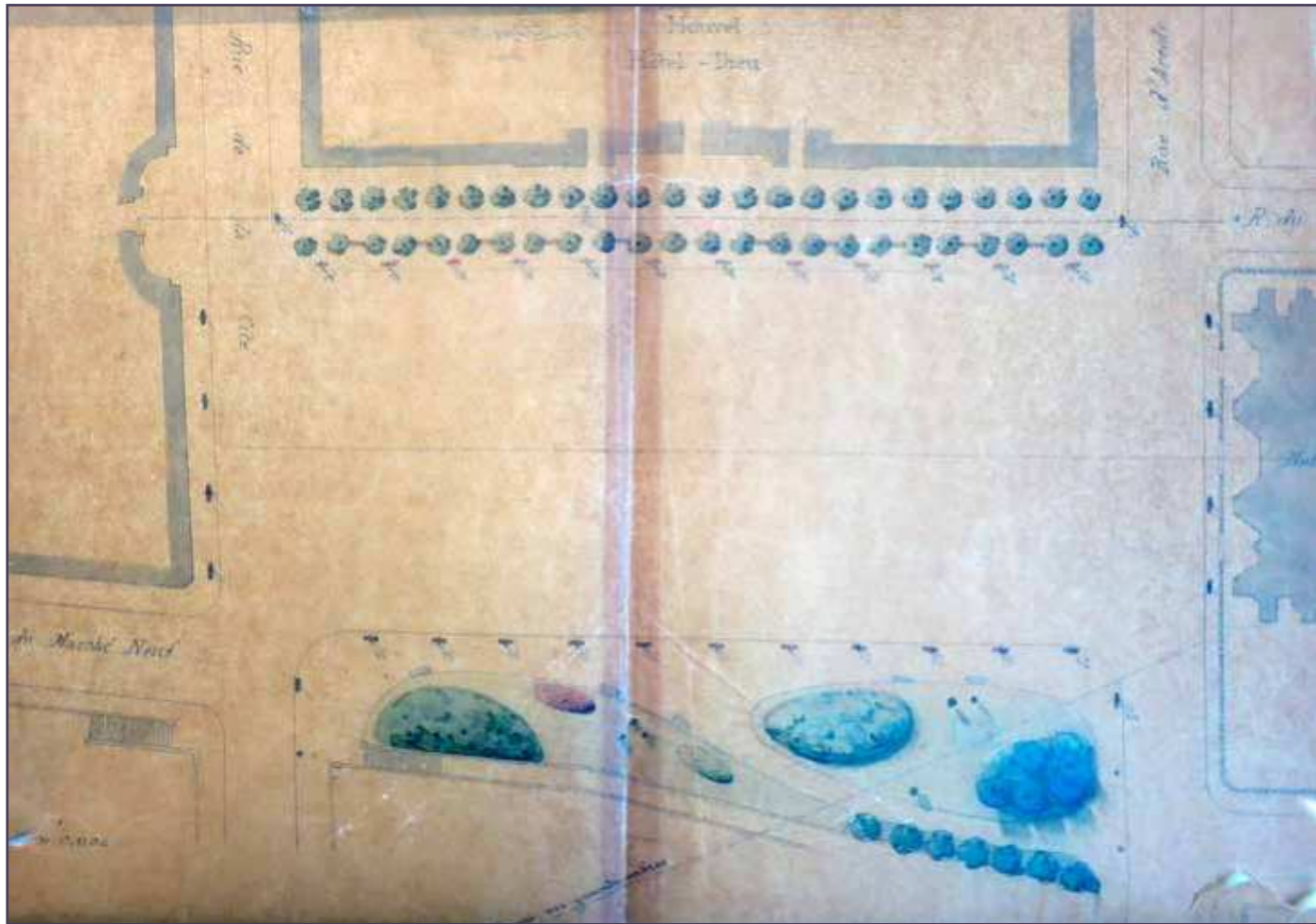


Fig. 20 - Plan d'aménagement de la place du parvis de Notre-Dame, « plan établi par la Direction », vers 1878 (Archives de Paris, VM90 367).

les alentours du monument et à considérer l'esthétique de cet espace : le développement du tourisme. Les années 1830 virent en effet arriver – et le phénomène s'accélère dans les années 1850, avec les chemins de fer et les bateaux à vapeur – un tourisme organisé, en circuits qui incluaient toujours Notre-Dame. Dessinateurs et photographes réalisèrent de nombreuses vues dégagées qui contribuèrent à la célébrité de l'édifice.

Pourtant, très vite, l'espace du parvis, pensé autant comme un lieu de démonstration du pouvoir que comme un écrin pour la cathédrale comme monument, fut décrié pour sa sécheresse et sa démesure. Dès les années 1900, le matériau de revêtement de la place, ses dimensions qui rompaient avec l'échelle du monument, et la place prise par la circulation automobile furent critiqués. En 1910, on aménagea un terre-plein pour les piétons au centre du parvis, afin de leur permettre de contempler la façade de Notre-Dame sans risquer de se faire renverser.

En 1911, la partie du quai de l'archevêché qui s'étendait entre le pont de l'Archevêché et le Pont-au-Double fut incorporée au square de l'Archevêché qui se développait désormais sur tout le pourtour sud de la cathédrale. La



Fig. 21 et 22 - Charles Lansiaux, *Vue de la place du parvis et vue de la cathédrale depuis le Petit-Pont*, 1917 (Musée Carnavalet, PH24300).

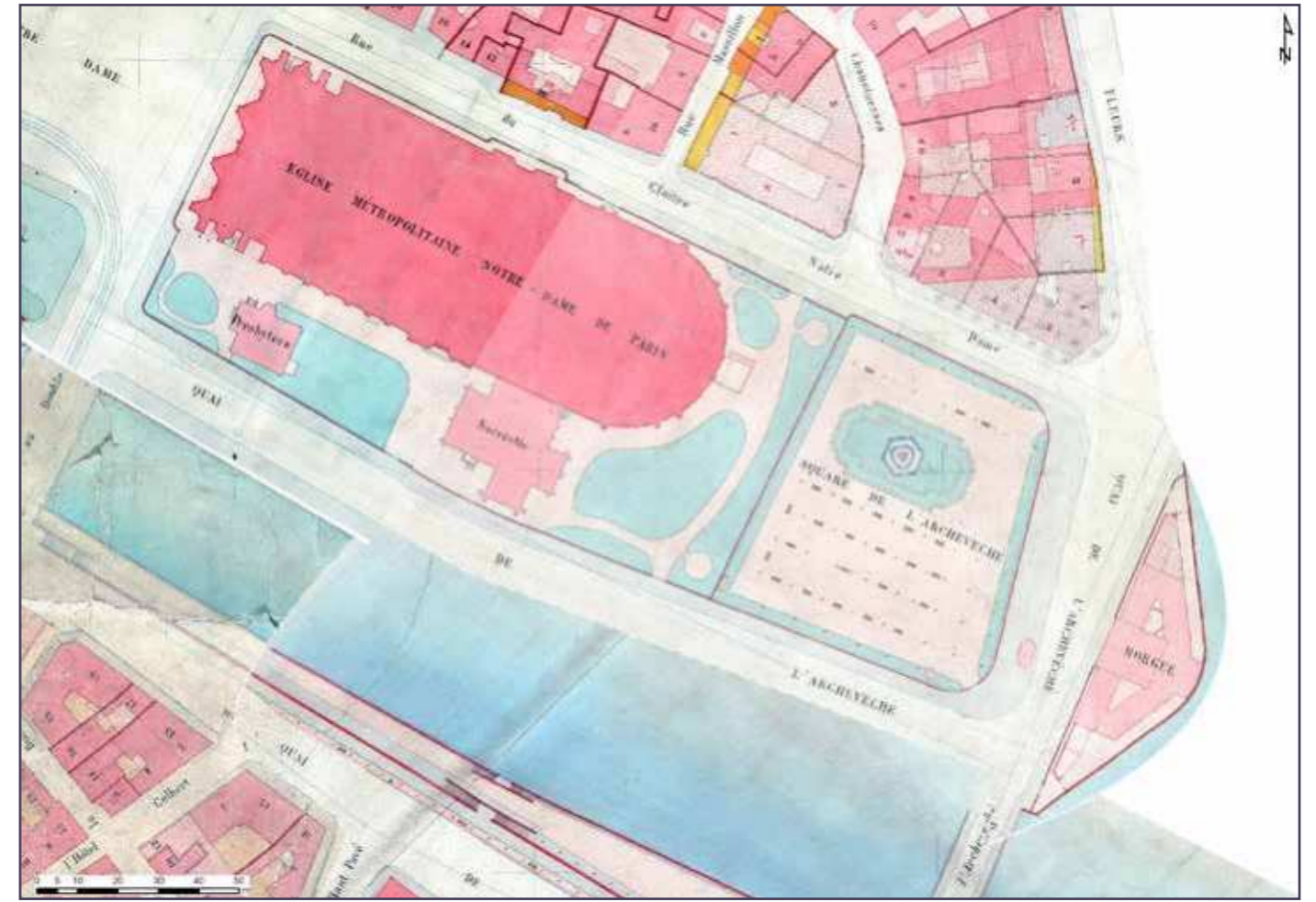


Fig. 23 - Extrait du plan parcellaire municipal dit des « draps de lit », 1894, 9ème feuille (Archives municipales, PP/11884)

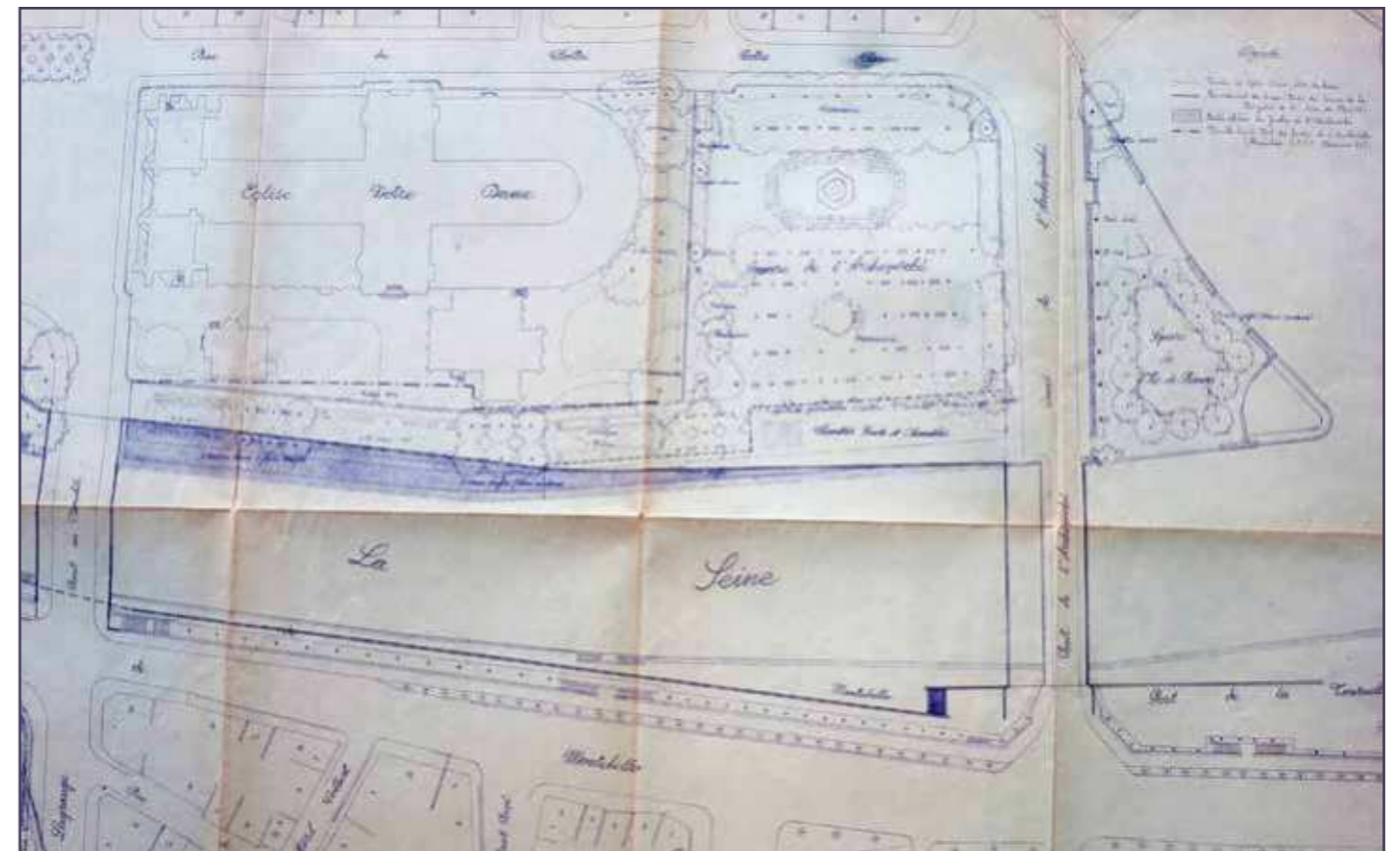


Fig. 24 - Décoration florale des squares autour de Notre-Dame. État des lieux et projet d'aménagement du bras de la Monnaie. Présenté par le conservateur en Chef de le 13-12-52 (Archives de Paris, 99W 73). En bleu, le projet de rescindement du quai au droit du square de l'Archevêché.



## Évolution de l'emprise des masses bâties du Moyen Age à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle



**Fig.25** – Albert Lenoir, Adolphe Berty, extrait du Plan archéologique de Paris, vers 1880: en rouge, l'emprise du bâti actuel (Emilie Cavanna/R&CAP/DHAAP ; pour le plan, Bibliothèque nationale de France, GED-6960; pour le cadastre actuel, APUR). Le plan archéologique de Paris note les différentes occupations anciennes avérées dans les archives, pour chaque parcelle. Il permet de se faire une idée assez juste de la topographie du parvis et de ses abords au Moyen Age et jusqu'aux grands bouleversements des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.



**Fig.26** – Extrait du Plan de la Cité par Delagrive, 1754: en rouge, l'emprise du bâti actuel (Emilie Cavanna/R&CAP/DHAAP ; pour le plan, BNF, département Cartes et plans, GE C-3638; pour le cadastre actuel, APUR).



**Fig.27** – Extrait du cadastre de Paris par îlot, dit Atlas Vasserot (1810-1836): en rouge, l'emprise du bâti actuel (Emilie Cavanna/R&CAP/DHAAP; pour le cadastre actuel, APUR).



**Fig.28** – Extrait du plan parcellaire municipal dit des «draps de lit» de Paris, 1894, 9ème feuille (Archives municipales, PP/11884) : en rouge, l'emprise du bâti actuel (Emilie Cavanna/R&CAP/DHAAP; pour le cadastre actuel, APUR).





Fig. 29 - Le parvis en octobre 1966 (Archives de Paris, 1728W 16).

partie restante du « quai de l'archevêché », au débouché du pont du même nom, séparait le square de l'Archevêché de la morgue de Gilbert, à la pointe de l'île. La partie intégrée au square fut plantée de longues plates-bandes rectangulaires, gazonnées et fleuries, alternant avec des bouquets de six arbres.

À la suite d'une crue désastreuse en 1910, l'élargissement du bras de la Monnaie, au niveau de Notre-Dame, fut défini comme l'opération la plus importante à entreprendre dans le cadre d'un grand programme de travaux découlant de cette catastrophe. Cet élargissement était devenu indispensable pour l'écoulement des eaux de la crue ; il fut explicitement prévu par la loi du 27 juillet 1917 dont les travaux furent financés par l'État, le Département de la Seine et la Ville de Paris.

Parallèlement, la fragilité du mur de soutènement le long du quai de l'Archevêché puis du square de l'Archevêché n'était plus à démontrer. Deux accidents, en 1865, puis en 1901, occasionnèrent des travaux de consolidation et de reconstruction partielle. Mais dès 1943, on observa un nouvel affaissement du même mur sur une longueur

de 75m. L'Administration proposa alors une solution prévoyant un élargissement rive droite, entre le pont de l'Archevêché et le Petit-Pont et un élargissement rive gauche, entre le Pont-au-Double et le Pont Saint-Michel (Fig.24). Cette solution ne fut pas mise en œuvre, faute de décision sur le calibrage précis du nouveau bras de la Monnaie, la Commission du Vieux Paris, s'étant opposé à l'amputation d'une partie du square de l'Archevêché. Pendant de longues années encore, ce quai offrit, « à l'angle du pont de l'Archevêché, le fâcheux spectacle d'une déclivité broussailleuse, trop souvent souillée de débris variés et closes par une misérable palissade », d'après une description énoncée dans une question écrite, retranscrite dans le BMO du 18 mai 1954.

Finalement, en 1958, le Service de la Navigation prit en charge la simple reconstruction du mur de soutènement affaissé, sans rescindement du quai. Les parties jardinées du square le long du parapet relevé furent rétablies par le service des Parcs et Jardins.

Dans les années 1920, la pointe de l'île fit l'objet d'aménagements importants puisqu'elle fut élargie et

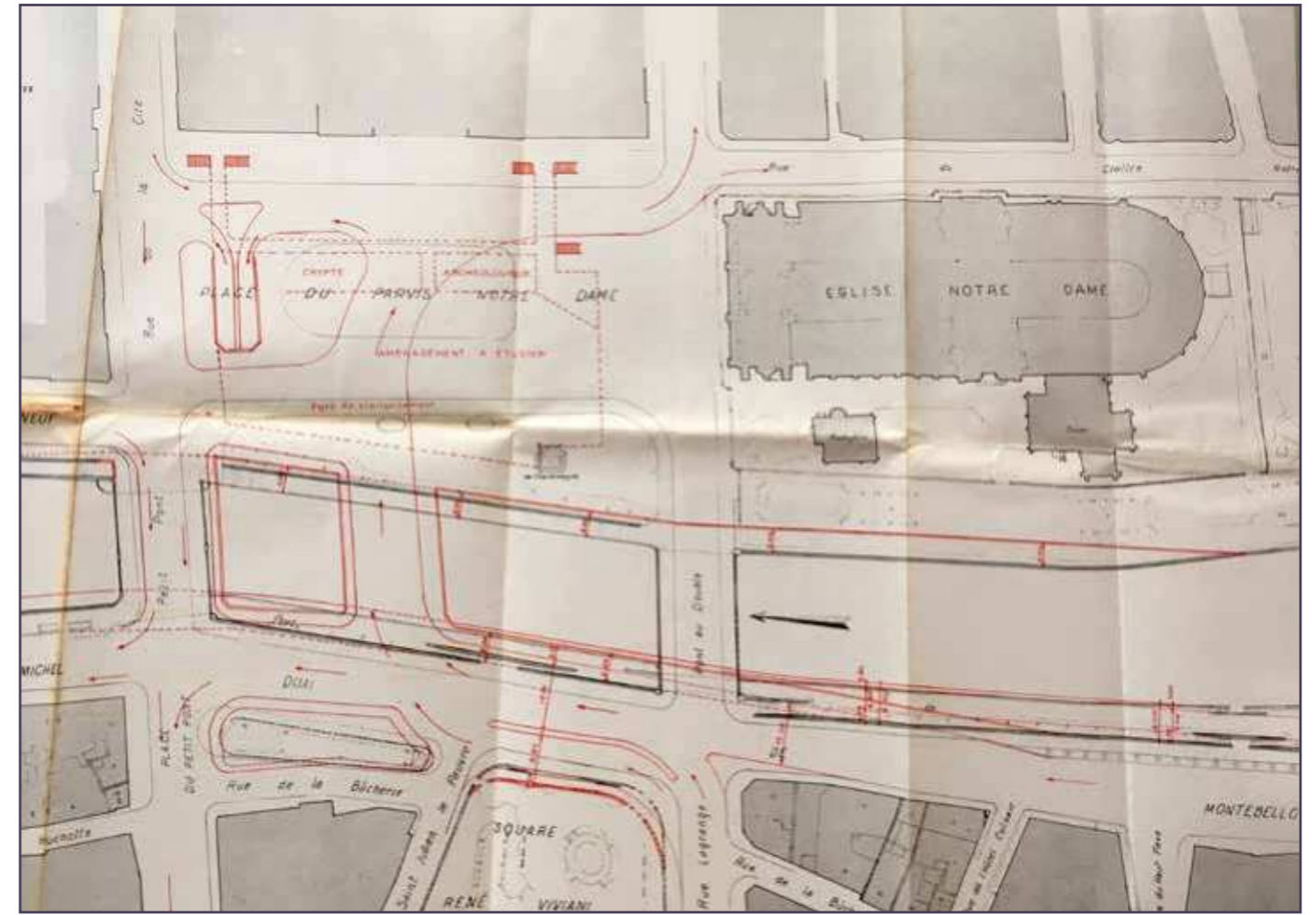


Fig. 30 - Projet d'aménagement de la place du parvis et du bras de la Monnaie, rédigé par l'ingénieur des Ponts et Chaussées J.F. Coste en septembre 1969 (Archives de Paris, 99W 73).

qu'on autorisa la création d'un jardin, le square du Musoir de la Cité, inauguré le 1<sup>er</sup> avril 1927.

A partir de 1960, à l'initiative du Réseau du Souvenir, fut construit à cet emplacement à l'histoire mouvementée, le Mémorial des Martyrs français de la Déportation, conçu par Georges-Henri Pingusson, inauguré en avril 1962 par le général de Gaulle. Un petit square dessiné par le même architecte précède l'entrée du mémorial. Il s'agit de l'actuel square de l'île-de-France.

## Partie II : le parvis actuel, genèse d'un projet aux multiples enjeux

### 1) La définition du programme pour le projet d'aménagement du parvis et de ses abords

L'aménagement actuel de la place résulte d'une longue réflexion, entamée dès le début des années 1960, sur les transformations devenues indispensables pour améliorer les abords de la cathédrale, à la fois envahis par les voitures et peu adaptés à l'accueil des touristes et des promeneurs.

En 1963, le Conseil de Paris retint la place du parvis de Notre-Dame comme emplacement favorable à l'aménagement d'un parc de stationnement souterrain. L'objectif était clairement d'enterrer le parking à ciel ouvert qu'était devenu le parvis, dans un contexte où les constructions souterraines commençaient à être perçues comme la solution idéale aux différents problèmes posés par la ville moderne. À la demande de l'Etat, des fouilles archéologiques furent entreprises à partir de 1965, afin de déterminer la zone la plus favorable à l'établissement d'un parking. Par délibération du 22 décembre 1969, le Conseil de Paris demanda la poursuite des études suivant deux objectifs : conservation *in situ* des vestiges découverts pendant les fouilles, suppression de la circulation automobile en surface.

Les architectes André Hermant<sup>2</sup> et Jean-Pierre Jouve<sup>3</sup> furent missionnés par la Direction de l'Architecture du

<sup>2</sup> André Hermant (1908-1978) : architecte et urbaniste formé notamment dans l'atelier d'Auguste Perret à l'École spéciale d'architecture, il fut membre de l'équipe en charge de la reconstruction du Havre.

<sup>3</sup> Jean-Pierre Jouve, né en 1921, fut également formé dans l'atelier d'Auguste Perret à l'École spéciale d'architecture. Il fut nommé Architecte en Chef des Monuments historiques en 1970.



Ministère d'État chargé des Affaires Culturelles, pour concevoir le projet d'aménagement du parvis et de ses abords, ainsi que celui de la crypte archéologique. En raison de l'ampleur de ces études, plusieurs services techniques y collaborèrent (la Direction Générale de l'Aménagement urbain, la Direction de la Circulation, les Services de la Navigation de la Seine, les Services des Parcs et Jardins). Cette pluralité des acteurs et des intervenants ne manqua pas de compliquer le processus de conception de la place puis par la suite, le chantier.

Les quatre objectifs du programme pour l'aménagement du parvis, fixés dès le départ, étaient les suivants :

« 1 – Écarter toute la circulation automobile de Notre-Dame ; 2 – Aménager devant la façade occidentale une sorte de forum ou d'agora ; 3 – Créer un espace piétonnier continu, depuis le fond du parvis jusqu'au chevet de la cathédrale ; 4 – Améliorer les conditions d'accueil des visiteurs autour de Notre-Dame. »<sup>4</sup>

Le projet visait évidemment à mettre en valeur la façade de Notre-Dame mais l'emplacement de la cathédrale au cœur de la capitale et de l'île en faisait aussi un point stratégique pour la circulation des véhicules et le lien avec la Seine. De ce fait, l'aménagement à concevoir ne concernait pas exclusivement le parvis de l'église mais s'étendait aux abords, prenant en compte les voies du secteur, les quais de la rive gauche et les ponts. Dans ce cadre, il fut un temps envisagé de démolir le Pont-au-Double pour le reconstruire à côté du Petit-Pont et de cette manière déplacer la circulation vers l'ouest selon un nouveau schéma, l'éloignant de la façade de Notre-Dame (Fig. 30). À cette même époque, le projet de voie express rive gauche était en cours (sa mise en œuvre nécessiterait la reconstruction du Pont-au-Double). On pensa aussi un moment créer un tunnel permettant d'enterrer la circulation à l'angle de la place et de la rue d'Arcole. En 1970, environ 20 000 voitures circulaient chaque jour devant Notre-Dame.

## 2) 1965-1970 : les années de recherche

### Le parking sous le parvis de Notre-Dame et les fouilles archéologiques

Les fouilles en amont de la création du parking s'étalèrent entre 1965 et 1970, date à laquelle, une convention de

<sup>4</sup> *Études et propositions pour l'aménagement du parvis de Notre-Dame et de ses abords*, Ministère d'État chargé des Affaires culturelles, Direction de l'Architecture, 1970.

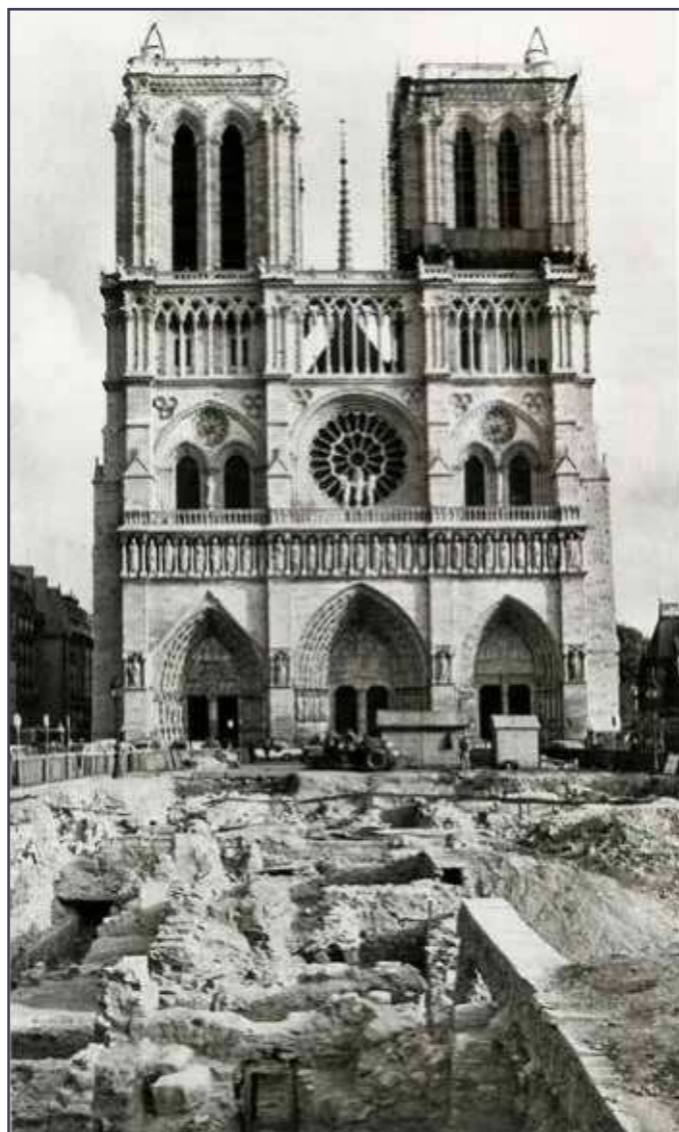


Fig. 31 - Fouilles archéologiques sous le parvis de Notre-Dame, dirigées par Michel Fleury de 1965 à 1970 (Archives de la cathédrale - parue dans *Notre-Dame de Paris, la grâce d'une cathédrale*, Strasbourg, 2012, p. 24).



Fig. 32 - Vue sur le chantier de fouilles archéologiques depuis la préfecture de Police, septembre 1971 (Direction de la Voirie et des Déplacements, paru dans *Autour de Notre-Dame*, Baskerville 2003, p. 280).

concession pour la construction et l'exploitation de deux parcs de stationnement fut passée avec la CITRA<sup>5</sup>. Dans cet intervalle, l'implantation du parc de stationnement sous le parvis fut étudiée avec Michel Fleury, alors Directeur des Antiquités historiques de la région parisienne et secrétaire de la Commission du Vieux Paris, et les Services de l'Aménagement urbain, de manière à ce que tous les ouvrages nécessités par le parking se situent au sud de l'emprise du mur d'enceinte romain et au sud de la zone fouillée par les archéologues.

Durant cette période de fouille, fut également préfigurée la crypte archéologique qui devait permettre de valoriser les vestiges découverts par l'équipe de Michel Fleury mais aussi plus anciennement, lors de la fouille menée par Théodore Vacquer en 1847. Il fut prévu que ces zones de fouille seraient rendues accessibles par un escalier situé à l'ouest du parvis et que le public pourrait circuler grâce à des galeries périphériques situées à une profondeur suffisante pour pouvoir en percevoir l'ensemble et le détail en même temps. La coupe du projet de crypte prévoyait nécessairement un dénivelé entre la dalle couvrant l'espace des fouilles et la voirie avoisinante. Le traitement de ce dénivelé occupa une place centrale dans les études des architectes pour les aménagements de surface du parvis.

### Les études menées

Entre mai 1969 et octobre 1970, les architectes réalisèrent plusieurs études préliminaires et maquettes correspondantes. Une première étude (mai-novembre 1969), abandonnée après avis défavorable de la Commission des abords des Monuments historiques au ministère des Affaires Culturelles, portait l'idée de planter d'arbres le parvis (Fig. 35, 36 et 39); cette étude imaginait aussi de créer une passerelle piétonnière dans l'axe du transept sud de la cathédrale et, le long du quai de la rive droite de la Seine, un débarcadère avec une montée vers Notre-Dame. Cette proposition valait dans l'hypothèse d'un déplacement du Pont-au-Double près du Petit-Pont pour orienter la circulation du sud vers le nord et libérer complètement la zone du parvis du trafic, en favorisant aussi la circulation par le pont de l'Archevêché.

Une seconde étude (janvier-mai 1970) s'orientait vers la création d'un parvis-dalle et prévoyait la réalisation d'autres constructions destinées à l'accueil des visiteurs,

<sup>5</sup> La création du deuxième parking, qui devait être creusé sous le jardin de l'Archevêché, fut finalement abandonnée, sous la pression de l'opinion publique.

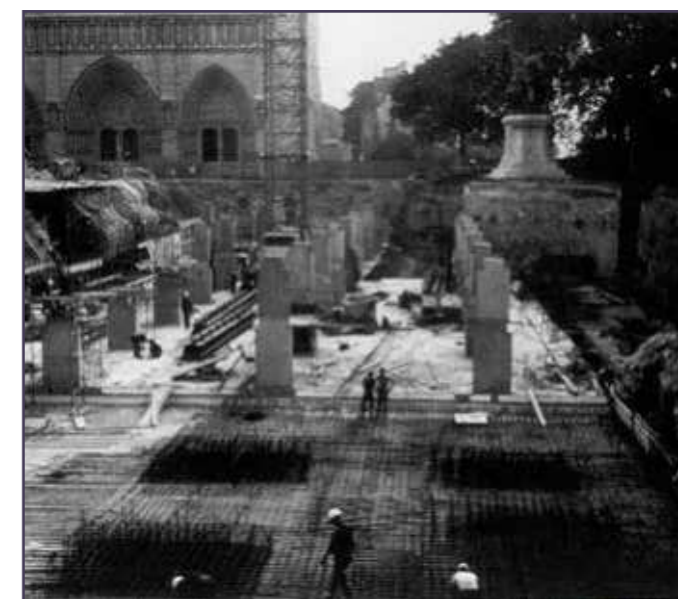


Fig. 33 - Mise en place des fondations du parc de stationnement, octobre 1970 (Direction de la Voirie et des Déplacements, paru dans *Autour de Notre-Dame*, Baskerville 2003, p. 280).



Fig.34 - Bétonnage du parvis, janvier 1972 (Direction de la Voirie et des Déplacements, paru dans *Autour de Notre-Dame*, Baskerville 2003, p. 281).



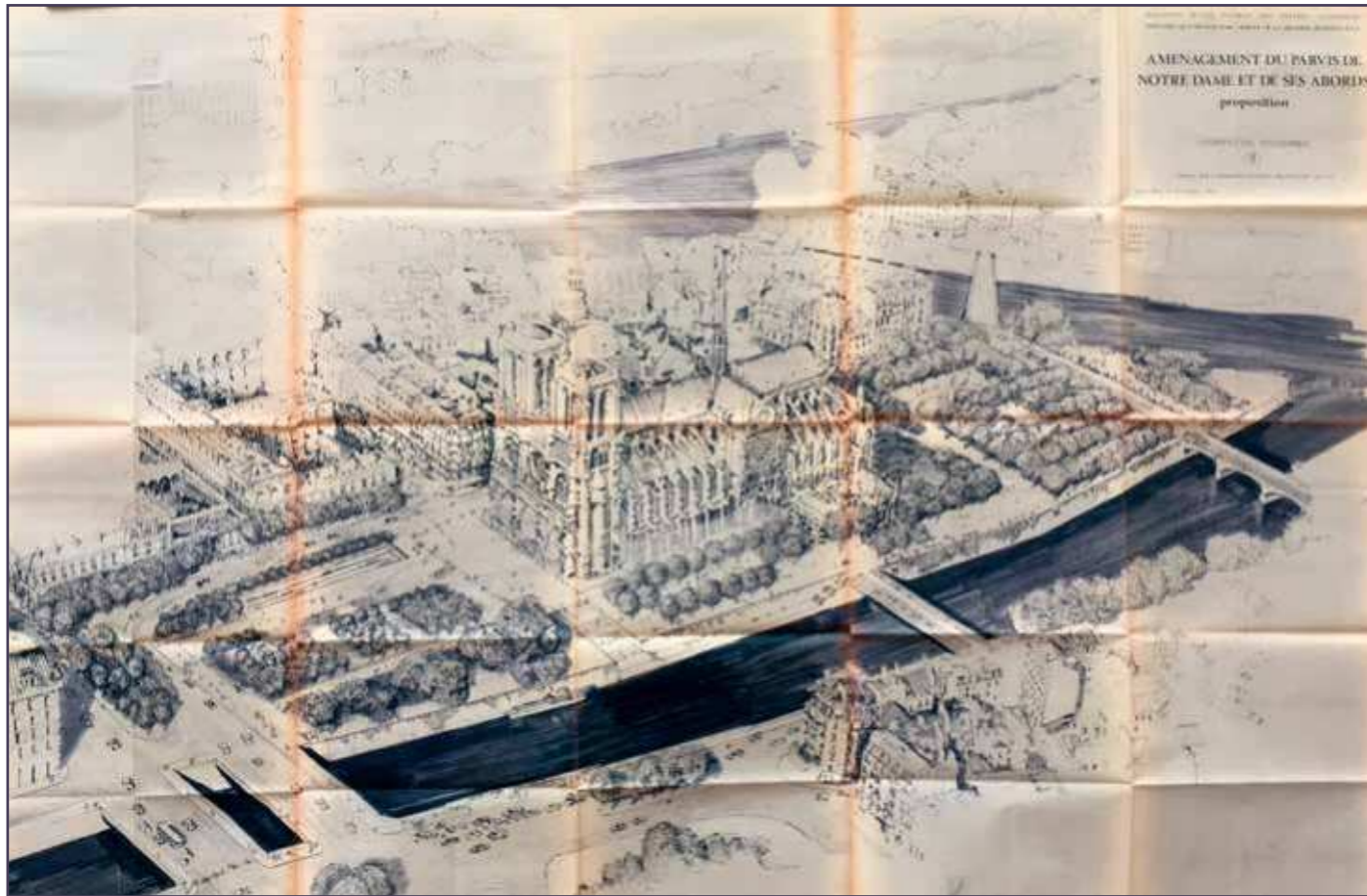


Fig. 35 - Perspective d'ensemble, proposition pour l'aménagement du parvis de Notre-Dame et des ses abords, dessinée par A. Hermant et J.-P. Jouve, 30 octobre 1969 (Archives de Paris, 99W 73).

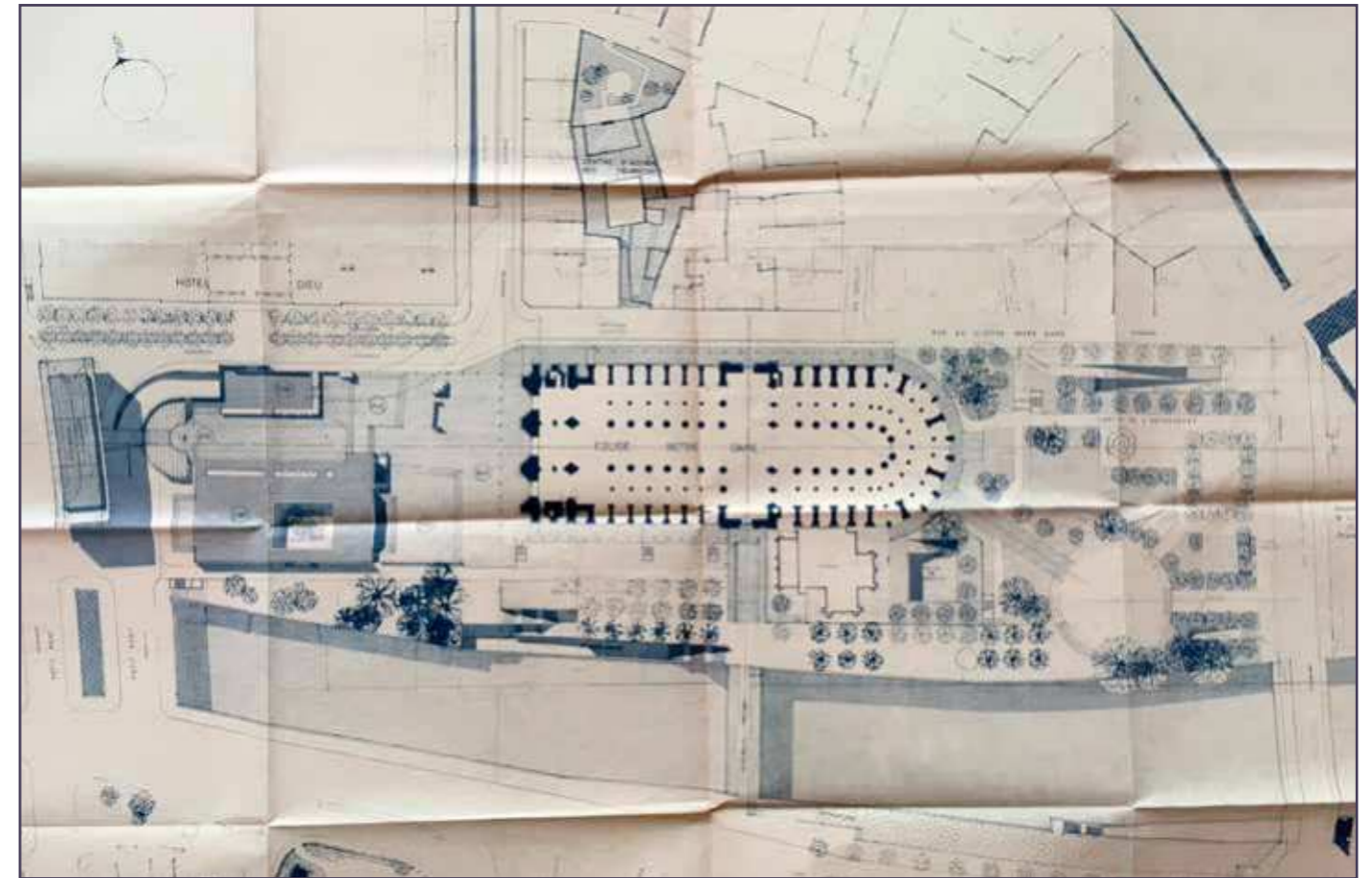


Fig. 37 - Plan d'ensemble, proposition pour l'aménagement du parvis de Notre-Dame et des ses abords, avec passage souterrain et construction d'un bâtiment devant la préfecture de police, dessinée par A. Hermant et J.-P. Jouve, 21 mai 1970 (Archives de Paris, 99W 74).

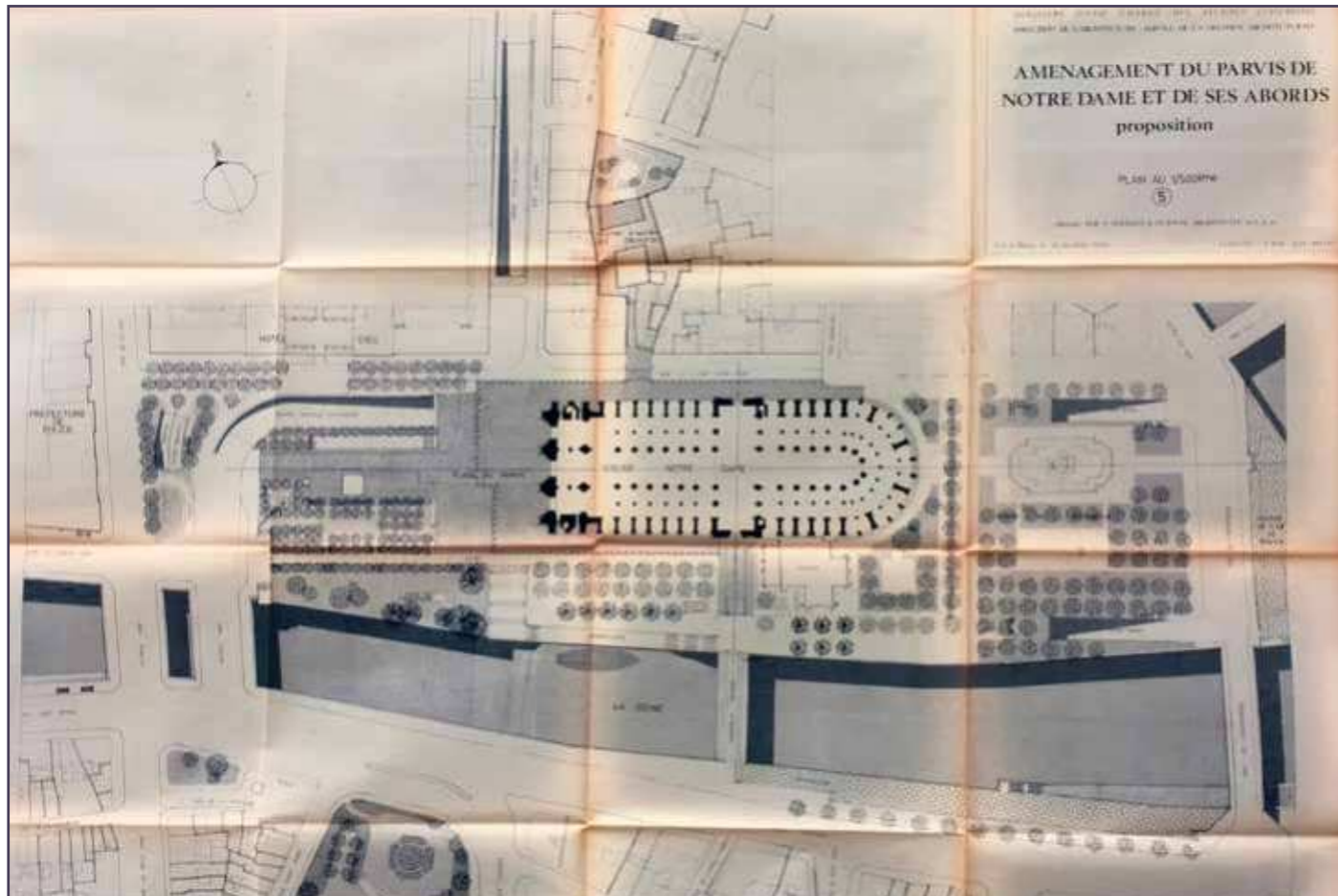


Fig. 36 - Plan au 1/500, proposition pour l'aménagement du parvis de Notre-Dame et des ses abords, dessinée par A. Hermant et J.-P. Jouve, 30 octobre 1969 (Archives de Paris, 99W 73).

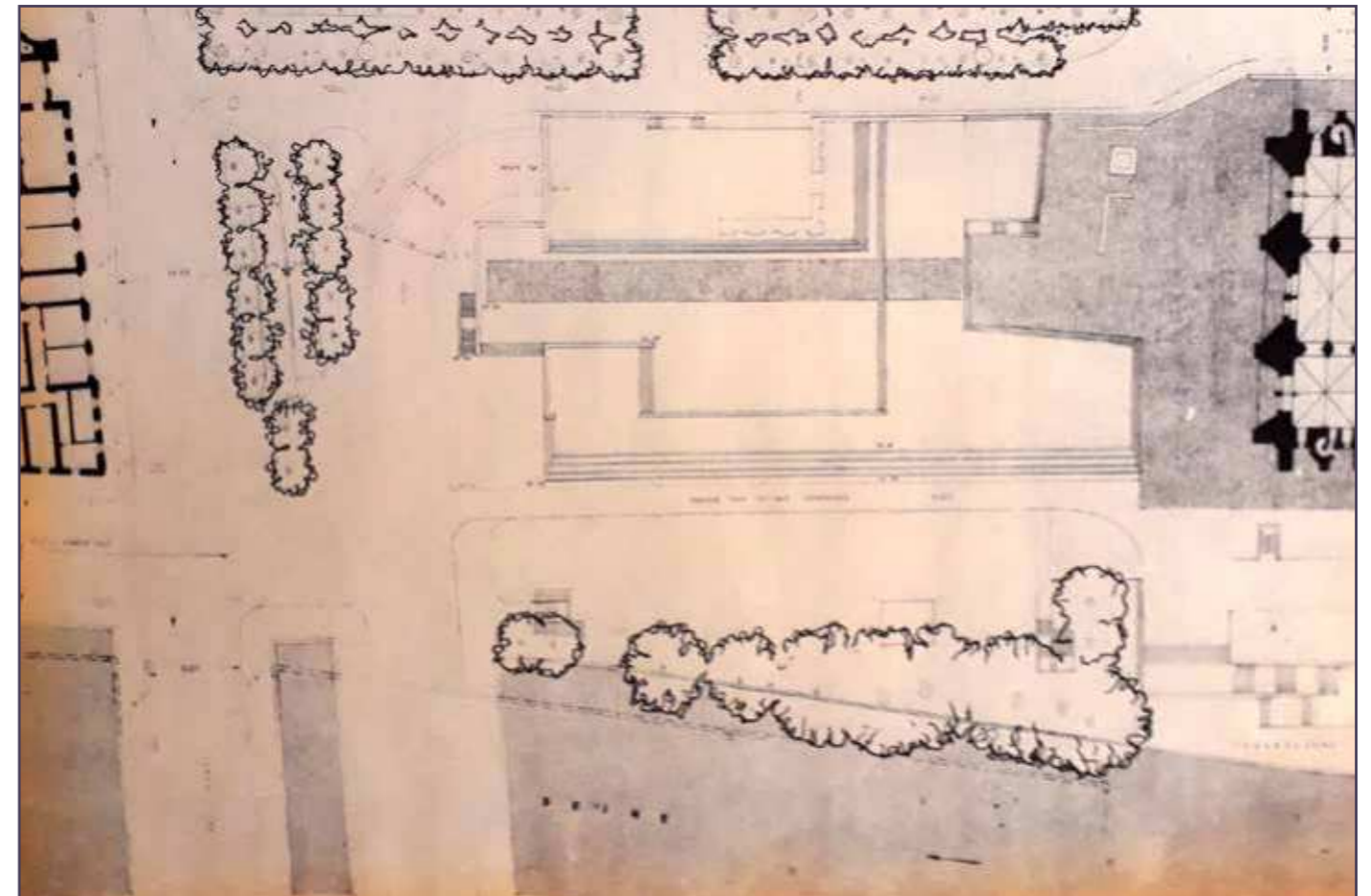


Fig. 38 - Proposition pour un parvis dalle, crypte archéologique et galerie publique. Variante sans hall d'accueil concernant la partie sud de l'aménagement provisoire (A. Hermant et J.-P. Jouve, *Etudes et propositions pour l'aménagement du parvis de Notre-Dame et de ses abords*, Paris c.1970 - Bibliothèque de l'Hôtel de Ville, 40539 / tr 23).



organisées autour d'un patio (Fig. 37, 40 et 41). Cette proposition fut abandonnée du fait de la volumétrie trop importante des bâtiments à construire.

Une troisième étude (mai-octobre 1970) proposait simplement d'aménager un parvis-dalle, une crypte archéologique et une galerie publique (Fig. 38). Dans cette version, l'aménagement du parvis était structuré de part et d'autre de la projection de la rue Neuve-Notre-Dame qui aurait séparé deux plateformes, aménagées à l'est avec des bancs en pierre rappelant les anciens emplacements de la fontaine et des murets du parvis qui avaient subsisté jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dans ces trois études, la circulation était déviée par un passage souterrain, le Pont-au-Double étant soit démoli, soit déplacé, laissant seulement aux alentours de Notre-Dame le trafic d'urgence, des riverains ou des touristes.

Une quatrième étude, dérivant de la troisième (produite entre mai et octobre 1970) envisageait un aménagement dit provisoire dans la mesure où il ne prenait pas en compte la suppression du Pont-au-Double qu'on pouvait différer (Fig. 42). Dans cet aménagement, les voitures continuaient donc à passer au pied de la cathédrale mais la circulation était reculée de 5m par rapport à la façade. Le parvis se présentait comme un étagement de plans à différents niveaux ménageant des transitions entre celui de la dalle de la crypte et celui du sol de la chaussée. De petits emmarchements permettaient de passer d'un plan à l'autre.

En l'absence de décision prise pour le Pont-au-Double, c'est cette dernière variante qui fut choisie et qui fut ensuite la base de réflexions plus approfondies qui mèneraient au parvis réalisé. Au cœur de ces réflexions s'imposa la question du nivellement de la place.

### Le dénivelé du parvis

Un débat important se porta donc sur le niveau de la dalle de la crypte : il fallait que ce dénivelé, de 5 ou 6 marches, permette l'accès à la zone de fouille par le public en souterrain et en même temps qu'il ne soit pas trop invasif sur le parvis, afin de conserver les perspectives sur la cathédrale pour le visiteur en surface. Cette hauteur optimum fut d'abord évaluée à 1,50 m au-dessus du niveau existant de la place du parvis.

Puis ce volume apparut critiquable d'un point de vue

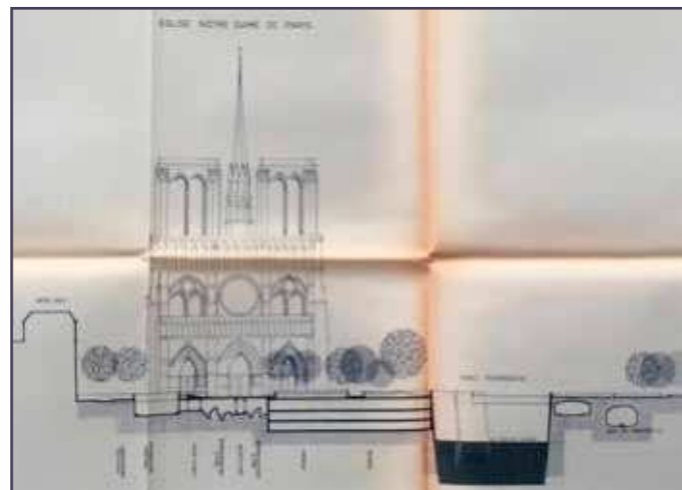


Fig. 39 - Coupe transversale schématique, proposition pour l'aménagement du parvis de Notre-Dame et des ses abords, dressée par A. Hermant et J.-P. Jouve, 30 octobre 1969 (Archives de Paris, 99W 73).



Fig. 40 - Proposition pour un parvis dalle, crypte archéologique, salle d'accueil et patio. Photo d'une maquette au 1/500 réalisée en janvier 1970 (André Hermant et Jean-Pierre Jouve, *Etudes et propositions pour l'aménagement du parvis de Notre-Dame et de ses abords*, Paris c.1970 - Bibliothèque de l'Hôtel de Ville, 40539 / tr 23).

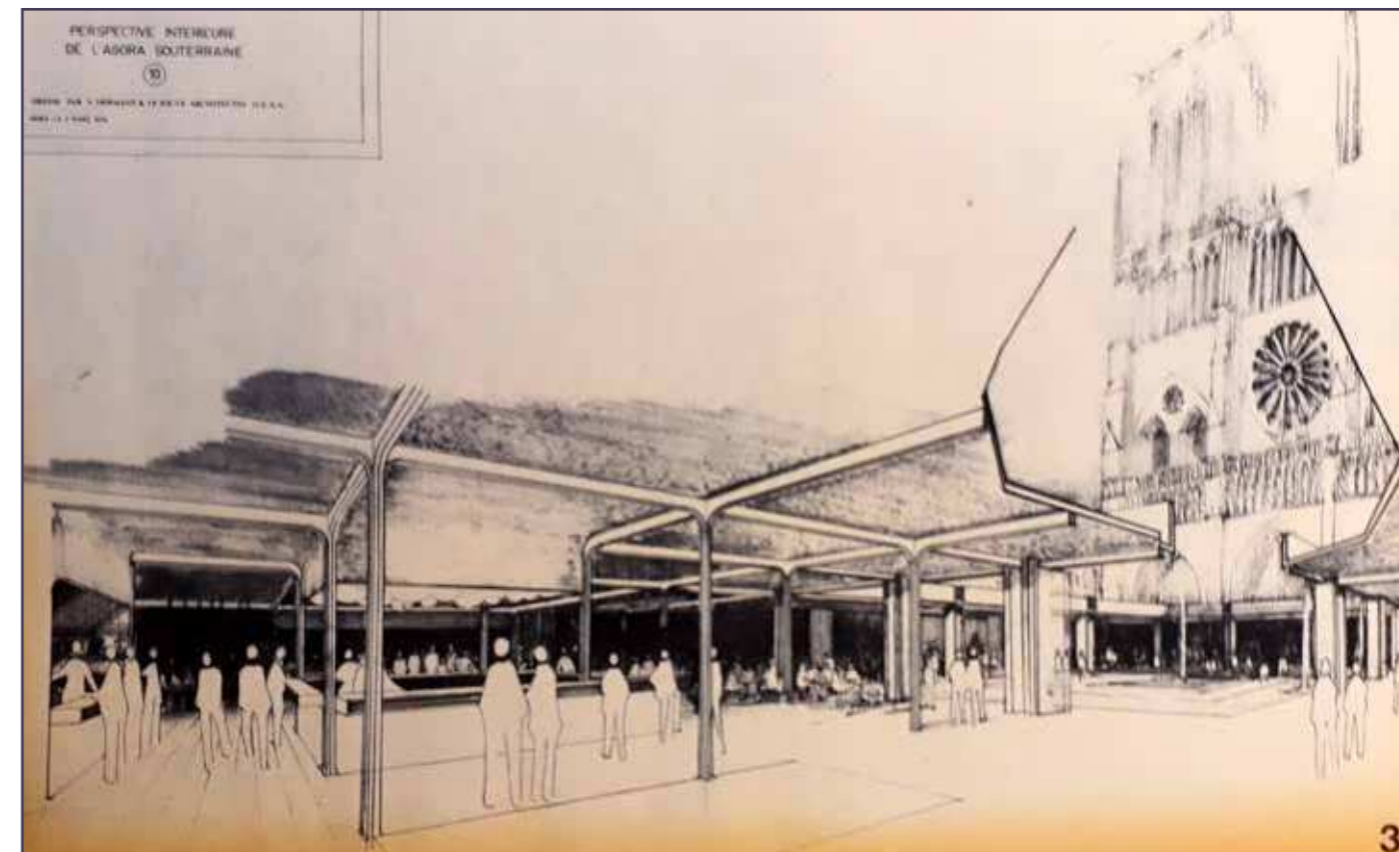


Fig. 41 - Proposition pour un parvis dalle, crypte archéologique, salle d'accueil et patio. Perspective intérieure de l'agora souterraine (hall d'accueil), dressée en mars 1970 (André Hermant et Jean-Pierre Jouve, *Etudes et propositions pour l'aménagement du parvis de Notre-Dame et de ses abords*, Paris c.1970 - Bibliothèque de l'Hôtel de Ville, 40539 / tr 23).

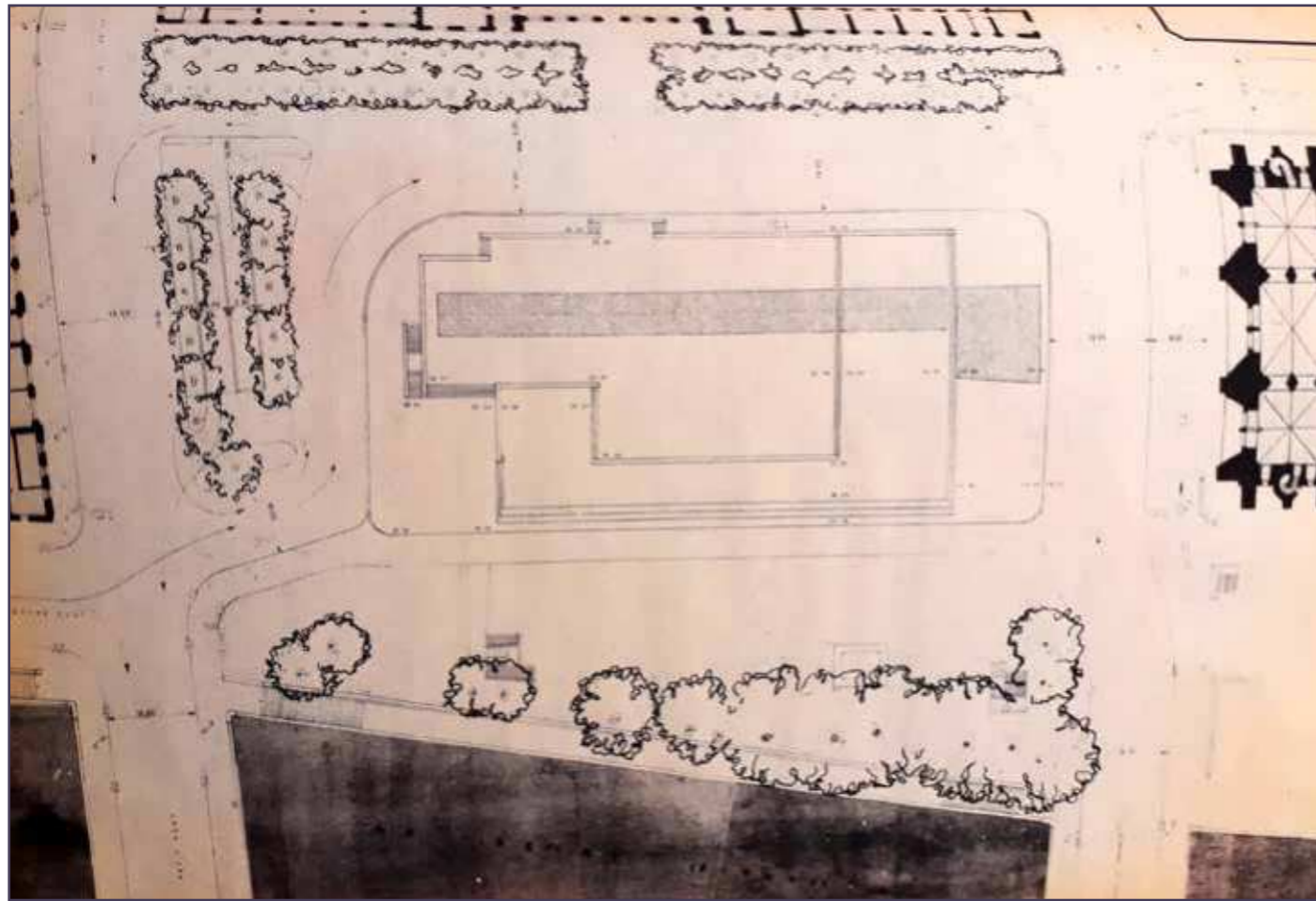
esthétique : si ce dénivelé d'1,50 m excluait sans doute l'accès aux voitures sur le parvis et cacherait leur présence aux alentours, il limiterait aussi les vues vers le bas du portail. En concertation avec M. Fleury, les architectes révisèrent ce niveau et le placèrent à 80-100 cm. Cependant, la Commission des Sites critiqua cette solution et demanda encore un certain abaissement. La réflexion autour de cette question était encore compliquée par le fait que la place n'était pas horizontale mais présentait une pente d'environ 80 cm. Des épures de visibilité furent donc réalisées avec une surélévation d'1 mètre pour la crypte et il sembla que le pied de la façade de la cathédrale resterait ainsi visible de partout.

Cette dénivellation posa ensuite un problème de sécurité du site, puisqu'on pouvait tomber de la dalle si elle n'était pas sécurisée. Le débat sur le garde-corps à mettre en place, porté devant la Commission du Vieux Paris, durant sa séance de février 1971, illustre bien l'esprit des architectes et les intentions du projet : « (...) s'il est métallique cela introduit un élément disparate sur la place Notre-Dame, ce qui n'est pas souhaité. S'il est assez translucide, avec des morceaux de plexiglas, on peut imaginer des choses intéressantes, mais d'abord ce serait tout de même un élément de modernisme peut-être un peu choquant, et,

d'autre part, cela pose des problèmes d'entretien, si on ne veut pas que ce soit vite très laid. Si bien que l'on arrivait à la seule idée raisonnable, c'est qu'il faudrait que le garde-corps soit en maçonnerie pleine, et, pour la rendre un peu plus légère – (...) – peut-être avec des coupures, des bornes, (...) ». On proposa la réalisation d'une balustrade, qui selon Fleury pourrait être « à claires-voies, simples, comme sur les terrasses des Tuileries, avec des Croix de Saint-André : C'est une chose qui n'a point de date, qui n'est ni trop moderne, ni ancienne, qui laisse parfaitement voir ». Les architectes pensèrent également à des fleurs plutôt qu'un garde-corps mais cela risquait de ne pas être suffisant du point de vue de la sécurité. La Commission des Abords préférait en outre insister « sur le caractère de construction et de pierres de cette place du Parvis, plus que celui de jardin ».

Cette surélévation de la dalle de la crypte fut perçue par certains comme un « blockhaus » au milieu du parvis, suscitant l'inquiétude que cette masse entre en conflit avec celle de la cathédrale. Les discussions s'orientèrent finalement peu à peu vers l'idée de réaliser la dénivellation en plusieurs niveaux. A. Hermant, proposa la création d'un jeu de niveaux et d'emmarchements correspondant à des hauteurs ou à des volumes anciens pour résoudre la





**Fig. 42** - Proposition pour l'aménagement «provisoire» du parvis. Plan de surface (3 marches «pas de mule»), dressé en octobre 1970 (André Hermant et Jean-Pierre Jouve, *Etudes et propositions pour l'aménagement du parvis de Notre-Dame et de ses abords*, Paris c.1970 - Bibliothèque de l'Hôtel de Ville, 40539 / tr 23).

question de la forme à donner à ce volume dominant le parvis.

En fin de compte, le débat technique et esthétique suscité par l'émergence de la dalle de la crypte en surface du parvis, se doublait d'un débat sur la perception spatiale du parvis. Selon Michel Fleury, plus on abaissait le niveau du parvis et plus on le prolongeait visuellement et ceci au détriment de l'esthétique : « il faut une proportion raisonnable entre la longueur d'un édifice et l'espace qui le précède. Et un des objets, à mon avis, essentiels, de l'entreprise, c'est de diminuer ce parvis abominable ». Le traitement de la dalle donnait en effet l'occasion de diminuer l'ampleur du parvis. La présence des trémies de descente au parking et de rangées d'arbres (2 ou 3 lignes) devant l'ancienne caserne devenue préfecture aussi devait contribuer à cet effet de réduction de l'espace.

Ce dernier débat résume à lui seul le problème principal posé par l'aménagement du parvis aux architectes : établir un équilibre subtil entre un vaste parvis désertique et sans aspérité et un parvis encombré par une construction affleurant à la surface et pouvant devenir gênante pour la

perception de la cathédrale.

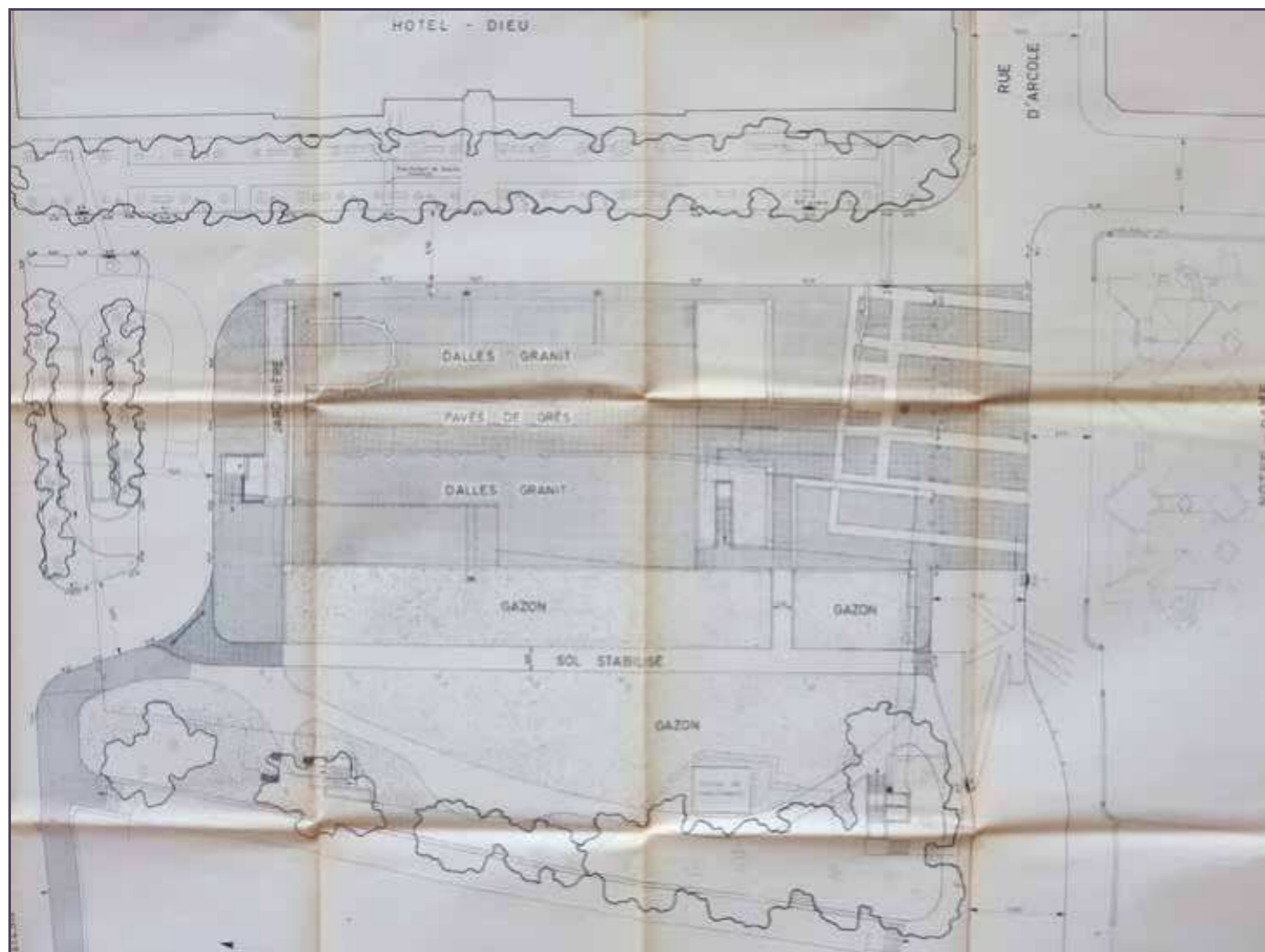
### 3) L'aménagement réalisé

Le 4 mars 1971, fut mis en service le parking souterrain. Une fois ce chantier terminé, il était nécessaire d'arrêter sans tarder un parti pour l'aménagement de la place, bien que la démolition-reconstruction du Pont-au-Double ne soit encore ni lancée, ni même décidée. Il fallut attendre juin 1972 pour que les dispositions définitives à réaliser en surface soient arrêtées et validées par le ministre des Affaires culturelles. Cette ultime version de l'aménagement du parvis, formalisée dans des plans datés de juillet et août 1972 (**Fig. 47**), doit être perçue comme l'aboutissement de toutes les réflexions menées au cours des années précédentes. La simplification des formes est frappante. Les volumes sont réduits au strict nécessaire et il est évident que c'est le parti de la fluidité et de la continuité qui l'a emporté. La vue sur la cathédrale est parfaitement dégagée. Au jeu d'étagement des plans initialement imaginé est substitué un subtil jeu de pentes qui donne à la place un profil parabolique.



**Fig. 43 à 46** - Vues aériennes du parvis de Notre-Dame et de ses abords en 1963, en 1970, en 1971 et en 1973, montrant l'impact des fouilles sous le parvis, la réalisation du parking souterrain et l'aménagement provisoire.



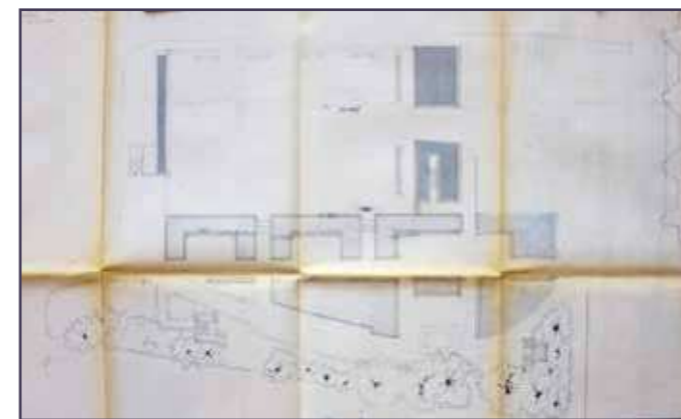


**Fig. 47-** Aménagement du parvis de Notre-Dame et de ses abords, construction d'une crypte, plan de situation, 20-7-1972. Apparition du calepinage de la zone au pied de la façade de la cathédrale qui reproduit le tracé du plan de l'église Saint-Etienne (Archives de Paris, 1728W 16).

Le parvis est défini comme un plateau essentiellement minéral, comportant une partie haute et une partie basse. La partie haute correspond sensiblement à la dalle de la couverture de la crypte et se situe au nord-ouest de la place. Côté nord, ce plateau se raccorde au trottoir de la chaussée établie devant l'Hôtel-Dieu par trois emmarchements continus tout au long du parvis. Une jardinière plantée d'arbustes et surélevée par rapport à la chaussée, ferme son côté nord-ouest vers la préfecture de police. Cette jardinière permet de sécuriser la partie haute du parvis tout en évitant l'établissement d'un emmarchement continu supplémentaire. L'escalier d'accès à la crypte archéologique est établi au droit de cette jardinière, contre sa face externe. Deux marches sont positionnées à l'extrémité sud de cette jardinière pour permettre l'accès au parvis, au débouché du Petit-Pont. Ces marches sont situées à la jonction entre le parvis et un large espace gazonné de forme trapézoïdale, qui fait lui-même la transition avec le jardin situé en bordure de la Seine reconstitué selon la forme qu'il avait avant



**Fig. 48 -** Aménagement du parvis à l'issue des travaux en 1975 (paru dans *Autour de Notre-Dame*, Baskerville, 2003, p. 35). Cette photographie montre la place, telle qu'elle fut aménagée, d'après la dernière version du projet d'Hermant et Jouve (1972).



**Fig. 49 -** Plan d'aménagement du jardin modifié, 4<sup>e</sup> étude, datée du 7-11-75 (Archives de Paris, 99W 74).

les travaux du parking. Côté est, vers Notre-Dame, la différence de niveau entre la dalle de la crypte et l'espace plus bas au pied de la façade est rattrapée par deux massifs de buis dont l'un abrite un escalier de secours et dont les bordures forment des bancs pour les promeneurs. Entre ces deux massifs une pente douce mène vers l'entrée de la cathédrale. Le problème initial, posé par le dénivelé de la place est donc contourné de façon très astucieuse par l'usage de pentes et de volumes caractérisés par leur utilité. Au lieu de multiplier les emmarchements qui compliqueraient la perception de l'espace, on préfère unifier la place et éviter au maximum les ruptures.

Les accès des parkings sont situés entre deux rangées d'arbres à l'ouest de la place, devant la préfecture de police. Au sud de la place, un jardin est recréé et agrandi de 945m<sup>2</sup> par rapport au jardin haussmannien. Il se compose de la partie haussmannienne, restituée et augmentée d'une aire gazonnée traversée par des chemins en stabilisé.

Un calepinage « historique » dessine au sol, par l'usage d'une pierre blanche, le tracé de l'ancienne rue Notre-Dame, le chevet de l'église disparue Sainte-Geneviève-des-Ardents mais aussi les contours du parvis médiéval. En ce qui concerne les revêtements, il est prévu que tout le plateau reçoive un dallage en granit et que l'ancienne rue Neuve Notre-Dame soit traitée en pavés de grès (cernés de pierre de calcaire). Cette voie se raccorde à une aire également en pavés de grès, correspondant à l'ancien parvis. L'usage d'une autre pierre encore permet de dessiner le plan de la basilique Saint-Etienne découverte par Théodore Vacquer en 1847. Ce traitement du sol démontre l'attention portée par les architectes à l'histoire du parvis, plus encore au lien entre le dessus et le dessous mais aussi aux matériaux. On sait par les archives que les différentes étapes dans la mise au point des marchés de pierre retardèrent largement le chantier d'aménagement

de surface de la place. L'architecte Hermant changea plusieurs fois les types de pierre sélectionnés, ajournant régulièrement l'établissement des marchés en question, signe là encore d'une lente maturation du projet jusque dans ses détails de réalisation.

Le 30 septembre 1973, les travaux d'aménagement du parvis étaient entièrement achevés et le jardin ouvert au public. La démolition et/ou le déplacement du Pont-au-Double n'eut jamais lieu, tout comme la mise en place de la voie express rive gauche. L'aménagement « provisoire » de la place du parvis fut pérennisé, malgré les nombreuses études qu'avaient fournies les architectes en charge du projet pour une mise en scène plus spectaculaire. La circulation y fut simplement bientôt réservée au piéton, mettant fin à la circulation automobile au pied de la cathédrale.

L'aménagement du parvis des années 1970 est issu d'un long travail de clarification de ses fonctions et de sa forme. La finesse de son dessin et le rapport éclairé de ses auteurs aux formes à créer dans ce vide, en font un espace dont il est difficile de nier le soin avec lequel il fut conçu. Le parvis fut la dernière œuvre d'André Hermant et l'une des plus importantes avec le musée national Marc Chagall, à Nice (1969-1973). Rappelons qu'André Hermant joua un rôle important, dans l'histoire de l'architecture et de la création pendant les Trente Glorieuses. En 1949, il créa l'association « Formes utiles » avec ses camarades de l'Union des Artistes modernes, René Herbst, Georges-Henri Pingusson, Charlotte Perriand et Jean Prouvé. L'ambition de cette association était de créer une dynamique, amenant créateurs et industriels à collaborer dans la conception des objets du quotidien, au sens large, allant de la petite cuillère à l'immeuble d'habitation en passant par le mobilier urbain. Ce groupement de design défendait la notion de « formes utiles », définies comme « formes qui affirment l'accord entre les exigences de la matière et les aspirations de l'esprit »<sup>6</sup>. Dès lors, on comprend mieux les hésitations et longues recherches pour la création du parvis de Notre-Dame dont fit preuve André Hermant, qui n'était pas seulement architecte et urbaniste mais aussi théoricien de l'architecture. Ce parvis fut conçu comme un objet de design, devant répondre aux besoins que nous avons longuement décrits et à des contraintes techniques spécifiques tout en offrant aux visiteurs un cadre harmonieux pour la promenade. L'attention portée aux matériaux est aussi à cet égard très révélatrice de la

<sup>6</sup> Introduction à la première exposition de « Formes Utiles », Pavillon de Marsan, 1949-1950.



pensée d'A. Hermant. Il manifeste un souci de qualité de l'environnement, en accord avec l'esprit des lieux.

Malheureusement, cet espace subit quelques modifications qui amoindrirent peut-être sa valeur. La première d'entre elles intervint dès 1976 et concerna la grande aire gazonnée décrite plus-haut et conçue comme une extension du square haussmannien. Le 31 juillet 1975, France-Soir titrait : « Notre-Dame de Paris ou Notre-Dame des Hippies ? ». L'auteur de l'article s'alarmait de la transformation de ces pelouses en campement occupé par des hordes de jeunes touristes, « chevelus, barbus », jouant de la « Flûte indienne, de la guitare et même du tambourin » ! Moins de deux ans après leur mise en place, ces pelouses étaient déjà ruinées. On demanda alors à André Hermant de dessiner un nouveau projet pour cette partie du jardin (Fig.49), commande qu'il accepta avec une certaine philosophie, tout en renonçant à en assurer la maîtrise d'œuvre :

« La très grande affluence des promeneurs et des spectateurs groupés autour des concerts improvisés répond bien à ce qu'on pouvait espérer de la création d'un véritable « forum » réservé aux piétons devant la cathédrale. Il apparaît donc qu'il faille tenir compte de cette heureuse évolution de cet espace et en faciliter la vie propre par des aménagements appropriés. »

Les pelouses furent donc supprimées et remplacées par un sol traité avec du stabilisé et bordé de jardinières de buis aux plans géométriques en C ou en L. Ces travaux s'achevèrent à l'été 1976. Plus tard, à une date indéterminée, on supprima encore, probablement pour des questions de sécurité, les deux massifs de buis qui encadraient l'axe de l'ancienne rue Neuve Notre-Dame, conférant au site l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui (Fig.50).

#### 4) Le square de l'Archevêché ou l'histoire d'un aménagement non réalisé

À la fin des années 1960, le square de l'Archevêché s'étendait sur une surface de 10 796m<sup>2</sup> et était planté de 79 arbres. Un plan de rénovation avait précédemment entraîné l'abattage polémique de 28 marronniers et la replantation de tilleuls dans le mail central, en deux étapes au cours des années 1963, 1964 et 1965 (fig. 43 à 46). Un alignement d'ormes à port pleureur était toujours planté en bordure de Seine entre Notre-Dame et le fleuve, en alternance avec des parties gazonnées, agrémentées

de plates-bandes fleuries. Dans l'axe de Notre-Dame, subsistait le monument de la Vierge, entouré d'un bassin et de garnitures florales traitées dans le style mosaïciculture. Existait également un kiosque à musique, dont le sous-sol était utilisé par le personnel d'entretien comme remise pour le matériel lourd. Deux concessionnaires exploitaient un chalet de vente et un jeu de balançoire situé le premier en bordure du cloître Notre-Dame et l'autre en bordure du quai de l'Archevêché.

Quelques semaines avant la signature de la convention avec la CITRA pour la création et l'exploitation des parkings sous le parvis et sous le square de l'Archevêché, ce dernier fut renommé square Jean XXIII après délibération du Conseil municipal du 11 mars 1970. Différentes solutions furent envisagées pour la reconstruction du square après la création du parking. La convention de concession prévoyait la reconstitution à l'identique du square, qu'elle plaçait à la charge du concessionnaire. Mais certains projets des deux architectes Jouve et Hermant montrent qu'ils menaient aussi de leur côté une réflexion sur le réaménagement du square Jean XXIII. Leurs premières études intégraient le square de l'Archevêché et proposaient soit sa reconstitution avec des modifications périphériques comme l'abandon des bandes gazonnées le long de la Seine et leur remplacement par des rangées d'arbres (Fig.36), soit sa reconfiguration complète selon un dessin tout à fait neuf et contemporain (Fig.37). La mise en œuvre de ces projets était conditionnée bien sûr d'une part, par la réalisation du parking et d'autre part par la restructuration du quai en lien avec la démolition du Pont-au-Double et la création de nouveaux ouvrages comme la passerelle piétonnière dans l'axe du bras sud du transept ou le débarcadère à proximité de la façade ouest de Notre-Dame.

L'abandon du projet du parking sous le square Jean XXIII, par délibération du Conseil municipal du 9 mars 1972 et le renoncement aux aménagements touchant au quai, permirent finalement le maintien en l'état de l'ancien jardin de l'Archevêché, donnant ainsi satisfaction aux habitants du quartier, aux nombreuses associations et personnalités parisiennes qui s'étaient élevés contre la destruction de cet espace vert historique.



Fig. 50 - Vue satellitaire actuelle du parvis (<https://www.geoportail.gouv.fr/>).

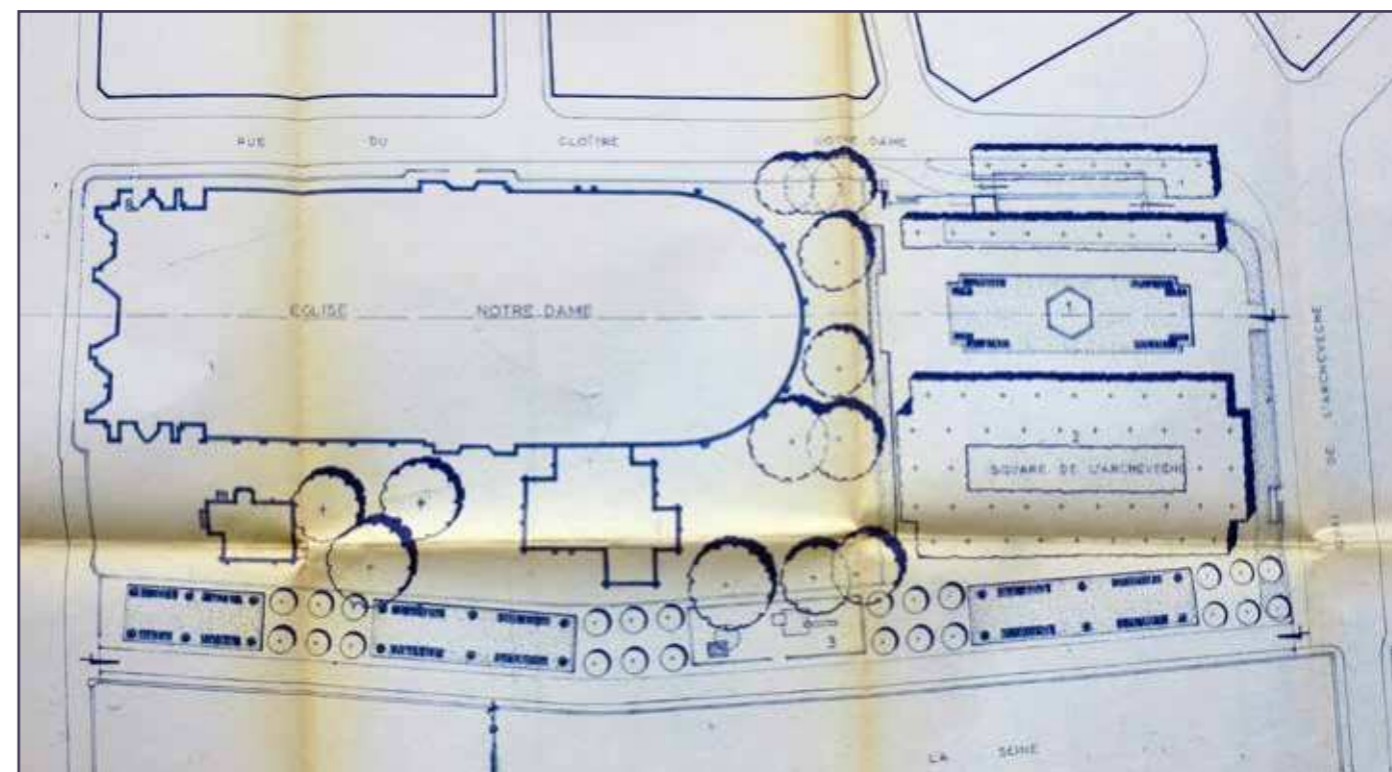


Fig. 51 - 27/05/1971, Réaménagement du square de l'Archevêché. Groupe d'études paysagistes. Solution de reconstitution à l'identique, étudiée par l'ingénieur en chef des parcs et jardins (Archives de Paris, 99W 74).



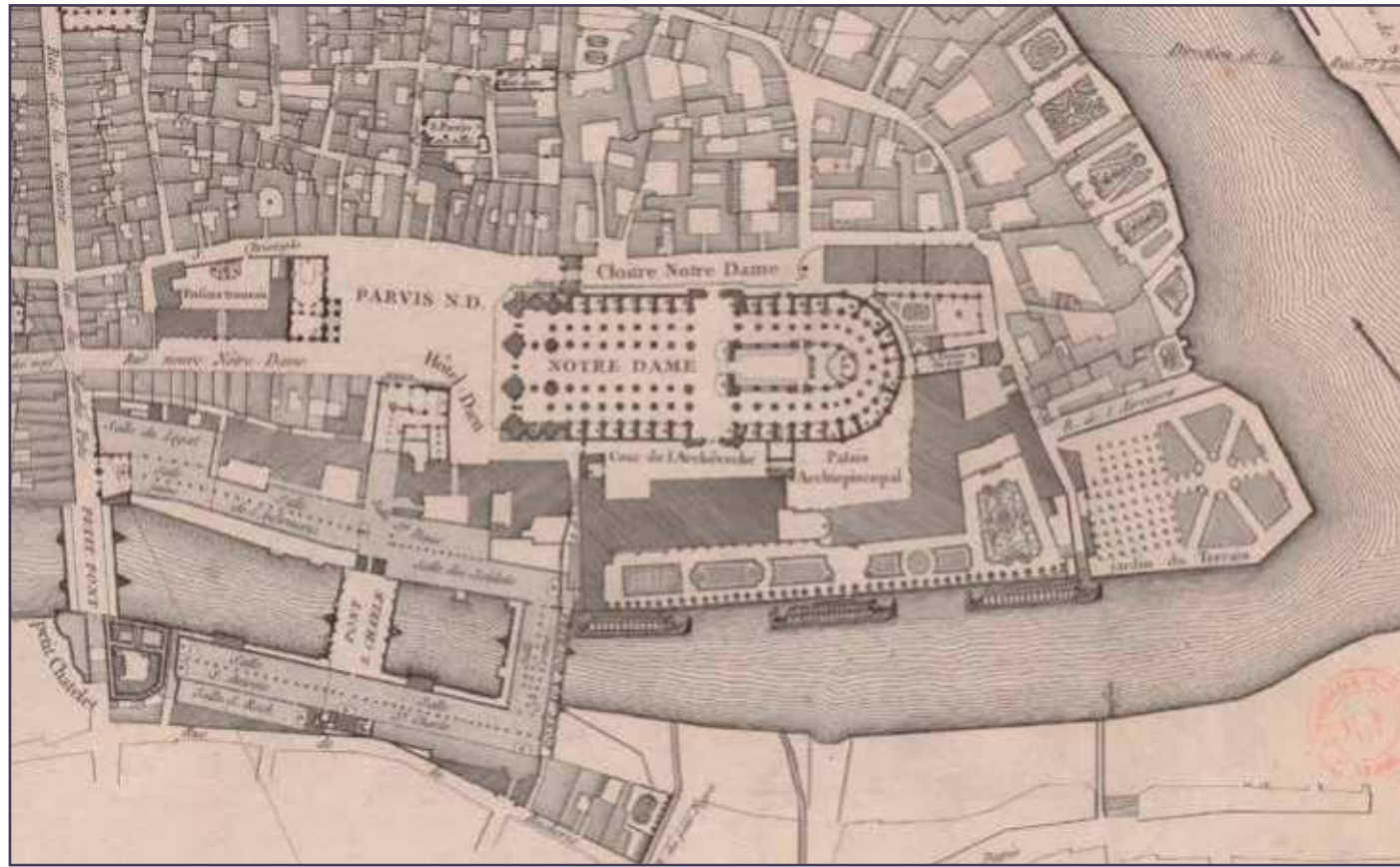


Fig. 52 - Jean Delagrive, détail du « Plan détaillé de la Cité (...) », 1754 (Bibliothèque Nationale de France). Le palais est figuré ainsi que les plans des jardins de l'archevêché et du « Terrain ».

### Partie III : repères historiques sur le jardin de l'archevêché

La libération du cloître Notre-Dame à la Révolution, puis la construction du pont de la Cité en 1803-1804, entraînent, sous le 1<sup>er</sup> Empire, toute une modification de la topographie de la pointe orientale de l'île - démolition de l'église Saint Denis du Pas et de son cimetière, ouverture de rues nouvelles, redistribution foncière- modification que complète, en 1813, l'ouverture du quai Catinat (actuel quai de l'Archevêché). Finalement, tout le terrain compris entre ce quai et le chevet de la cathédrale sera occupé, après la démolition du palais de l'archevêché, par le square actuel, formé de 1844 à 1850, et dont les plantations ont été renouvelées, on l'a vu, en 1967.

Le végétal, pour être assez présent, a surtout ici une fonction de parade et d'accompagnement. La terminologie employée dans les descriptions du 20<sup>e</sup> siècle mentionne un écrin, un cadre, un jardin d'appoint dont tout l'intérêt vient du contexte monumental.

À droite de la cathédrale (promenade Jean XXIII) se dressait le palais épiscopal construit pour l'essentiel sous Louis XIV.

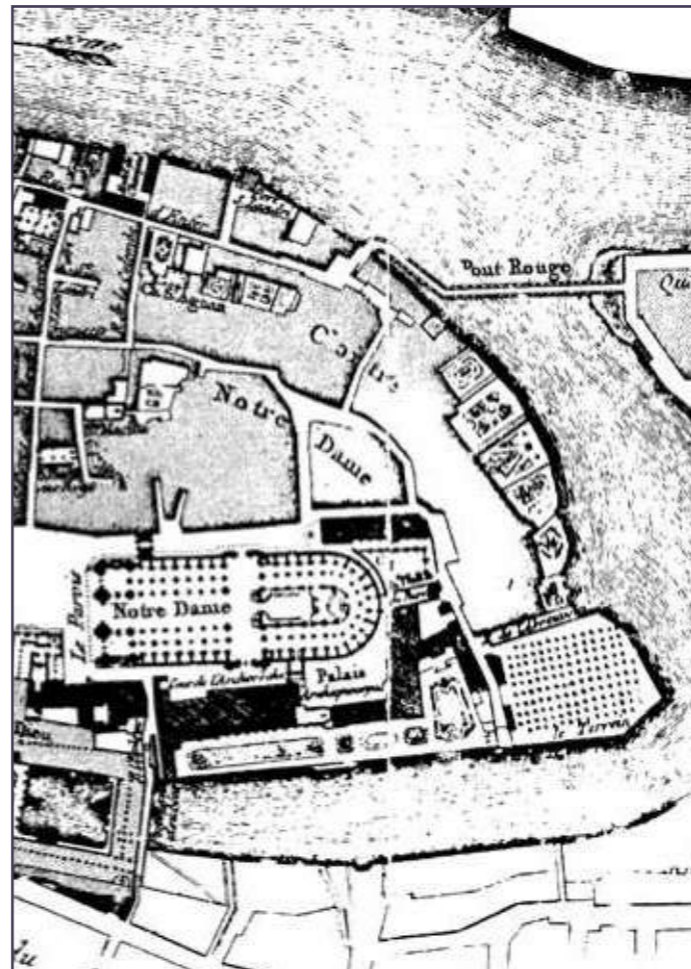


Fig. 59 - Plan de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle représentant le « Terrain » planté d'arbres.



Fig. 53 - Barthélemy-Louis Mendouze, dessinateur-lithographe, « L'archevêché / Le Peuple exaspéré à la vue du Luxe de cette demeure et, à-t-on dit par la découverte d'Armes / cachées, précipita tous les Meubles dans la Seine, l'Argentier même y fut jeté », après 1830 (© Paris Musées / Musée Carnavalet - Histoire de Paris).

Le plan de Delagrive montre le plan masse de ce palais de l'archevêché (Fig. 52).

Célèbre pour la beauté et la grandeur de ses pièces et pour son jardin au bord de l'eau dessiné par Gabriel Thouin (1754-1829, actif à Versailles, auteur d'un projet pour agrandir le jardin des Plantes à Paris et inspecteur des jardins de l'archevêché à la fin du 1<sup>er</sup> Empire, auteur d'un traité célèbre sur les plans de jardins).

Après avoir accueilli la constituante qui y siège brièvement, le palais, en partie ruiné depuis l'Empire, saccagé lors des émeutes de juillet 1830, est finalement détruit par celles de février 1831.

Dès cette époque, on songe à mettre à profit cette démolition pour dégager la façade sud et le chevet de la cathédrale, les études de reconstruction proposant un nouvel archevêché au nord-est de l'île. On renonce à le rebâtir et il est remplacé par un jardin, peut-être pas immédiatement public mais ouvert très tôt, puisqu'en 1837 plusieurs esquisses hésitent entre des systèmes de squares à allées curvilignes, des jardins réguliers ou de simples

alignements d'arbres, mais toujours aménagés à distance de la cathédrale et indépendants d'elle.

Derrière le jardin de l'archevêché, vers l'amont, s'étendait le « Terrain » (ainsi nommé sur les plans successifs, visible sur le plan de Jaillot, 1775) où s'accumulaient, en remblai, les déchets du chantier de la cathédrale et de diverses démolitions. Au XIII<sup>e</sup> siècle, il était longé par une ruelle qui menait à un abreuvoir pour bestiaux (sans doute une simple pente aménagée vers la Seine). En 1651, le Terrain fut entouré de murs et planté d'arbres.

Nicolas Raguenet peint encore, depuis la Tournelle, un carré d'arbres en 1769. La présence du végétal est dès lors continue. Depuis le jardin de l'archevêché donnant sur la Seine, dont les chanoines eurent la jouissance, un passage était réservé vers le nouveau jardin, il s'agit, au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une première ouverture à un public restreint.

Les peintres trouvent là un sujet permanent d'inspiration mais le plus souvent à distance : on ne peint pas le jardin -encore mais le Terrain dont l'appellation dit assez le caractère indistinct- pour eux même mais bien la



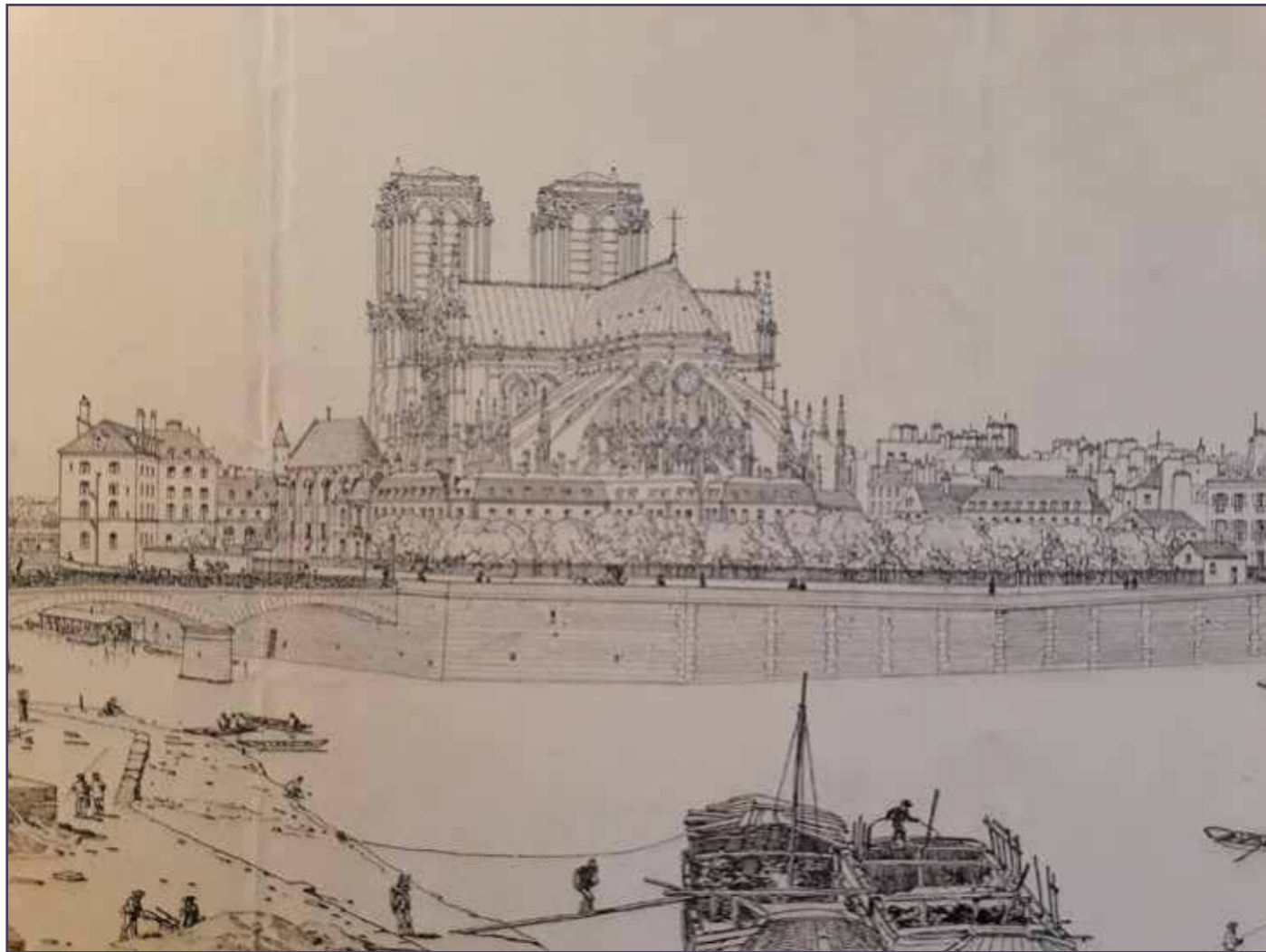


Fig. 54 - Dessin préparatoire réalisé par Hoffbauer vers 1850.



Fig. 55 - Émile Harrouart, *Le chevet vu du pont de la Tournelle*, 1860  
(© Paris Musées / Musée Carnavalet - Histoire de Paris)

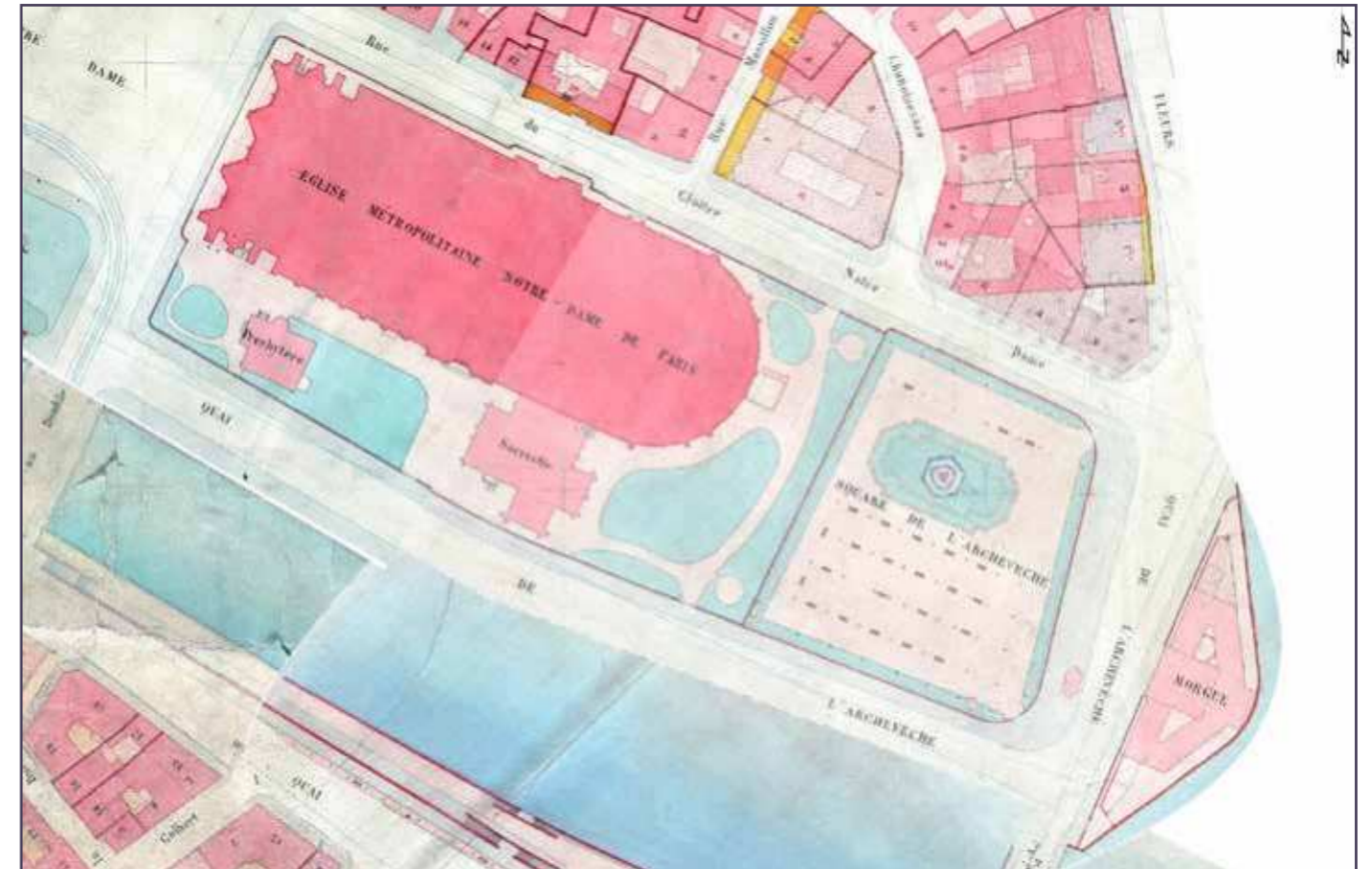


Fig. 56 - Extrait du plan parcellaire municipal dit des « draps de lit », 1894, 9ème feuille (Archives de Paris).

sécénographie formée par le chevet et la Seine.

Le jardin de l'archevêché est entouré « d'une grille à lances dorées » en 1818. Hoffbauer (Fig.54) qui note la présence des grilles se place dans une vision rétrospective, dans laquelle il fait encore figurer l'archevêché.

Le préfet Rambuteau s'est chargé de la création du jardin actuel. Achevé en 1844, le premier jardin public du quartier nécessita de démolir plusieurs maisons médiévales insalubres, destructions qui furent fortement décriées en leur temps, mais permirent la mise en valeur de la cathédrale.

En 1860, Emile Harrouart (Fig.55) ne représente plus l'archevêché mais le presbytère et la sacristie que construisent en 1850-55 Lassus et Viollet le Duc et qui joutent le jardin. Harrouart décrit aussi des bâtiments bas, apparemment utilitaires pour les besoins de l'archevêché (disparus). Il n'y a plus de grille, mais le jardin de la pointe, public, existe.

Il s'orne d'une fontaine sous forme de niche abritant la « Vierge et l'enfant aux trois archanges, foulant aux pieds les hérésies » pittoresque témoignage de la vogue néogothique, sculpture due à Louis Merlieux, dotée d'une fontaine "ogivale" attribuée à Vigoureux, (restaurée en

1954). Le plan de l'aménagement du jardin de 1894 confirme l'apparition de l'équipement public qui se standardise : bancs, bassins, deux accès d'angles. Une clôture le sépare celui de l'archevêché (Fig.56).

Une vue stéréoscopique depuis une des tours vers 1850 ne montre pas encore de flèche (elle date de 1859), ni de morgue (Fig.57)...

Une autre photo (Fig.58), anonyme, présente la pointe de l'ancien Terrain, occupée par la morgue déplacée par Haussmann en 1864 du quai du Marché-Neuf où elle était depuis 1804, audit Terrain où elle reste jusqu'à la première guerre mondiale (1924 ?).

À son emplacement, à l'extrémité du jardin, le mémorial de la déportation conçu par Henri Pingusson, occupe la pointe depuis 1962.

Le jardin ne paraît pas avoir fait l'objet d'une intention concertée, en dehors du projet-récent-d'accompagnement du chevet de la cathédrale vue de l'île Saint-Louis et de la rive gauche... le jardin de la pointe de l'île n'est pas haussmannien (ni chronologiquement, ni par son style) et n'est a priori pas signé, c'est le jardin d'accompagnement d'un monument et non d'accompagnement d'une opération d'urbanisme avec lequel il aurait été conçu dès le départ.



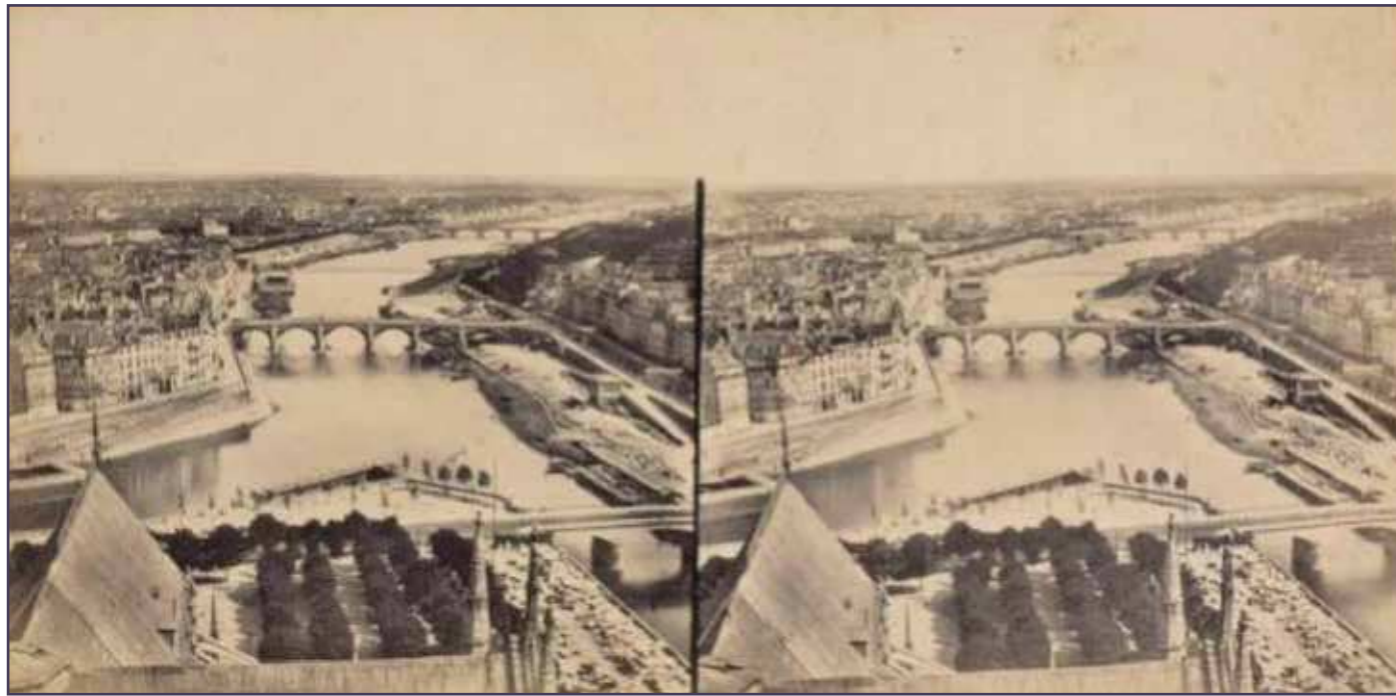


Fig. 57 - Vue stéréoscopique vers 1850.

La littérature du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle fait une place particulière à cette pointe amont de l'île. L'ancien Terrain garde la mémoire d'un lieu de rebut et de dépotoir d'où le regard de Victor Hugo plonge dans les flots, et d'un délaissé où les personnages de Balzac viennent rêver seuls, divaguer, méditer, c'est-à-dire d'un lieu paradoxalement tout à la fois très central et à l'écart, beaucoup moins fréquenté que le parvis.

Le reste du jardin est, de plus, informé par le passé archiépiscopal du site : de même qu'en remplacement d'un palais disparu on laisse les abords du chevet sans construction, de même l'étendue à l'extrémité de l'île, où on ne souhaite pas gêner la vue sur le chevet, est laissée sans construction haute.

Garance GIRARD  
DHAAP / 2020

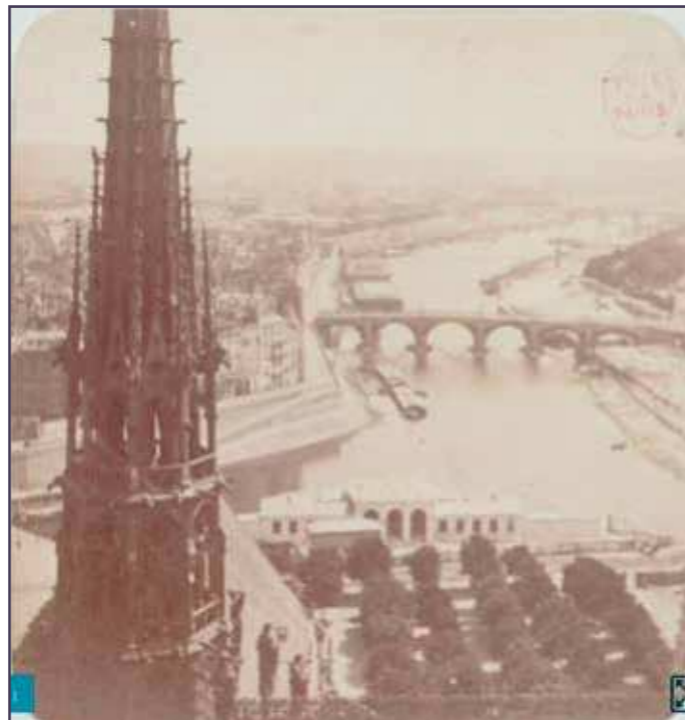


Fig. 58 - Vue de la tour sud vers 1880, anonyme (© Paris Musées / Musée Carnavalet - Histoire de Paris).

## DISCUSSION

Jean-François Legaret rappelle le rôle de la Commission du Vieux Paris dans les fouilles menées sous le parvis et les choix qui ont présidé à la création de la crypte archéologique. Dominique Perrault revient sur la mission que lui avaient confié François Hollande et Anne Hidalgo sur l'île de la Cité ; cette réflexion, conduite avec Philippe Béla-val, alors président du Centre des monuments nationaux, avait notamment conduit au constat qu'il s'agit d'une île monument, qui n'est pas symétrique pour autant et qu'il faut, par conséquent, penser en trois dimensions. Dominique Perrault apporte son soutien au projet tel qu'il vient d'être présenté. Grégory Chaumet considère pour sa part que le projet a évolué dans le bon sens et s'interroge sur la question des accès. Géraldine Texier-Rideau demande des précisions sur le miroir d'eau ; il est indiqué que ce serait une lame plus qu'un miroir, Lamia El Aaraje précisant les objectifs de rafraîchissement grâce à cet apport d'eau ponctuel. Pierre-Antoine Gatier se dit impressionné par le projet : chaque objet architectural autour de Notre-Dame a sa signature et le projet respecte cette histoire. Il interroge toutefois la maîtrise d'œuvre sur le changement d'axe de la clôture du square de l'Île-de-France : aura-t-il un impact sur le Mémorial des martyrs de la déportation, aménagé en sous-sol ? L'entrée dans le square gardera-t-elle son étroitesse, très importante, demande Anne Biraben ; quant au dallage du parvis, conservera-t-il l'empreinte des vestiges ? Philippe Simon va dans le même sens à propos du tracé de la rue Neuve-Notre-Dame. Karen Taïeb signale que de nouvelles fouilles doivent être menées sur le parvis. Bernadette Blanchon souhaite quant à elle des précisions sur la pente de ce dernier, et Bernard Gaudillère sur la réforme de l'accueil des touristes. Géraldine Texier-Rideau demande enfin si l'hypothèse d'un projet réduisant considérablement les dimensions du parvis, afin de retrouver l'espace antérieur au Second Empire, a été étudiée.

La maîtrise d'œuvre apporte des éléments de réponse aux différentes questions, tandis que Jean-François Mangin, du secrétariat général de la Ville de Paris, donne des précisions sur le calendrier des travaux.

## RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 octobre 2024 au Pavillon de l'Arsenal sous la présidence de Jean-François Legaret, a entendu les porteurs du projet de réaménagement des abords de Notre-Dame. Elle se félicite

de l'évolution du projet depuis la phase concours. Elle suggère toutefois qu'un marquage au sol rende lisible la limite du parvis médiéval. Elle demande par ailleurs des précisions sur les modalités du déplacement prévu des grilles du square de l'Île-de-France.

## SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 99W 73 ; 99W 74 ; 1728W 15 ; 1728W 16 ; 1728W 17 ; 1728W 18 ; 1728W 19 ; 1728W 20 ; VM90 367 ; VONC 246.
- Bibliothèque historique de la Ville de Paris : BHVP\_MA\_Vacquer\_MS255 (Papiers Vacquet) ;
- Bibliothèque de l'Hôtel de Ville : 40 539 (André Hermant, Jean-Pierre Jouve, Etudes pour l'aménagement du parvis de Notre-Dame et de ses abords, 1970) ; 20 3536 (Henry Bernard, Réhabilitation de la Cité, la parvis Notre-Dame, la cathédrale et sa mouvance, juin-novembre 1967) ;
- Documentation de la Commission du Vieux Paris : CA 4<sup>ème</sup> arr. Dossier 101 ; CA 4<sup>ème</sup> suppl. 353 ; dossiers et procès-verbaux de séance.
- Institut Français d'Architecture: Fonds Hermant, o60 IFA.
- Béatrice DE ANDIA (dir.), *Autour de Notre-Dame*, cat. d'exposition, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 2003.
- Isabelle BACKOUCHE, Boris BOVE, Robert DESCIMON, Claude GAUVARD (dir.), *Notre-Dame et l'Hôtel de Ville. Incarner Paris du Moyen Age à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne/Comité d'Histoire de la Ville de Paris, 2016.
- Didier BUSSON, *Le Parvis de Notre-Dame, Archéologie et histoire, 1624-2002*, cat. d'exposition, Paris, Association Paris-Musées, 2002.
- Paul CELLY, *Rapport de diagnostic – 2, rue de la Cité*, Préfecture de police, INRAP, Centre île-de-France, 2010.
- Angela GIRARD, *Formes utiles*, mémoire rédigé sous la direction de Ginette Baty-Tornikian et Dominique Druenne, Paris, École nationale supérieure d'Architecture de Paris Belleville, février 2011.
- Jean-François GORET, *Rapport de diagnostic – 1, place du Parvis Notre-Dame, rue d'Arcole, Hôtel-Dieu*, Paris, Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de la Ville de Paris, 2020.
- Guy LAMBERT (dir), *Les ponts de Paris*, cat. d'exposition, Paris, Action artistique de la Ville de Paris.
- Jeanne PRONTEAU, « Étude sur le parvis Notre-Dame à





Vue aérienne du projet (© Agence Bas Mets).



Vue d'insertion du projet (© Agence Bas Mets).



Vue d'insertion du projet (© Agence Bas Mets).



Paris et les maisons des Enfants Trouvés au parvis », dans École pratique des hautes études. 4<sup>e</sup> section, Sciences historiques et philologiques. Annuaire 1973-74.

- Géraldine TEXIER-RIDEAU (dir.), *Places de Paris, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, cat. d'exposition, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 2003.

- Simon TEXIER (dir.), *Les parcs et jardins dans l'urbanisme parisien, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, cat. d'exposition, Paris, Délégation à l'Action artistique de la Ville de Paris, 2001.

- André VINGT-TROIS, Patrick JACQUIN, Dany SANDRON, Jean-Pierre CARTIER, *Notre-Dame-de-Paris*, Strasbourg, La Nuée Bleue, Place des Victoires, 2012.

## 205 rue de Charenton (12<sup>e</sup> arr.)

### FAISABILITÉ

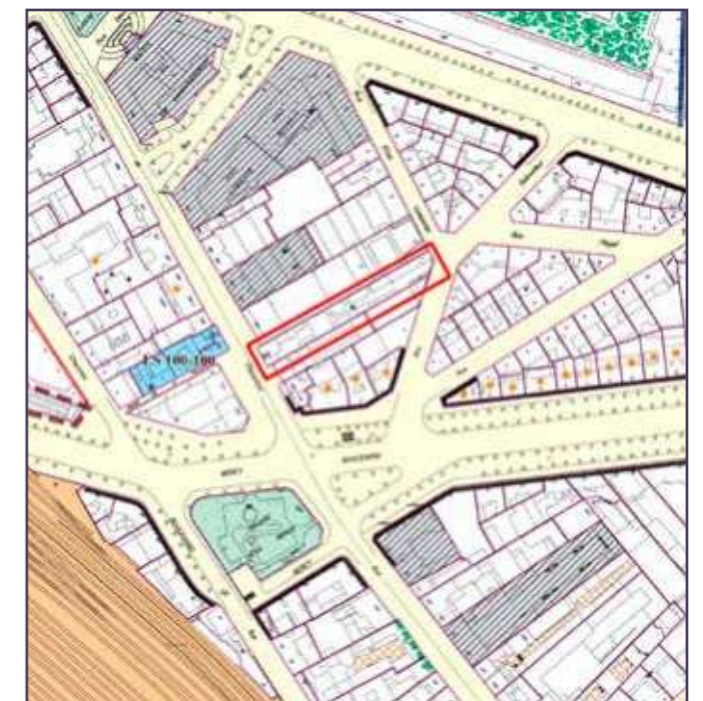
Surélévation d'une maison du XVIII<sup>e</sup> siècle

#### PROTECTION

Aucune protection.

#### PRÉSENTATION

La maison du 205 rue de Charenton formait un ensemble avec le n° 203, démoli en 1969 et remplacé par un immeuble haut. Les recherches menées dans le cadre d'un projet de protection au titre du PLU — projet qui a été abandonné — ont permis d'établir que ces maisons avaient été élevées avant 1749. La maison du 205, comme sa parcelle, est caractéristique de l'urbanisation du faubourg Saint-Antoine même si, adressée au n° 205 de cette voie particulièrement longue, la demeure est excentrée par rapport au quartier de la Bastille. Elle se situe à proximité du métro Dugommier, à mi-chemin environ entre la Bastille et l'ancienne commune de Charenton que reliait l'ancienne rue de la Vallée de Fécamp. La parcelle est profonde, bien qu'étroite, autre



Extrait du PLU.





Vue aérienne de la parcelle (Ressources en ligne).



Vue de l'escalier de la maison sur rue, 2024 (© DHAAP / ML).



Vue du deuxième corps de bâtiment dans la cour, 2024 (© DHAAP / ML).



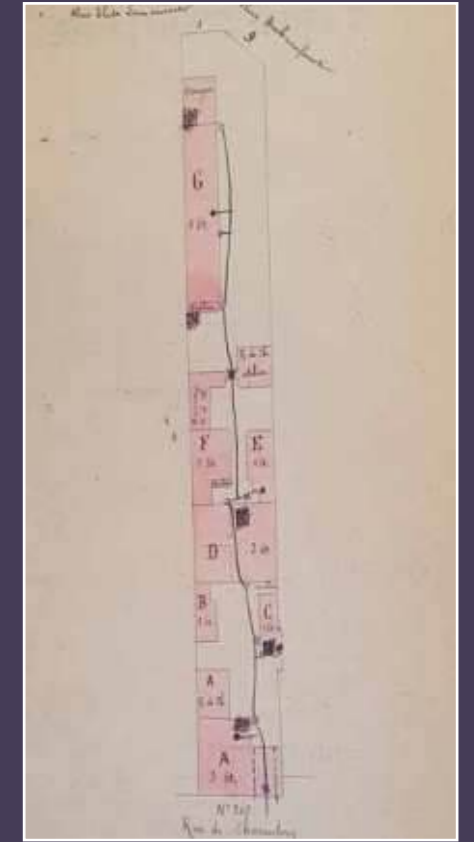
Vue de la façade arrière depuis la cour (© Thomas Dryjski architecte).



Extrait du cadastre de Paris par îlot, dit Atlas Vasserot (1810-1836) (AD75).



Extrait du plan parcellaire municipal de Paris, vers 1890 (AD75).



Plan masse, extrait du casier sanitaire, fin du XIX<sup>e</sup> siècle (AD75).

caractéristique de l'urbanisation du faubourg Saint-Antoine, avec ses parcelles « en lanière » héritées du foncier agricole. Sur cour, après une aile en retour, se trouve un second corps de bâtiment, plus élevé, implanté parallèlement à la rue. Il date, lui aussi, du XVIII<sup>e</sup> siècle, et a été scindé de la propriété avant d'être rattaché de nouveau au foncier en 1809. À l'arrière de ce bâtiment, des constructions basses et contemporaines ont été adossées aux héberges, formant un passage étroit mais généreusement planté.

Si les maisons anciennes du haut de la rue de Charenton, à proximité de la place de la Bastille, ont été pour la plupart conservées, il est plus rare, à cette hauteur de la rue, qu'une maison soit parvenue jusqu'à nous dans sa typologie, dans sa volumétrie et dans un état d'authenticité tout à fait remarquable. La protection, envisagée un temps au titre du futur PLU, semblait tout à fait justifiée, tant pour préserver la maison que la parcelle. C'est dans ce contexte qu'un projet de surélévation, porté par le propriétaire du dernier niveau de la maison sur rue, a été communiqué au DHAAP, via la Direction de l'Urbanisme.

Le comble serait redressé et coiffé d'un étage carré partiel s'arrêtant au point de faîtage de la charpente actuelle. Les éléments de charpente seraient réemployés,

l'architecte étudiant par ailleurs la possibilité de remonter la charpente existante par vérins. L'étage créé serait en structure bois, isolée et bardée de lames brise-soleil en bois. Le projet a reçu un avis favorable de principe de la part de l'architecte des Bâtiments de France, qui considère que la grande hauteur des deux mitoyens incite à surélever la maison, aujourd'hui écrasée. L'hypothèse d'une protection étant aujourd'hui écartée, le DHAAP a estimé que l'avis de la Commission du Vieux Paris devait être sollicité.

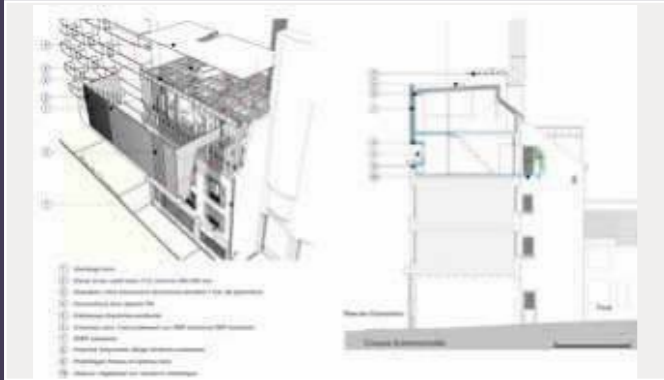
#### DISCUSSION

Karen Taïeb s'interroge sur la nécessité d'un tel contraste entre l'existant et le projet, ainsi que sur la provenance de la lumière dans l'extension. Bernard Gaudillère demande pourquoi la protection au titre de la Ville de Paris n'a pas été retenue dans le cadre du PLU bioclimatique. Jean-François Legaret souligne la rareté de l'adresse dans le quartier ; c'est un témoin singulier de l'urbanisme des faubourgs. Pierre-Antoine Gatier va dans le même sens en soulignant l'authenticité du bâti comme celle de l'organisation de la parcelle. Dominique Perrault note que le projet n'intéresse qu'une personne et qu'une réflexion sur l'ensemble de la parcelle aurait été intéressante ; l'intervention proposée semble toutefois réversible. Caroline

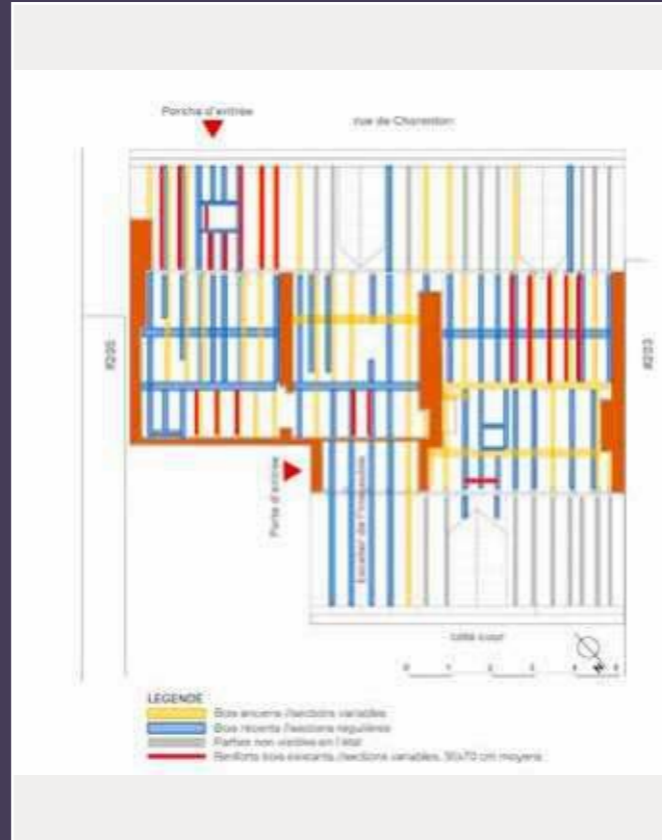




Photographie, avant démolition, du 203 et du 205 rue de Charenton, 1969 (© DHAAP / CVP).



Vue axonométrique et coupe transversale du projet présentant les matériaux (© Thomas Dryjski architecte).



Plan de repérage de la charpente (© Thomas Dryjski architecte).



Poulin questionne pour sa part la matérialité de la proposition. Laurence Bassières revient sur la cohérence de l'existant ; surélevé, on ne comprendra plus ce qu'il raconte. Xavier Brunnequell évoque la pérennité du projet : qu'en est-il par exemple du ruissellement ? On peut craindre un dépérissement de cette surélévation. Philippe Simon considère que c'est encore le rapport au ciel de l'existant qui disparaîtra.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 octobre 2024 au Pavillon de l'Arsenal sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de surélévation de la maison du 205 rue de Charenton. Elle est fermement défavorable à ce projet, qui intervient sur une maison du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'une des très rares qui subsistent dans le quartier. Soucieuse de préserver ce type de patrimoine et la cohérence de la parcelle dont elle fait partie, elle regrette par ailleurs que l'adresse n'ait pas été retenue parmi les nouvelles protections au titre du futur Plan local d'urbanisme bioclimatique.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 3589W 419, DQ18 730.
- Archives de la Commission du Vieux Paris.



Vue d'insertion du projet depuis la rue (© Thomas Dryjski architecte).

## 124-126 boulevard de Belleville (20<sup>e</sup> arr.)

### FAISABILITÉ

#### Surélévation de l'ancienne Goutte de Lait de Belleville

##### PROTECTION

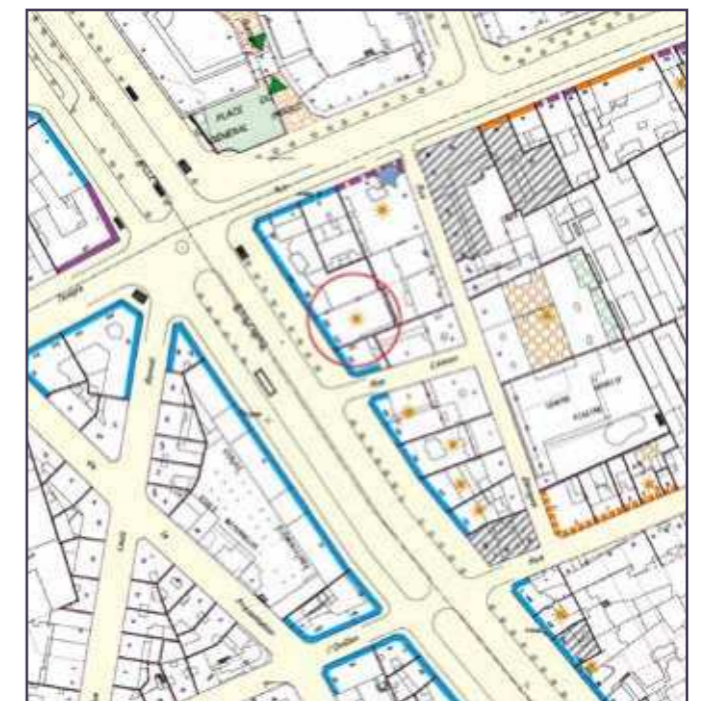
Aucune mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

##### PRÉSENTATION

Le 124-126 boulevard de Belleville présente sur rue une façade composée d'un rez-de-chaussée, un étage de six travées dont une de dimensions réduites, et d'un second niveau traité en fronton triangulaire. L'ensemble est rehaussé de décors en stuc (encadrements de fenêtres, bandeaux, tableaux). Le bâtiment était jusque récemment occupé par la Maison du Bas-Belleville.

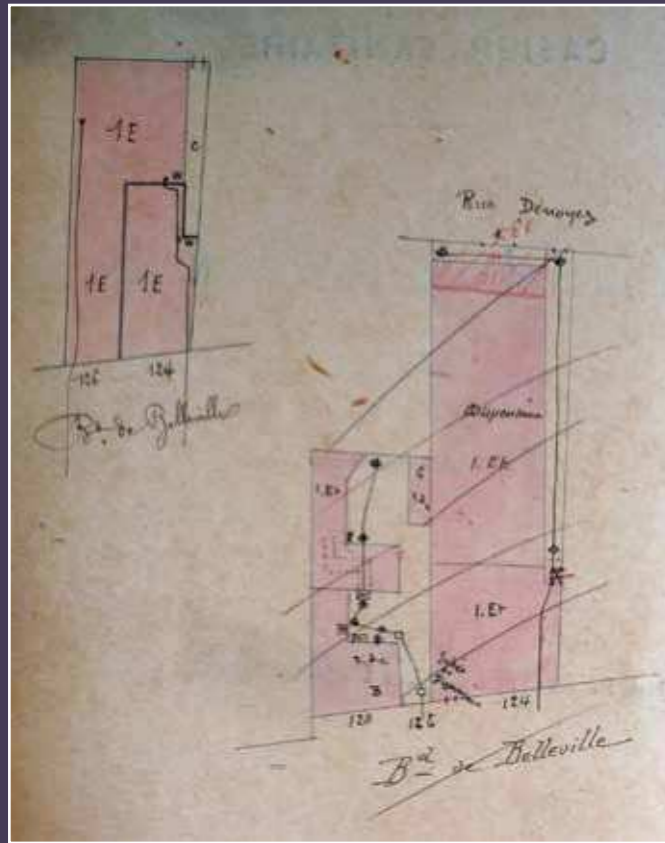
La parcelle, ainsi que celles qui s'étendent jusqu'à la rue de Belleville, sont au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle la propriété de la famille Dénoyez, importante famille de l'ancienne commune de Belleville, qui créera le fameux bal de la Courtille et donnera son nom à la rue située à l'arrière du boulevard.

La construction du bâtiment d'origine est mal



Extrait du P.L.U.





Plan masse de la parcelle des 124-126 boulevard de Belleville, extrait du casier sanitaire, vers 1890-1900 (AD75).



Le dispensaire, boulevard de Belleville, s.d. (© Agence ROL / BNF).



D'après José Frappa, *La consultation du docteur Variot* (Collection particulière).

documentée : aucun acte notarié ni aucune demande en autorisation de bâtir n'ont été conservés. La bibliographie évoque l'existence d'un gymnase au moment de l'annexion de Belleville (1860), information reprise par le panneau « Histoire de Paris » qui précédait le bâtiment sur le boulevard avant d'être déposé. Aucune source d'archive ne permet cependant de confirmer cette première affectation. Les indices les plus concrets sur la construction primitive sont des colonnes métalliques jumelées qui subsistent dans le jardin, de part et d'autre de la crèche, et qui font partie de la structure du bâtiment initial. Finement dessinées, elles comportent l'indication « BOUIGUES RAMBOURG & Cie FOURCHAMBAULT 1866 », entreprise et ateliers de fonderie pionniers de la métallurgie française, qui trouvent leurs origines en 1818. Implantés à Fourchambault dans la Nièvre, la société produisait des structures pour le génie civil, l'artillerie, les chemins de fer, etc. Des matériaux de qualité supérieure, dont les colonnes jumelées du 124-126 boulevard de Belleville, sont un très bel exemple de cette production. Elles attestent aussi des modifications lourdes et démolitions qu'a connues le bâtiment. Une de ces colonnes est actuellement située hors-œuvre, dans le jardinet qui longe le bâtiment ; d'autres sont visibles en façade ou partiellement prises dans les maçonneries. Il n'est pas impossible que la grande halle qui s'étendait à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au numéro 13 de la rue Dé-

noyez, où elle s'ouvrait par une façade similaire à celle que l'on observe aujourd'hui le long du boulevard, ait eu un usage de gymnase. Mais l'adresse reste connue dans l'histoire du quartier pour avoir abrité, jusqu'en 1948, date de sa dissolution, le « dispensaire de la Goutte de lait de Belleville ».

#### *La Goutte de Lait de Belleville*

En 1892, le docteur Gaston Variot (1855-1930) ouvre un dispensaire au 124 boulevard de Belleville. Il reçoit gratuitement nourrissons et enfants malades, avec la collaboration de nombreux confrères de plusieurs spécialités. Fondée sur des donations privées, dont une grande partie vient du docteur lui-même, cette institution est indépendante de l'Assistance publique. Son internat terminé, Variot se spécialise dans ce que l'on appellera plus tard la pédiatrie ; une discipline dont il est aujourd'hui considéré à juste titre comme l'un des pères fondateurs. En parallèle de ses consultations au dispensaire, il poursuit sa carrière à l'hôpital Trousseau et se forge une réputation de polémiste : sur de nombreux sujets, il entre régulièrement en conflit avec sa hiérarchie, en une période où la mortalité infantile est reconnue comme un fléau de société. Le phénomène prend en effet, dans les quartiers périphériques et populaires de la capitale, une ampleur dramatique. Variot s'engage fortement dans ce combat, qu'il mène dans un contexte



Vue du bâtiment sur rue et de la grande salle des années 1960, depuis le coeur d'îlot, 2019 (© DHAAP / ML).



Vue de l'arrière des bâtiments depuis le jardin de la parcelle voisine, 2019 (© DHAAP / ML).

sanitaire déplorable. En 1891, l'épidémie de choléra fait encore des ravages dans Paris. Officiant à Trousseau (dans le quartier où s'est développé le foyer), Variot en prend toute la mesure. En 1894, les résultats d'une première grande campagne de recensement sanitaire donnent lieu à la publication d'une cartographie devenue célèbre : 6 îlots insalubres et meurtriers sont identifiés. Belleville est partiellement touché, mais le sera plus durement encore au lendemain de la Première Guerre mondiale. Les îlots insalubres n°11 et 7 occupent la majeure partie de son territoire. Ainsi, la Goutte de Lait assure un service d'intérêt public qui sera officiellement reconnu 1909. En 1892, le comité de Patronage du dispensaire comprend, en autres, le conseiller municipal Paul Strauss — instigateur de la loi éponyme sur le logement social en 1906 — ainsi que le maire de Belleville. Mention est aussi donnée d'un certain Claveau, architecte, à qui a été attribué l'aménagement intérieur du dispensaire ; sans, encore une fois, que des documents d'archives puissent venir étayer cette donnée trouvée dans la presse d'époque. La presse fait état du « local » loué par Variot, composé « d'une boutique, d'un grand hall et de trois pièces au premier étage » (*L'Intransigeant*, 1899). Ce n'est qu'en 1894 que l'établissement est baptisé « la Goutte de Lait », reprenant l'appellation trouvée par un confrère de Variot,



Vue d'une des colonnes jumelées en fonte, située dans le jardin, 2019 (© DHAAP / ML).

le docteur Dufour, qui a fondé la première Goutte de Lait à Fécamp, après avoir établi un partenariat durable avec une société de production de lait stérilisé. Dans ces établissements — qui se répandent rapidement sur le territoire puis à l'étranger — le lait est vendu à prix coûtant aux mères, qui se voient prodiguer des conseils lors des consultations et des pesées. Variot veut faire œuvre de pédagogie, tant auprès des mères de famille que de l'Assistance publique. Sa production littéraire est particulièrement riche, avec la publication en série de *La Clinique infantile* et ses nombreuses contributions scientifiques. Mais la plus efficace des communications sera certainement l'œuvre du peintre Henry Jules Jean Geoffroy (1853-1824) qui, s'étant fait spécialiste de l'enfance, expose au Salon de 1903 le triptyque *L'œuvre de la Goutte de Lait au Dispensaire de Belleville*, qui illustre les trois étapes de la visite au dispensaire : *La pesée*, *La consultation* et *La distribution de lait*. L'arrière-plan est peu visible et ne permet pas d'apprécier le dispensaire dans son état originel. Cependant, l'institution gagne pour longtemps en visibilité. En 1903, le triptyque est acquis par la Ville de Paris ; il transitera par l'hôpital Lariboisière (1906), la crèche des Enfants-Assistés (1908) et le grand hall de la Goutte de Lait de Belleville (1927-1957). Après avoir été égaré, en 1979, il revient dans le domaine de





Vue du cloisonnement intérieur d'origine, 2019 (© DHAAP / ML).



Vue aérienne, 1965 (© IGN).



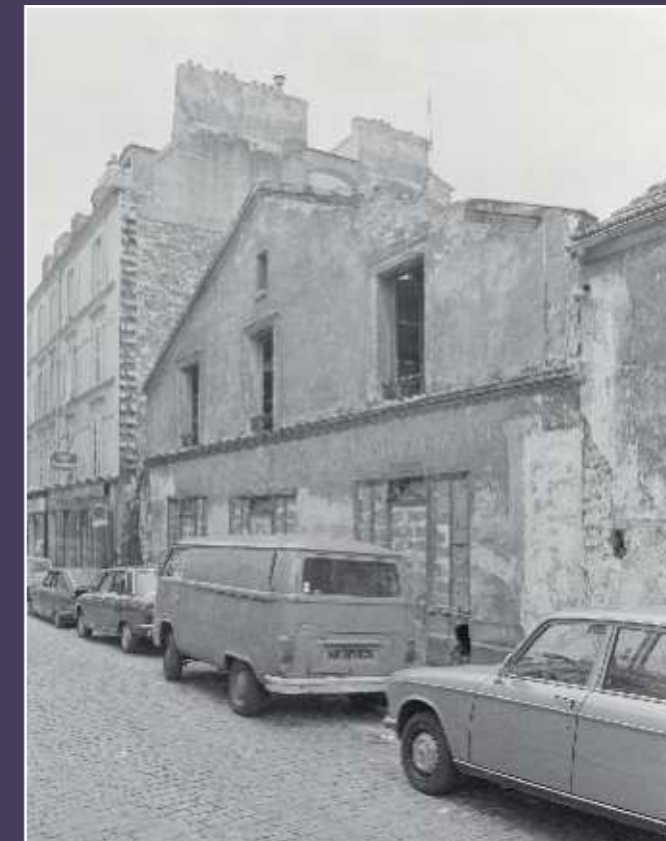
Vue de la charpente du bâtiment sur rue, 2019 (© DHAAP / ML).



Vue aérienne, 1983 (© IGN).



Le boulevard de Belleville et la Goutte de Lait, 1981 (© DHAAP).



L'arrière de la Goutte de Lait sur la rue Dénoyez avant sa démolition, 1982 (© DHAAP).

l'Assistance publique et son musée. D'autres documents, moins connus, illustrent la vie du dispensaire, comme les peintures de Louis-Alexis Letourneau *La Consultation du docteur Variot* et celle de José Frappa (1854-1904), sous le même titre. Toutes deux donnent quelques détails architecturaux des intérieurs du dispensaire. La première laisse deviner l'escalier à l'impériale qui desservait l'étage et une structure porteuse en bois. La seconde montre un cloisonnement dont les parties supérieures sont vitrées et rythmées par des petits bois, dispositif qui subsiste aujourd'hui encore à l'entrée du dispensaire. Ces œuvres ont aussi pour conséquence d'avoir entretenu la mémoire de la Goutte de Lait de Belleville jusqu'à nos jours, exposée à de nombreuses reprises et donnant lieu à une bibliographie pléthorique pour une institution faubourienne du tournant du siècle.

Le bâtiment de l'ancienne Goutte de Lait de Belleville a subi de nombreuses démolitions. Pour autant, il subsiste aujourd'hui en partie de façon assez miraculeuse. En effet, au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'adresse est englobée dans l'îlot insalubre n° 7, l'un des plus vastes de la capitale, où les taux de mortalité par tuberculose, cancer et autres pandémies sont particulièrement élevés. Comme pour l'ensemble des quartiers associés à ce phénomène, l'hypothèse d'une démolition-reconstruction totale est privilégiée par l'administration des années 1950 à 1980. Le quartier de Belleville a ainsi

été en grande partie reconstruit. Les relevés photographiques avant démolition du bâtiment de la rue Dénoyez témoignent de l'abandon relatif dans lequel se trouvait de nombreux immeubles, identifiés comme insalubres et donc à reconstruire.

Le bâtiment a été démoli aux deux tiers. Les documents qui l'illustrent le mieux sont les photographies aériennes de l'IGN. En 1965, quelques années après la fermeture du dispensaire, la partie centrale de la halle est remplacée par une structure basse, petite construction en bois qui existe aujourd'hui encore, et qui était réservée, jusqu'à la fermeture de la Maison du Bas Belleville, à une micro-crèche. Aucun permis de construire n'a été exhumé en lien avec cette opération de démolition-reconstruction. Elle résulte cependant très probablement de la division de la propriété, à une date restée indéterminée, entre la partie alignée sur le boulevard et celle ouverte sur la rue Dénoyez, où se faisait l'entrée des mères. L'institution a survécu 27 ans à son fondateur mais, en 1968, le bâtiment entre dans le domaine de la Ville de Paris après, sans doute, avoir transité un temps par celui de l'Assistance publique, qui procède à un relevé des lieux entre les années 1950-1960.

En 1983, la moitié du bâtiment ouvrant sur la rue Dénoyez est démolie pour faire place à un établissement d'accueil pour personnes âgées, qui ne porte pas atteinte à la construction basse des années 1960. Quelques

photographies de relevé avant démolition permettent d'apprécier la façade qui s'élevait de ce côté, similaire à quelques détails près à la façade du boulevard de Belleville.

Pour la partie du bâtiment qui subsiste, la grande qualité de ses colonnes jumelées a été soulignée. Il faut aussi mettre en avant celle de la charpente en bois, appréciée dans les niveaux supérieurs, ainsi que les qualités spatiales des niveaux inférieurs. Enfin, et même si cela éloigne le présent diagnostic de sa dimension architecturale première, l'institution de La Goutte de Lait revêt aujourd'hui encore, pour les Bellevillois, une charge mémorielle forte, que la Maison du Bas Belleville avait jusqu'alors préservée. La fermeture de cette dernière a suscité quelques craintes parmi les associations locales qui ont contacté le DHAAP. D'un point de vue strictement patrimonial, le 124-126 boulevard de Belleville est un beau témoignage de l'architecture bellevilloise de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et présente aujourd'hui, malgré sa démolition partielle, un degré d'authenticité non négligeable. Son faible gabarit sur le boulevard, mis en valeur par son fronton triangulaire, a aussi une importance non négligeable dans le paysage du boulevard, lui aussi largement remanié dans les années 1970-1990.

En 2019, le DHAAP avait produit un diagnostic patri-

monial à destination du cabinet de la maire, avant que des projets immobiliers ne soient confiés à des bailleurs sociaux. Paris Habitat est aujourd'hui maître d'ouvrage d'un projet de résidence sociale pour femmes victimes de violences. L'association du Bas Belleville, quant à elle, devrait être relogée au rez-de-chaussée. Le projet prévoit la conservation du rez-de-chaussée et du premier étage du bâtiment et sa surélévation de 5 niveaux. La charpente en bois serait démolie et réemployée dans les cloisonnements intérieurs. La structure ajoutée dans les années 1960 à l'arrière serait conservée et rénovée pour servir de salle polyvalente. Dans les étages, des chambres avec espaces d'hygiène et petits coins cuisine seraient aménagés.

Considérant l'intérêt historique de l'adresse et son importance dans le paysage du boulevard de Belleville, il a semblé nécessaire de porter ce projet à la connaissance de la Commission du Vieux Paris.

#### DISCUSSION

Jean-François Legaret note que la règle sur les surélévations que s'est donnée la Commission du Vieux Paris n'est pas vraiment respectée. Pierre-Antoine Gatier souligne la valeur mémorielle du site, qui est exceptionnelle ; il y a par conséquent une forme de percussive entre cette mémoire et un programme au demeurant tout à fait





Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Tanya Klyne et Emma Saintonge architectes).



Coupe transversale, état projeté (© Tanya Klyne et Emma Saintonge architectes).



Élévation de la façade sur rue, état projeté (© Tanya Klyne et Emma Saintonge architectes).



Vue d'insertion du projet (© Tanya Klyne et Emma Saintonge architectes).



légitime. Géraldine Texier-Rideau considère qu'il faudrait trouver un autre lieu pour ce programme évidemment vertueux ; dans un autre contexte, on aurait refusé ce projet. Karen Taïeb admet que l'on a pu refuser des projets de ce type, mais dans le cas présent le programme répond à un engagement fort de la Ville de Paris ; le projet assure par ailleurs une continuité dans la vocation du lieu. Marion Waller va dans le même sens et souligne l'importance du programme. Laurence Bassières, comme Grégory Chaumet, pensent que l'on peut travailler les choses autrement en exploitant mieux la parcelle. Anne Biraben considère que ce n'est pas à la Commission du Vieux Paris de juger la pertinence du programme ; or le projet est tel que le pavillon existant disparaîtra sous la masse du nouveau bâtiment. Pierre-Antoine Gatier ajoute qu'il ne faut pas séparer le matériel et l'immatériel ; l'histoire qui continue est intéressante. Stéphane Lecler précise que le projet est compatible avec le futur PLU bioclimatique. Dominique Perrault voit plutôt la dimension patrimoniale dans l'immeuble d'angle, tandis que Bernadette Blanchon juge intéressante la continuité de la vocation sociale de la parcelle. Philippe Simon craint pour sa part une opération de façadisme. Xavier Brunquell plaide pour une réflexion en profondeur, avec un diagnostic sur le jardin existant.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 octobre 2024

au Pavillon de l'Arsenal sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de surélévation du 124-126 boulevard de Belleville. Si elle approuve le programme, elle émet des réserves sur cette opération de façadisme et sur l'ampleur de la surélévation prévue. Elle suggère qu'une autre répartition des volumes au sein de la parcelle conduite à l'abaissement de la façade sur rue.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Collectif, *Un patriote aux origines de la puériculture : Gaston Variot, médecin et mécène*, cat. d'expo., Musée de l'Assistance publique de Paris, 15 mai-15 décembre 1984, Paris, 1984.
- Maryse ALEKSANDROWSKI, Alain MATHIEU, Dominique LOBSTEIN, *Henry Jules Jean Geoffroy dit Géo (1853-1924)*, Trouville-sur-Mer, Éditions Librairie des Musées, 2012.
- Christiane DEMEULENAERE-DOUYÈRE, « Gaston Variot et la "Goutte de lait de Belleville" », *Bulletin de l'association d'histoire et d'archéologie du XX<sup>e</sup> arrondissement de Paris*, n° 12, 1998.
- Christiane DEMEULENAERE-DOUYÈRE, « Le docteur Variot et l'oeuvre de la Goutte de Lait de Belleville », *Paris et Île-de-France Mémoires*, t.3, 2012.
- Anne CADORET, « De "l'enfant trouvé" à "l'enfant assisté" », *Études rurales*, n° 107-108, 1987.

## 39 avenue Rapp (07<sup>e</sup> arr.)

### Surélévation d'un hôtel particulier de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

Pétitionnaire : M. Ludovic RAES  
 BERCY CHAMP DE MARS  
 PC 075 107 24 V0014  
 Dossier déposé le 15/07/2024  
 Dossier incomplet le 24/07/2024

« Réhabilitation avec surélévation d'un bâtiment à R+6 sur 1 niveau de sous-sol, à destination de logement et commerce (1 logements créé), avec modifications d'aspect extérieur, démolition d'un escalier, de la toiture, des combles et d'une partie du plancher du rez-de-chaussée, et réaménagement des espaces extérieurs.

Surface créée : 157 m<sup>2</sup> ; surface démolie : 22 m<sup>2</sup>. »



Extrait du P.L.U.

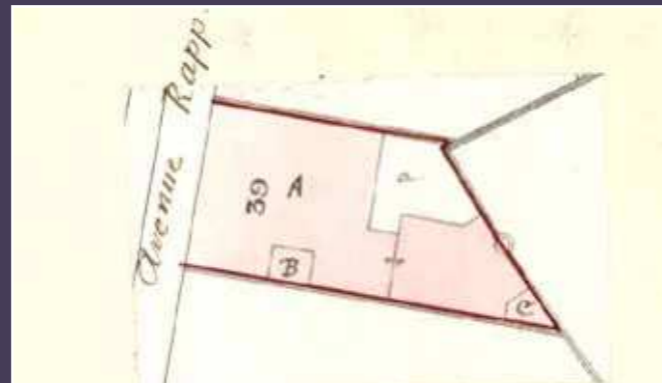




« Propriété de M. Duron, 35 avenue Rapp », plan des caves, extrait du casier sanitaire, 1912 (AD75).



« Rue Saint-Dominique, prise avenue Rapp », vue de l'immeuble en arrière plan, carte postale, 1906 (Ressources en ligne).



Détail de la fiche parcellaire du 39 avenue Rapp, 1900 (STDF / Ville de Paris).

#### RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 251 m<sup>2</sup>
- Surface existante : 1247 m<sup>2</sup>
- Surface créée : 157 m<sup>2</sup>
- Surface totale : 1382 m<sup>2</sup>

#### PROTECTION

Aucune protection.

#### PRÉSENTATION

L'avenue Rapp, anciennement dénommée avenue du Champ de Mars, a été ouverte à partir de 1858 et progressivement construite, avec une accélération au début du XX<sup>e</sup> siècle, où l'exubérance des élévations doit tant aux souhaits des commanditaires qu'au concours de façades lancé par la Ville en 1897-1898. Ainsi, les n° 35-37 et n° 41, respectivement datables de 1914-1916 et 1906, adoptent une élévation plus imposante et déjà marquée par le goût Art nouveau, quand le n° 39 adopte encore des ornements plus classiques.

Cet élégant immeuble de rapport a en effet été construit en 1896 par l'architecte Gilbert Duron, auteur d'une dizaine de réalisations dans Paris, qui le signe en façade. Il le construit à son compte pour le revendre rapidement

puisque, dès 1900, c'est un autre propriétaire, M. Dinet, qui est mentionné dans les documents fiscaux. Cette construction remplace, sur l'avenue, « trois pavillons de construction légère, dont celui du milieu élevé de rez-de-chaussée et les deux autres de rez-de-chaussée et un étage », sur une parcelle initialement communicante avec la rue Saint-Dominique. Il comporte à l'origine cinq étages carrés, chacun divisé en deux appartements, et un étage de combles abritant 10 chambres. À rez-de-chaussée se trouve une loge, remplacée par des boutiques au moins depuis 1913, date à laquelle on recense un coiffeur et une boulangerie. À ce moment, les deux appartements des étages ont été fusionnés en une seule unité par niveau, excepté celui de comble toujours dévolu à des chambres de domestiques.

Le brisis est visible sur une carte postale du début du XX<sup>e</sup> siècle : formant un angle plus prononcé que dans l'état actuel, il n'est percé que de petits châssis de toit parisiens. La modification de ce niveau ne semble intervenir qu'en 1993, avec le « redressement partiel de la toiture côté cour pour le prolongement de l'escalier d'un bâtiment d'habitation avec création d'une baie de fenêtre et remplacement des fenêtres de toit par des lucarnes rentrantes », tel qu'indiqué dans une déclaration de travaux adressée à la Ville à cette date. Cette intervention voit



Vue aérienne, 1920 (© IGN).



Vue de la dernière volée de l'escalier principal, 2021 (© DHAAP / PS).



Vue de l'escalier principal, 2021 (© DHAAP / PS).



Vue de l'entrée, 2021 (© DHAAP / PS).



Vue du décor du vestibule d'entrée, 2021 (© DHAAP / PS).





Vue de l'escalier de service (© Maison Edouard François, architecte).



Vue de la dernière volée condamnée de l'escalier de service (© Maison Edouard François, architecte).

la transformation des multiples chambres en un seul appartement, desservi grâce au prolongement de l'escalier principal au détriment de la dernière volée de l'escalier de service.

Dans les autres niveaux, la distribution générale de l'immeuble a cependant été préservée jusqu'à nos jours. L'entrée, située dans la travée de droite, comporte un long vestibule, monumentalisé par des pilastres à consoles et colonnes à chapiteaux corinthiens, conduisant, après un dégagement, à un escalier logé dans une trémie octogonale, dont le jour central comporte un ascenseur.

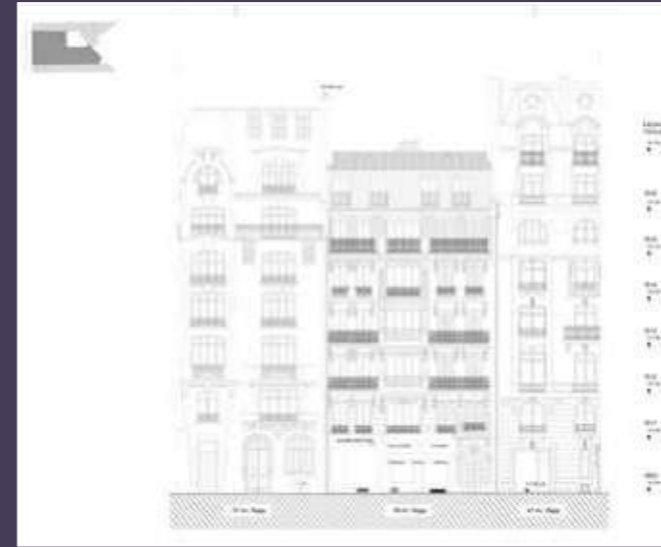
Un couloir latéral à cet escalier mène à l'escalier de service établi contre la courette, couverte à rez-de-chaussée, logée dans la pointe de la parcelle. Une autre courette d'aération surplombe une partie de l'entrée, alors qu'une véritable cour s'ouvre entre le corps de bâtiment sur rue et l'aile en retour.

Un premier projet de surélévation avait été présenté au DHAAP en 2021, porté par une autre agence, qui prévoyait une surélévation plus importante, au regard de laquelle le service avait émis de fermes réserves. Un nouveau projet est présenté aujourd'hui, qui envisage une surélévation limitée à un niveau au-dessus de l'étage actuel de comble transformé en étage carré, ces deux

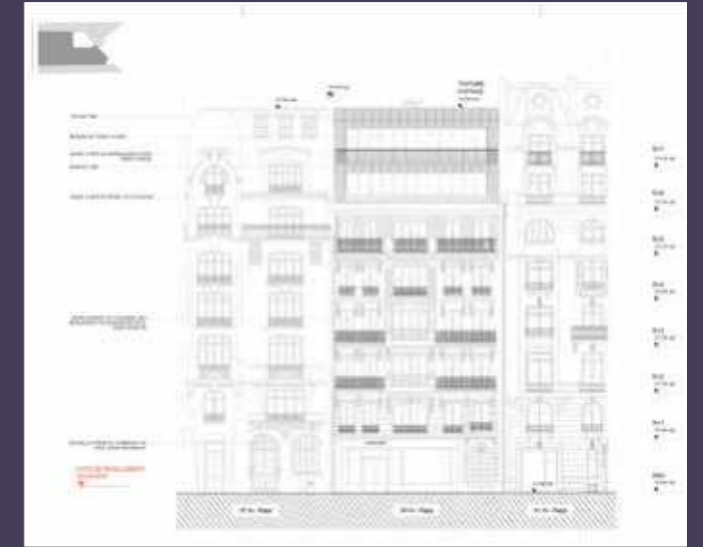
étages étant traités en grandes baies vitrées. Le même principe prévaut sur l'arrière du corps de logis, alors que l'aile en retour se verrait surélevée en répétant les étages inférieurs. Dans le décroché entre ces deux ailes, débordant sur la façade arrière, seraient mis en place des balcons à tous les niveaux, culminant en un toit-terrasse. Une seule des deux courettes, celle à l'extrémité, serait conservée dans le projet. De même, l'escalier de service (déjà condamné au 6<sup>e</sup> étage), serait entièrement détruit afin de gagner des espaces dans les appartements ; au rez-de-chaussée, le dégagement donnerait accès à un local vélo.

Le projet envisage également une modification des caves due, d'une part, au raccordement aux réseaux Fraîcheur de Paris et CPCU, et d'autre part à la création d'un rez-de-jardin par le décaissement de la cour et la suppression du sous-sol sous son emprise.

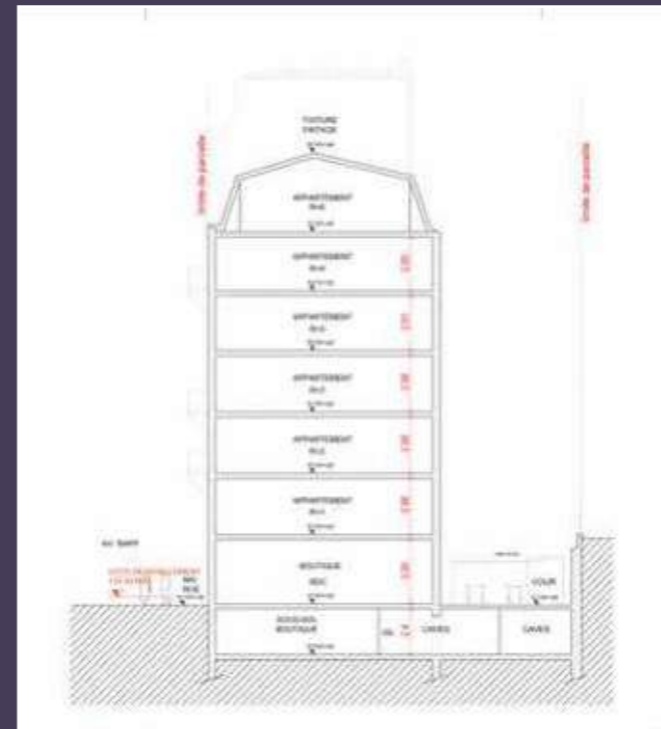
Le projet s'accompagne d'un renforcement des capacités thermiques du bâtiment par la mise en place d'une isolation à l'intérieur et la rénovation des menuiseries : double vitrage sur existant et remplacement des éléments en mauvais état ou en PVC.



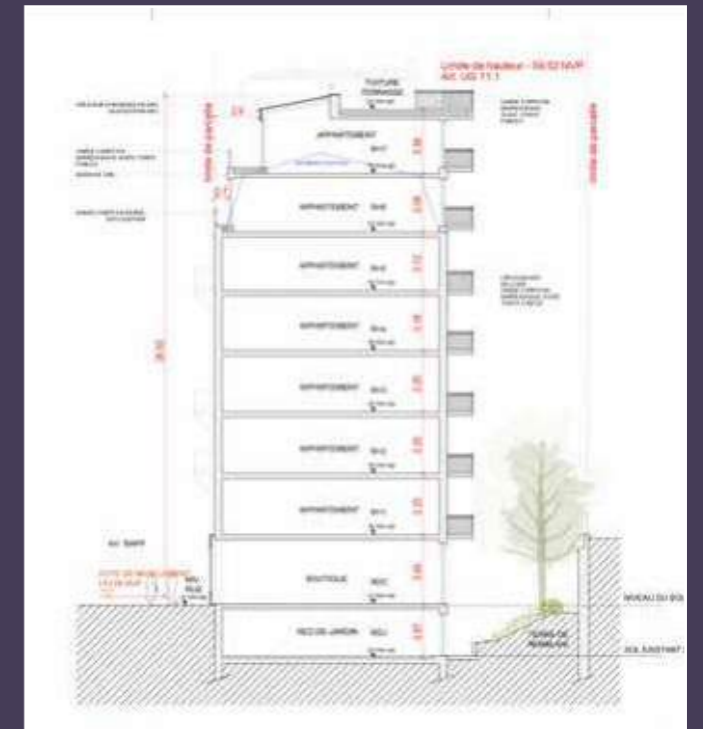
Élévation de la façade sur l'avenue Rapp, état existant (© Maison Edouard François, architecte).



Élévation de la façade sur l'avenue Rapp, état projeté (© Maison Edouard François, architecte).



Coupe longitudinale, état existant (© Maison Edouard François, architecte).



Coupe longitudinale, état projeté (© Maison Edouard François, architecte).



Plan du sous-sol, état existant présentant les démolitions envisagées (© Maison Edouard François, architecte).



Plan du rez-de-chaussée, état existant présentant les démolitions envisagées (© Maison Edouard François, architecte).





Plan du premier étage, état existant présentant les démolitions envisagées (© Maison Edouard François, architecte).



Vue de la façade sur l'avenue, état existant (à gauche) et vue d'insertion du projet (à droite) (© Maison Edouard François).



Plan du sixième étage, état existant présentant les démolitions envisagées (© Maison Edouard François, architecte).



Vue de la façade côté cour, état existant (à gauche) et vue d'insertion du projet (à droite) (© Maison Edouard François).



#### DISCUSSION

Karen Taïeb s'interroge sur les deux niveaux de verrière, tout comme Pierre-Antoine Gatier, qui craint un effet de nappe continue, en rupture avec l'image de l'immeuble de rapport. Qu'en est-il par ailleurs du creusement de la cour ? Stéphane Lecler souligne à ce propos que les affouillements prévus ne seraient plus permis par la futur PLU bioclimatique. Dominique Perrault regrette pour sa part que le projet s'apparente à des bureaux.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 octobre 2024 au Pavillon de l'Arseil sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de surélévation de l'immeuble du 39 avenue Rapp. Considérant que, par son horizontalité et l'ampleur du volume vitré, cette proposition aurait pour effet de dénaturer le linéaire très cohérent de l'avenue Rapp – voie reconnue pour ses remarquables immeubles post-haussmannien et Art nouveau –, elle s'oppose au projet dans sa forme actuelle.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 3589W 1912 ; DQ18 1314.



Vue de la façade sur l'avenue, vue d'insertion du projet (© Maison Edouard François).

## 95 rue de la Folie-Méricourt et 12 boulevard Jules Ferry (11<sup>e</sup> arr.)

Surélévation d'une maison de rapport du début du XIX<sup>e</sup> siècle

Pétitionnaire : M. Matthieu BOURDON / Mme Aurélie MAHE-BOURDON

PC 075 111 24 V0011

Dossier déposé le 30/04/2024

Dossier incomplet le 27/05/2024

« Surélévation d'une construction à R+3 sur 1 niveau de sous-sol.

Surface créée : 101 m<sup>2</sup> ; nombre de niveaux supplémentaires : 1. »



Extrait du P.L.U.





Vue de la façade sur la rue de la Folie-Méricourt, 2024 (© DHAAP / ML).



Détail du plan dit de Gomboust, 1652.



Détail du plan de Nicolas de Fer, 1697.

#### RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 143 m<sup>2</sup>
- Surface existante : 70 m<sup>2</sup>
- Surface créée : 101 m<sup>2</sup>
- Surface totale : 171 m<sup>2</sup>

#### PROTECTION

Aucune protection.

#### PRÉSENTATION

La rue de la Folie Méricourt existe au moins depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle est représentée, alors simple chemin dans les terres agricoles à l'est du Marais, sur le plan de Gomboust de 1652. Sur le plan dit de Fer de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la rue est dénommée rue de la Folie Moricot, mais prendra alternativement les noms de Folie Mauricaut, Mauricaute, Mauricourt, puis Moricourt, ces odonymes étant dérivés d'un certain Marcaut, maître épicier-apothicaire, qui y possédait une maison de plaisance. La rue constitue l'ancien axe de circulation entre le faubourg du Temple et le faubourg Saint-Antoine et s'urbanise progressivement.

Ces terrains dépendants de la censive du Temple commencent à être lotis à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Témoignage de cette densification (et spéculation), le quartier de la « Nouvelle Ville d'Angoulême », situé entre la rue de la Folie Méricourt et le boulevard du Temple, verra un début de réalisation mais son ampleur sera amoindrie avant qu'il ne soit bouleversé par le passage du canal Saint-Martin.

Le grand projet de réalisation de canaux parisiens, déjà ancien, avait concrètement débuté pendant le premier Empire. La situation politique des premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle en ralentit la mise en œuvre et, dans le cas du canal Saint-Martin, la détermination du tracé était rendue plus complexe car, relayant le bassin de la Villette à la Seine, il devait traverser un tissu urbain en partie constitué. Certains projets prévoient ainsi un passage au nord-est de la rue de la Folie Méricourt, épargnant les quartiers neufs réalisés sur les marais. Le tracé approuvé en 1821 passera finalement, dans cette zone, créant une saignée dans les îlots préexistants, avec un quai établi parallèlement à la rue.

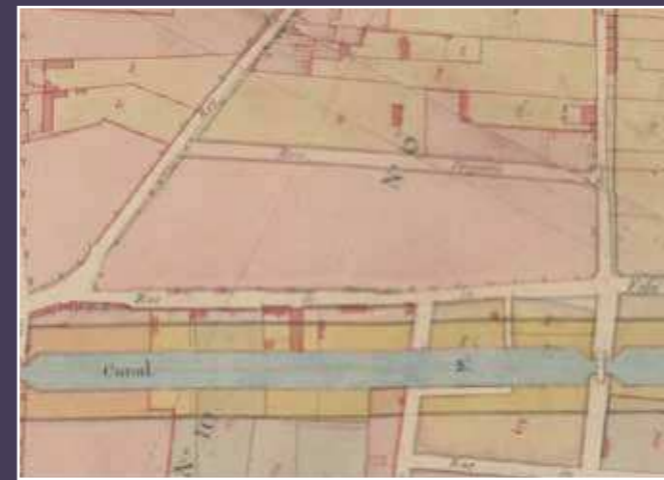
L'actuel n° 95 rue de la Folie Méricourt est ainsi également adressé quai de Jemappes, avant le couvrement du canal réalisé dans les années 1860. La création du boulevard modifie considérablement le paysage urbain et entraîne la construction de nouveaux immeubles en remplacement des maisons plus modestes du début du



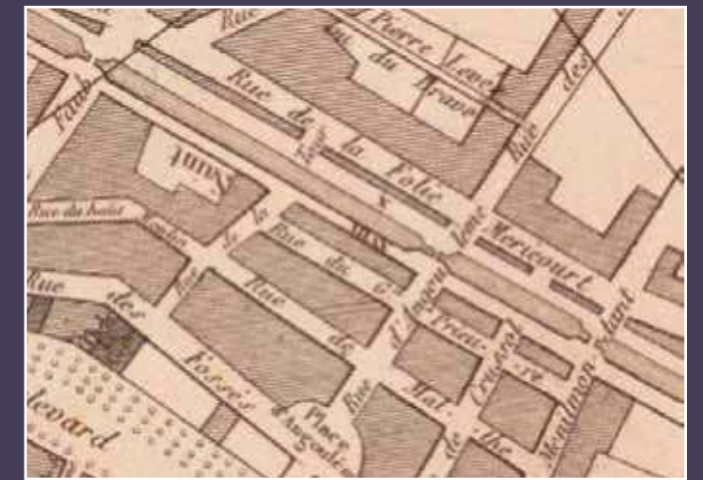
Détail du plan dit de Turgot, 1734.



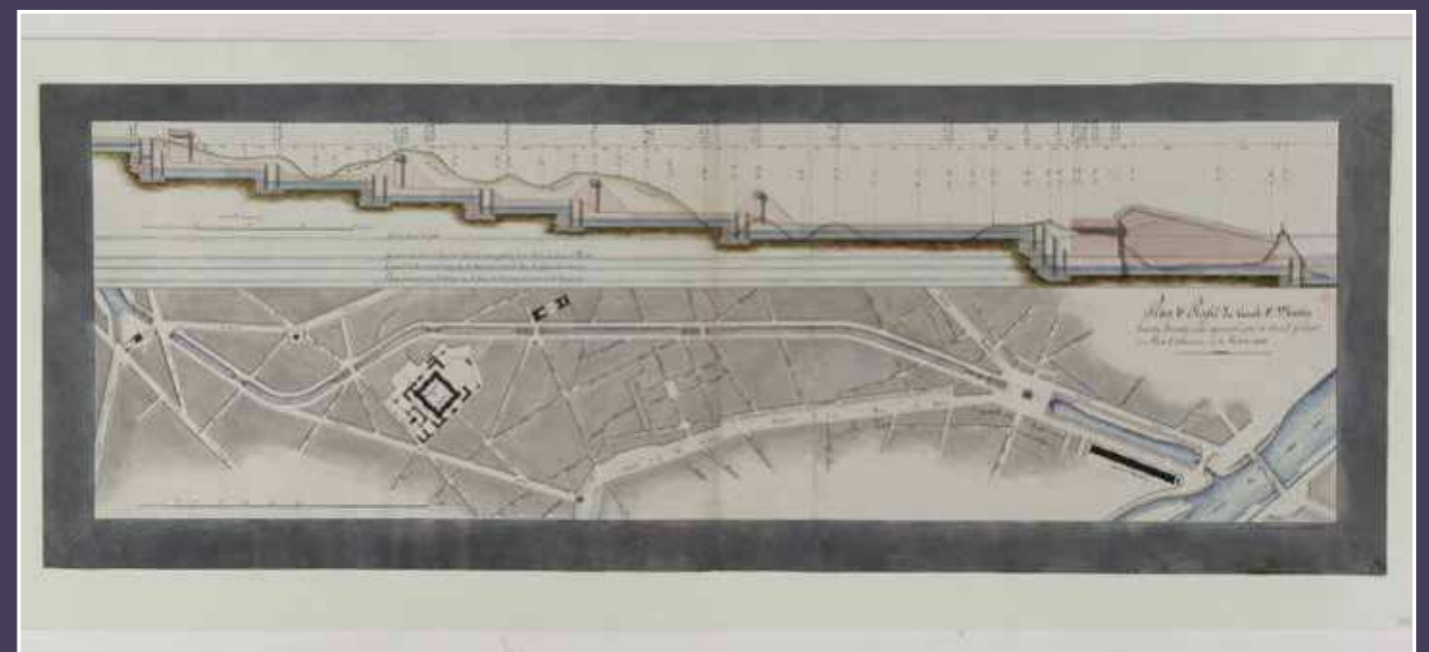
Plan des Marais du Temple, avec les nouvelles rues et places projetées, 1783 (© BnF).



Détail du plan cadastral de la Ville de Paris, quartier Saint-Martin, extrait de l'Atlas général de Paris, vers 1808 (AN).

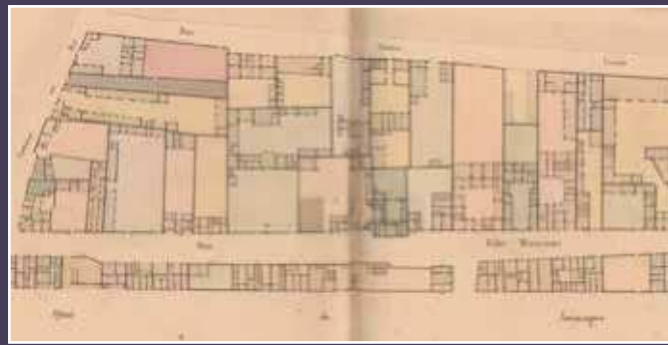


Détail du plan routier de la Ville de Paris divisé en 12 arrondissements et 48 quartiers, 1829 (© BnF).

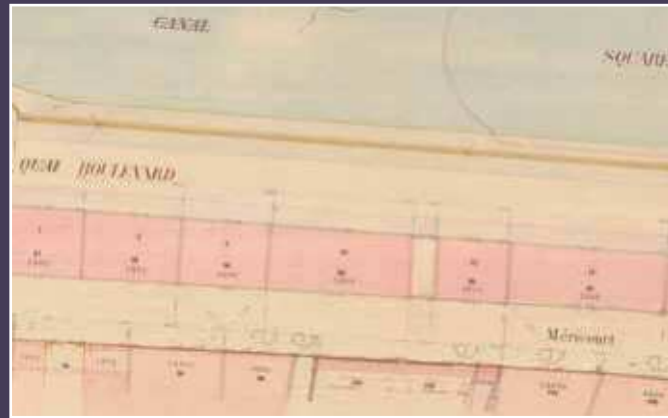


Plan et profil du canal Saint-Martin, levé par J. Desroches, 1824 (© Paris Musées / Musée Carnavalet - Histoire de Paris).





Extrait du cadastre de Paris par îlot, dit Atlas Vasserot (1810-1836) (AD75).



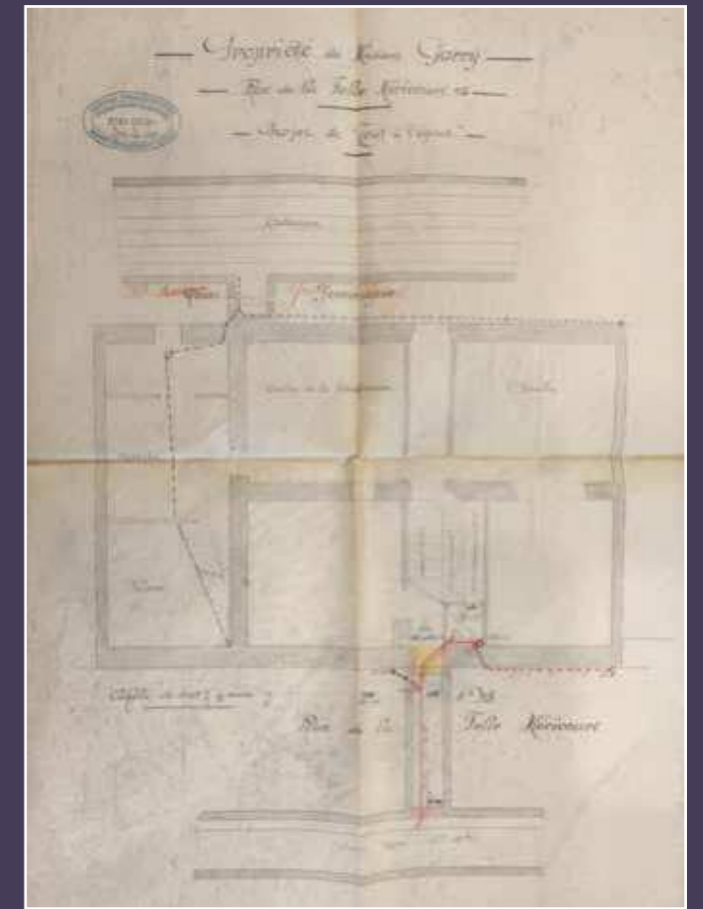
Détail du plan cadastral de la Ville de Paris, 1890 (STDF / Ville de Paris).



Le canal Saint-Martin avant le couvrement, photographie, vers 1855 (© Paris Musées / Musée Carnavalet - Histoire de Paris).



Fiche parcellaire du 95 rue de la Folie-Méricourt, 1890 (Direction de l'Urbanisme / Ville de Paris).



« Propriété de Madame Garry, rue de la Folie Méricourt 95, projet de tout-à-l'égout », plan du sous-sol et du premier étage, extrait du casier sanitaire, vers 1907 (AD75).

siècle, voire plus anciennes. Seuls de très rares exemples subsistent dont celui du n° 95, qui se trouve du reste en saillie par rapport à l'alignement ultérieur côté rue. La maison continue de fonctionner entre rue et boulevard ; de ce côté, elle adopte un étage supplémentaire du fait du dénivelé de la chaussée par rapport au niveau plus ancien de la rue de la Folie Méricourt. Le rapport de raccordement à l'égout effectué en 1907 l'indique d'ailleurs comme une : « maison de rapport de 3 et 4 étages » (incluant l'étage de combles). À cette date, on trouve côté boulevard de part et d'autre de l'entrée, un logement et un atelier de blanchisserie. Les documents du casier sanitaire indiquent qu'il s'agit d'une construction ancienne sans plus de précision. Dans l'état actuel des recherches, il n'a pas été possible de dater la maison, dont on sait cependant qu'elle appartient longtemps à la même famille (Gilquin), qui la loue en plusieurs chambres, logements et boutiques, entre 1854 et 1909. On peut certainement faire remonter sa construction à la mise en œuvre du canal dans les années 1820, bien que les caves, plus profondes côté rue, puissent indiquer une occupation plus ancienne, compatible avec l'histoire de la rue de la folie-Méricourt.

La maison conserve son escalier à limon à la française, donnant accès à un niveau de combles dont la volumé-

trie ne semble pas avoir été modifiée. Les photographies réalisées avant les travaux de transformation en appartement révèlent une charpente simple sans entrain, à chevrons formant fermes.

Le projet actuel vise à agrandir cet appartement par une surélévation de deux niveaux. Le niveau de combles actuel serait remplacé par un étage carré imitant les niveaux sous-jacents, traité en enduit, qui serait couronné d'une toiture accueillant une terrasse centrale, ménagée dans le volume.

#### DISCUSSION

Xavier Brunquell dénonce un déni d'architecture, un véritable pastiche.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 octobre 2024 au Pavillon de l'Arsenal sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de surélévation de l'immeuble du 95 rue de la Folie-Méricourt et 12 boulevard Jules-Ferry. Elle s'oppose fermement à cette proposition, qui aurait pour effet de dénaturer une construction du début du XIXe siècle dont le degré d'authenticité est avéré. Cette adresse s'inscrit de surcroît dans un environnement remarquable et, du fait de son échelle,



Vue de l'accès aux caves, 2024 (© DHAAP / ML).



Vue de l'escalier, 2024 (© DHAAP / ML).





Vue de la charpente avant transformation des combles en appartement (© GMV architectes & associés).



État actuel du niveau de combles, 2024 (© DHAAP / ML).



Vue aérienne présentant les démolitions envisagées au niveau de la toiture (© GMV architectes & associés).

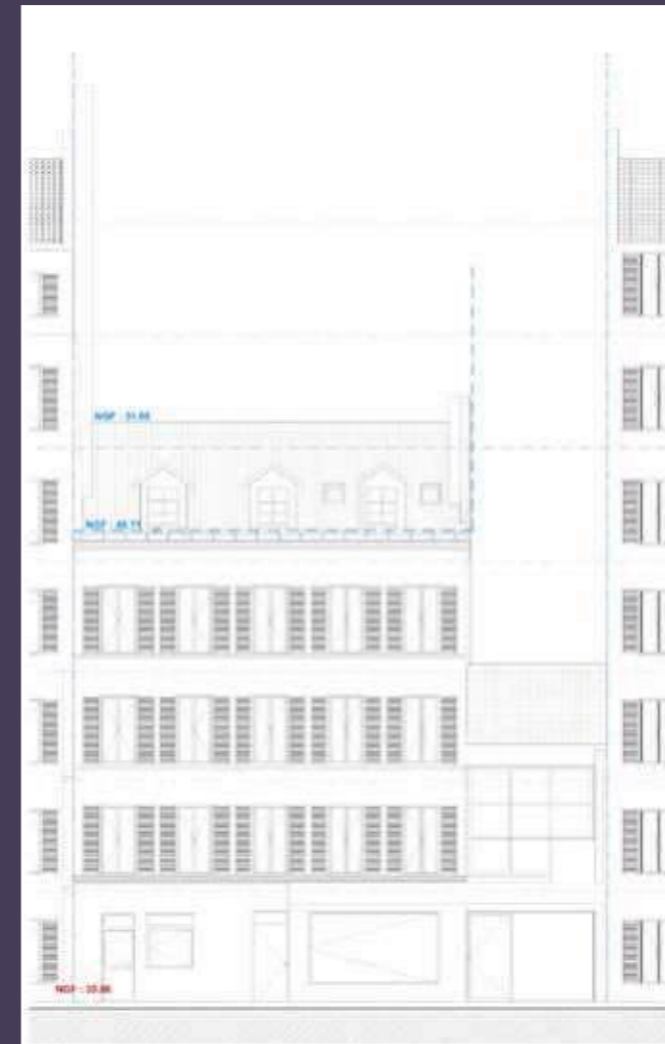
constitue un précieux témoin de la formation des tissus urbains en bordure du canal Saint-Martin.

**SOURCES & BIBLIOGRAPHIE**

- Archives de Paris : DQ18 674, DQ18 1439, 3589W 968.
- Béatrice DE ANDIA, Simon TEXIER, *Les canaux de Paris*, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, Paris, 1994.
- Solenn GUÉVEL, « Transformations urbaines autour du canal Saint-Martin à Paris », in *Villes françaises dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Embellissements, équipements, transformations*, Cahiers de l'Ipraus, 2006.



Vue d'insertion du projet depuis le boulevard Jules Ferry (© GMV architectes & associés).



Élévation de la façade sur le boulevard Jules Ferry, état existant (© GMV architectes & associés).



Élévation de la façade sur le boulevard Jules Ferry, état projeté (© GMV architectes & associés).



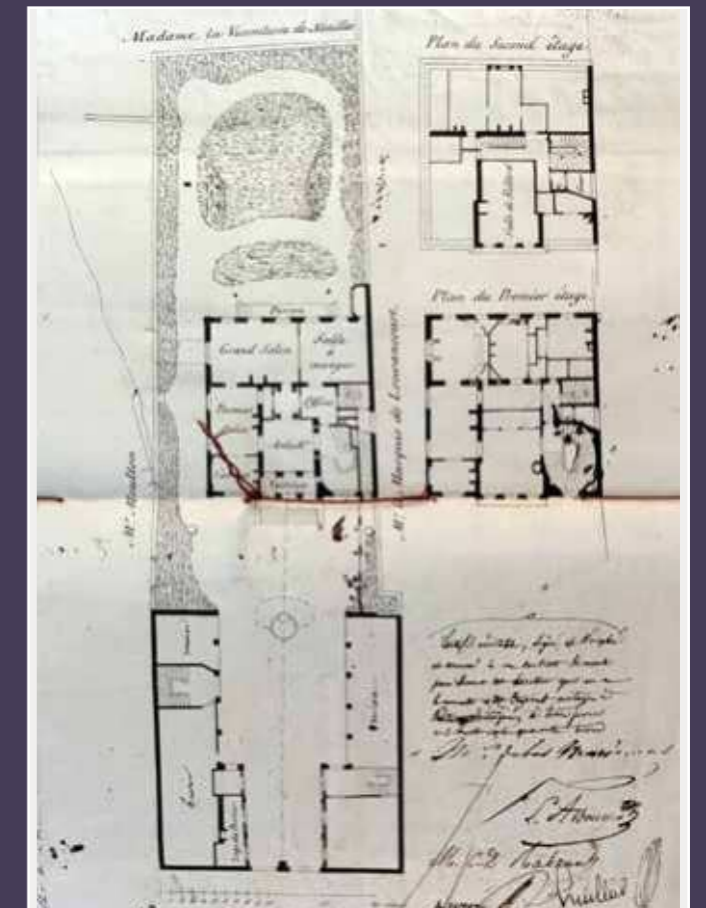
Coupe, état existant (à gauche) et projet (à droite) (© GMV architectes & associés).





Extrait du cadastre de Paris par îlot, dit Atlas Vasserot (1810-1836) (AD75).

Ci-contre : plan de la parcelle de 1843 avec rez-de-chaussée de l'hôtel et du bâtiment sur rue, premier étage et second étage de l'hôtel, joint à l'acte de vente du notaire François Paul Huillier (AN).



## 18 rue de la Ville-l'Évêque (08<sup>er</sup> arr.)

### SUIVI DE RÉOLUTION

Curage lourd avant la réhabilitation d'un hôtel particulier du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle

Pétitionnaire : Mme Astrid WEILL  
 FONCIERE PARIS BAIL  
 PC 075 108 24 V0002  
 Dossier déposé le 06/02/2024  
 Fin du délai d'instruction le 26/11/2024

« Changement de destination, extension, modification d'aspect extérieur, d'une construction à R+8 sur 3 niveaux de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de bureaux, de commerce, d'habitation en locaux à usage de bureaux, de commerce, d'habitation.

Surface changeant de destination : 1542 m<sup>2</sup> ; surface créée : 669 m<sup>2</sup> ; surface démolie: 415 m<sup>2</sup>. »



Extrait du P.L.U.

#### RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 1485 m<sup>2</sup>
- Surface existante : 3103 m<sup>2</sup>
- Surface créée : 2211 m<sup>2</sup>
- Surface totale : 3357 m<sup>2</sup>

#### PROTECTION

Immeuble protégé au titre des Monuments historiques : « Inscrit MH partiellement: Façades et toitures sur cour et sur jardin » : inscription par arrêté du 11 juillet 1975.

#### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 9 mars 2023 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 9 mars 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de réhabilitation de l'hôtel particulier situé au 18, rue de la Ville-l'Évêque. Elle tient à exprimer sa plus vive indignation devant l'acte de vandalisme, injustifié et irréversible, que constitue le curage mené sur ce bâtiment protégé au titre des monuments historiques, et s'inquiète des démolitions prévues dans le projet. Elle demande par conséquent que le chantier soit interrompu et que des explications substantielles soient fournies sur les motivations de ce curage dévastateur, qui a engendré la disparition de nombreux et remarquables éléments de décor. »

#### PRÉSENTATION

L'hôtel particulier sis au cœur de la parcelle du 18 rue de la Ville-l'Évêque est caché aux regards des Parisiens par la construction, à la fin des années 1970, d'un immeuble de bureaux en R+7 sur trois niveaux de sous-sol, dessiné par l'architecte George Lévy pour les Mutuelles Unies. Cet édifice a été réalisé suite à la démolition de la partie de propriété donnant sur la rue, un bâtiment en R+2 dont les archives de la Commission du Vieux Paris conservent des clichés de 1968 et de 1974, avant sa disparition.

L'hôtel particulier en cœur de parcelle daterait de 1843, selon l'acte de vente de cette année entre les époux Albony et le Marquis de Las Marismas. Le plan annexé nous renseigne sur la composition de toute la parcelle, avec le corps de bâtiment sur rue doté d'un double passage dans la partie centrale de la façade, une aile à gauche abritant la loge du portier, des écuries, des remises et une aile à droite destinée à des remises. Une cour pavée séparait ce premier bâtiment de l'hôtel, construit en pierre de taille et élevé d'un rez-de-chaussée rehaussé sur un niveau de caves, et d'un premier étage plus combles. Un escalier d'accès menait au vestibule délimité par quatre colonnes. À l'intérieur, l'antichambre distribuait à gauche un premier petit salon et un cabinet, à droite la cage d'escalier principal, puis tout droit le grand salon avec la salle à manger. Un perron permettait l'accès au grand jardin en fond de parcelle.

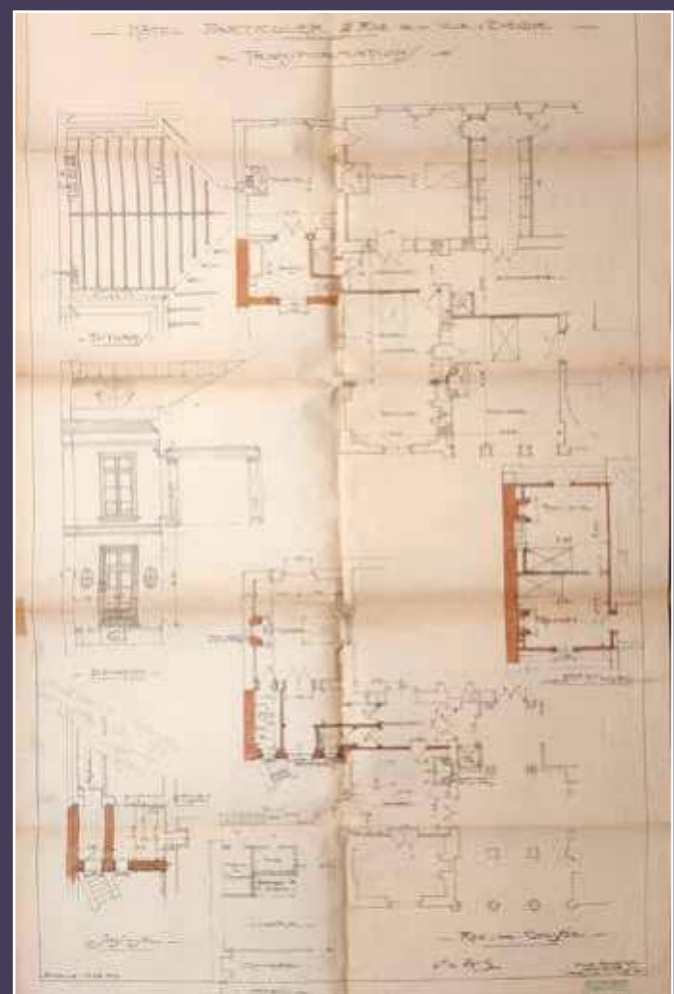




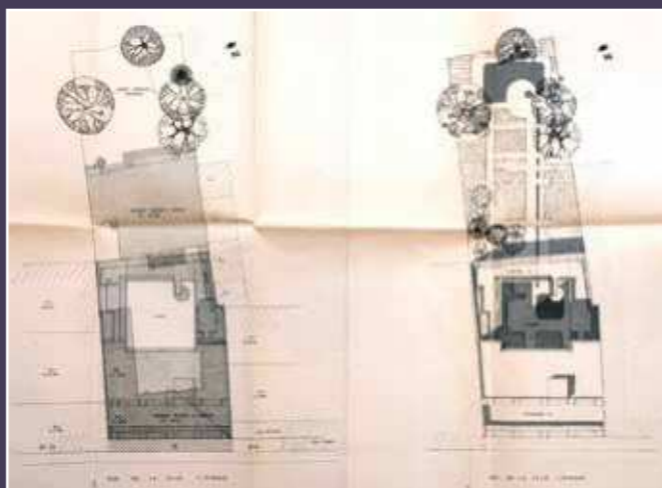
Vue de la façade sur cour en 1918 (© DHAAP).



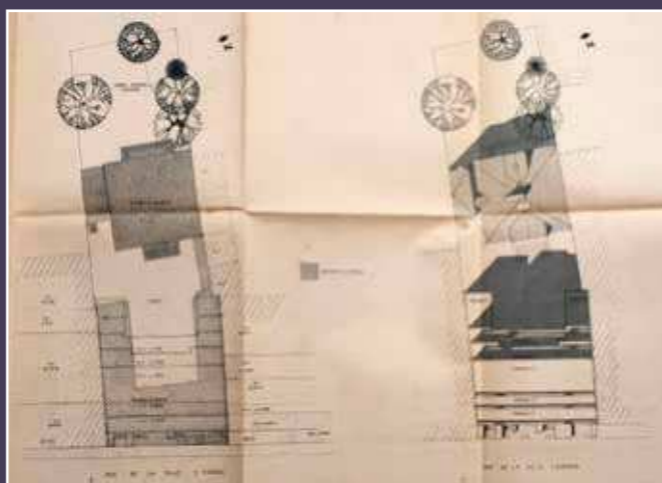
Vue de la façade sur le jardin en 1918 (© DHAAP).



Agrandissement et surélévation de l'annexe de l'hôtel particulier en 1922 (AD75).



« Plan de masse et plan de situation » du projet de 1974, prévoyant la démolition de l'hôtel particulier (AD75).



« Plan de masse et plan de situation » du projet de 1975, prévoyant la conservation de l'hôtel particulier (AD75).



Curage de la salle à manger : avant-après (© Artquad Architectes).



Curage du salon : avant-après (© Artquad Architectes).



Curage de la bibliothèque : avant-après (© Artquad Architectes).



Plan des démolitions envisagées au sous-sol, première version (© Artquad Architectes).

En 1888 la propriété passe au Comte de Greffülhe. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le prince Auguste Louis Albéric d'Arenberg fait construire au numéro 20 de la rue son hôtel particulier par l'architecte Ernest Sanson ; il devient également propriétaire du numéro 18 et l'hôtel en cœur de parcelle est à ce moment indiqué comme le « pavillon » de hôtel d'Arenberg (ce dernier sera détruit dans les années 1960), une sorte de dépendance.

Le plan-masse d'origine est encore bien lisible dans le cadastre municipal de 1912, avec l'ajout d'une annexe à gauche de l'hôtel particulier, s'étendant jusqu'au mur mitoyen et donc « bloquant » de cette manière l'exploitation entre devant et revers de l'hôtel ; cette pièce serait destinée à la salle à manger, à la place de laquelle serait installée la bibliothèque.

Dans les années 1920, l'hôtel fait l'objet d'autres modifications mineures : l'architecte Émile Boursier dessine l'agrandissement de l'annexe et sa surélévation d'un étage.

Le permis de construire de 1974 envisageait initialement la démolition totale du bâti de la parcelle pour réaliser une nouvelle construction. Ce permis a été refusé et le rectificatif de 1975 prévoit cette fois-ci la conservation de l'hôtel particulier.

Si au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, le parcellaire de la rue a subi plusieurs modifications et a constitué un emplacement privilégié pour l'édification d'hôtels particuliers de la no-

blesse, la deuxième partie du XX<sup>e</sup> a permis la destruction d'une bonne partie de ces témoignages.

La campagne de travaux suivante sera celle liée au permis de 1975, prévoyant la conservation de l'hôtel et sa « transformation intérieure » : ces travaux ont sans doute modifié certains aménagements – les interventions en béton sont notamment bien lisibles –, comme la reconstruction de l'escalier de service et l'emplacement d'un ascenseur, ainsi que pour certains planchers ou encore les aménagements extérieurs. Lors de ces travaux, le niveau de la cour a été abaissé et donc le nombre des marches de l'escalier extérieur augmenté ; en 1996, un projet a prévu la modification de cet escalier avec l'introduction d'un palier intermédiaire rappelant le niveau initial de la cour.

#### PROJET ET MODIFICATIONS

Le projet de rénovation envisagé pour cet hôtel particulier a attiré l'attention du DHAAP suite à la visite du site, ayant subi un vigoureux curage faisant disparaître tous les revêtements de sol, les boiseries, l'apparat décoratif en plâtre, les cheminées et même les surfaces des colonnes en stuc du vestibule. D'après le descriptif fourni dans les pièces déposées pour le permis de construire, le sol du vestibule d'entrée était en damier blanc et noir et celui de la salle de réception en parquet Versailles ; « les plinthes sont en décor marbre peint ; les agencements





Plan du sous-sol renseignant l'insertion de nouveaux éléments structurels au sous-sol, seconde version (© Artquad Architectes).



Plan de démolition du sous-sol, seconde version (© Artquad Architectes).



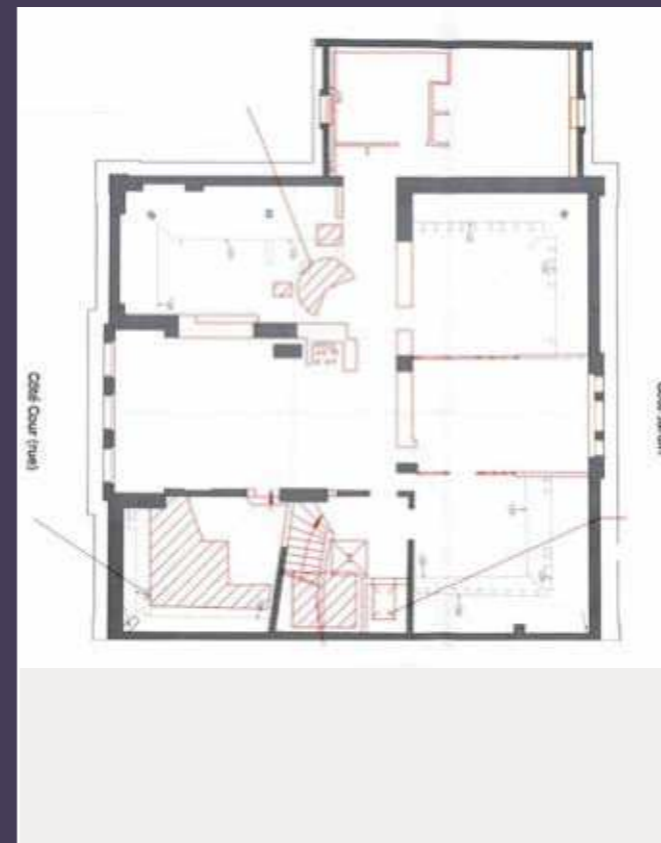
Plan des démolitions envisagées au rez-de-chaussée, dont les serliennes, première version (© Artquad Architectes).



Plan des démolitions envisagées au rez-de-chaussée, sans les serliennes, seconde version (© Artquad Architectes).



Vue des serliennes après curage, 2023 (© DHAAP / ML).



Plan des démolitions envisagées au R+2, dont les murs en pan de bois, première version (© DHAAP / ML).



Plan des démolitions envisagées au R+2, dont les murs en pan de bois, deuxième version (© DHAAP / ML).

sont en décor bois massif peint ; l'ensemble des moulures et des corniches sont de style éclectique et rappellent les intérieurs russes du XIX<sup>e</sup> siècle dans leurs modénatures et leurs coloris : plâtres peints en trompe-l'œil sans caractère patrimonial ».

Le service a donc présenté un signalement aux membres de la CVP lors de la séance de mars 2023. La Commission s'est alors émue de l'ampleur des démolitions et du curage de l'ensemble.

Un nouveau permis étant déposé – concernant cette fois-ci aussi l'immeuble sur rue - mais prévoyant globalement les mêmes démolitions que les précédents, en particulier du double système à serlienne du vestibule d'entrée, le service a renouvelé l'avis défavorable de la Commission du Vieux Paris, en ajoutant des vives réserves quant à la démolition d'une partie de voûte du sous-sol, cette intervention touchant à la structure de l'hôtel particulier.

Des nouvelles pièces ont depuis été déposées, apportant des modifications et précisions en réponse à ces résolutions et avis. Concernant les décors, une nouvelle étude historique et de éléments précisant le curage ont permis d'attester que les boiseries du séjour, de la salle à manger et de la bibliothèque étaient de facture récente.

Au sujet des nombreuses démolitions, plusieurs éléments restent à questionner. Les nouvelles pièces transmises mentionnent désormais une conservation partielle des voûtes en sous-sol, avec suppressions de plusieurs

porteurs, remplacés par un système de poutre et de poteaux en béton armé. Au rez-de-chaussée, les serliennes doivent désormais être conservées suite aux demandes de la Commission et du DHAAP, bien qu'elles aient été partiellement endommagées lors du curage. Enfin, concernant le R+2, les démolitions restent très semblables, emportant une partie des pans de bois.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 octobre 2024 au Pavillon de l'Arsenal sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi le projet de rénovation du 18 rue de la Ville-l'Évêque. Elle enregistre avec satisfaction l'évolution du projet et la préservation des serliennes qui marquent l'entrée de cet hôtel particulier néo-classique. Elle lève par conséquent sa résolution du 9 mars 2023, mais maintient des réserves concernant les démolitions en sous-sol, qui lui semblent encore excessives.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- RÉA, *Étude historique et architecturale, Immeuble & hôtel La Ville-L'Évêque, 75008 Paris*, septembre 2024.
- Documentation curage, Artquad architectes, septembre 2024.
- Archives Nationales : MC/RE/VI/28, MC/ET/IX/1539.
- Archives de Paris : 1178W 4088, 2351W 116, 3589W 2358, DQ18 526, DQ18 1356.
- Archives de la Commission du Vieux Paris.





Vue d'insertion du projet paysager, de la rampe et des emplacements vélos dans la cour (© DCPA).

*Ci-contre* : Vue d'insertion de l'entrée sur la cour, l'escalier et la rampe (© DCPA).

## 1 place d'Italie (13<sup>e</sup> arr.)

### SUIVI DE RÉOLUTION

#### Requalification de la cour d'honneur de la mairie du XIII<sup>e</sup> arrondissement

##### PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

##### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 4 avril 2024 : « Pas de résolution ».

##### PRÉSENTATION

La Commission avait été saisie, en mars 2024, d'un projet d'aménagement de la cour de la mairie du XIII<sup>e</sup> arrondissement, qui coïncide avec l'installation prochaine du service d'état civil dans le bâtiment qui longe la rue Philippe de Champagne. L'enjeu est en effet double : il s'agit de permettre la traversée - y compris pour les personnes à mobilité réduite - de la mairie par le public depuis l'accès principal situé du côté de la place, jusqu'à ce bâtiment situé au bout de la cour, et cela malgré des écarts de niveaux conséquents entre les ailes. Ce faisant, un projet paysager a été pensé pour créer trois zones distinctes : la zone des utilisateurs internes sous contrôle



Extrait du P.L.U.

d'accès, l'espace d'agrément fermé dédié aux élus et aux utilisateurs internes, les parcours guidés des usagers de la mairie.

Un système de rampe a donc été pensé pour traverser la cour, sur lequel la Commission avait demandé que des discussions soient engagées et que plus de détails soient apportés sur l'aménagement envisagé. De nouveaux visuels ont été transmis en ce sens ainsi qu'une fiche de présentation, dont ont été extraits les éléments précis ci-dessous :

- « Les terrasses et les rampes seront en ossature bois, sur plots posés sur le sol de la cour.
- Le pavage a particulièrement subi l'outrage du temps. Le sol sera repris dans son ensemble et posé à niveau. Les pavés seront déposés, nettoyés et reposés sur une forme mise à niveau et compactée.
- La main courante est en bois, le garde-corps est constitué d'un filet inox tendu dans un cadre. Au-dessous de la rampe, la barrière anti-rongeur possède un effet acier rouillé.
- Les auvents se dessinent dans un unique pan en zinc portée par une structure bois volontairement basse. Cette toiture commence avec l'abris pour les containers à déchets, se prolonge par l'abris pour les deux roues et le coin fumeurs pour se transformer en pergola coté Philippe de Champagne. Cette dernière recouvre partiellement la terrasse des élus et des services.
- La bordure entre les espaces plantés et les cheminements

de la cour sont gérés par une remontée douce des pavés jusqu'à constituer un muret de plus ou moins 50 cm de haut. Cet ouvrage de maçonnerie dessine une courbe par les facettes des rangs de pavés qui prolongent les pavements jusqu'à la verticale. Il sert de socle au massif de végétaux et d'écran à l'œuvre placée au-devant. »

La présentation se conclut par la totale réversibilité du projet. En dehors des éléments amovibles, une précision est également apportée sur la possibilité de reconstituer les deux allèges qui devront être déposées en façade.

##### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 octobre 2024 au Pavillon de l' Arsenal sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi de faisabilité le projet d'aménagement de la cour de la mairie du XIII<sup>e</sup> arrondissement. Elle prend bonne note des précisions apportées par les porteurs du projet.

##### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : V26M4 articles 1 à 5, PLANS 4072, PLANS 6059.
- Félix NARJOUX, *Paris, Monuments élevés par la Ville 1850-1880*, Paris, Veuve A. Morel et Cie, 1881.
- *Le triomphe des mairies. Grands décors républicains à Paris, 1870-1914*, cat. expo., Paris, Musée du Petit Palais, 1987.





Vue d'insertion de la pergola de la cour, fermée en journée (© DCPA).



Vue d'insertion de la pergola de la cour, ouverte pour les évènements (© DCPA).



Ci-contre : Vue aérienne du projet d'aménagement de la rampe dans la cour de la mairie du 13<sup>e</sup> arr., projet modifié (© DCPA).



Vue d'insertion du projet : sculpture et aménagement paysager ouvert au public (© DCPA).



Vue d'insertion du projet : terrasse d'agrément (© DCPA).



## 15 rue Louis David (16<sup>e</sup> arr.)

### SUIVI DE RÉOLUTION

Restructuration, surélévation et réhabilitation thermique d'un site composite dans l'ancien village de Passy

Pétitionnaire : M. Bertrand GAFFINEL  
ASSOCIATION IMMOBILIÈRE DE PASSY  
PC 075 116 24 V0009  
Dossier déposé le 29/02/2024  
Dossier incomplet le 21/03/2024

« Réhabilitation, surélévation, extension de bâtiments à R+4 sur un niveau de sous-sol, avec modifications d'aspect extérieur, démolitions partielles et réaménagement des espaces extérieurs : réhabilitation de deux bâtiments d'enseignement avec extension de la salle de restauration au RDJ sur cour (écoles maternelle et primaire, bâtiments Ravier et Duvoisin, dénommés « petit collège ») ; restructuration lourde, surélévation et extension de deux bâtiments d'habitation (bâtiments D et E, dénommés « maison Ricci ») en résidence pour étudiants boursiers (13 chambres créées) avec locaux collectifs au rez-de-chaussée ; réaménagement et végétalisation des cours et de la toiture du bâtiment

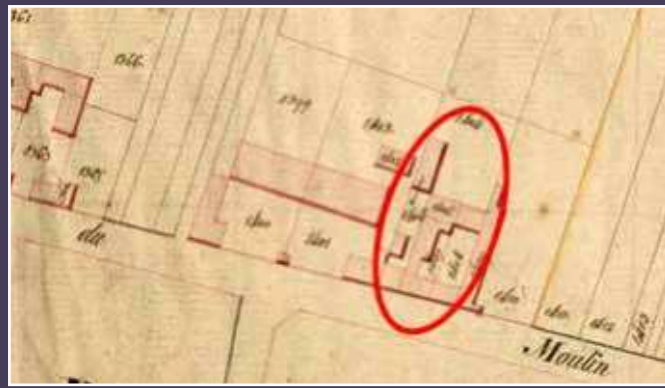
Ravier. Changement de destination partiel de locaux à usage d'habitation en locaux à usage de service public ou d'intérêt collectif (enseignement).

Surface créée : 162,70 m<sup>2</sup> ; surface démolie : 90,20 m<sup>2</sup> ; surface changeant de destination : 45,61 m<sup>2</sup>. »



Extrait du P.L.U.

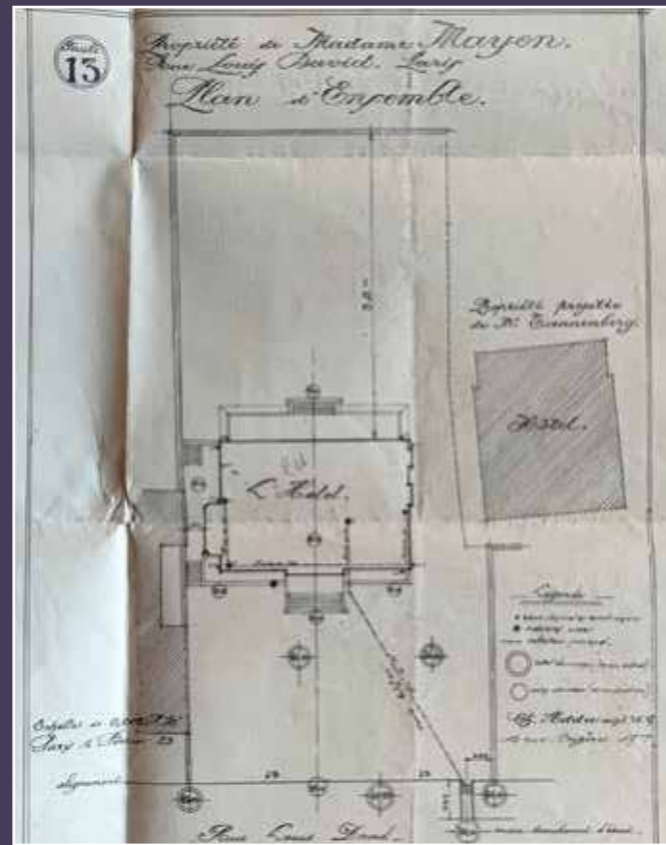




Extrait du cadastre, 1826 (AD75).



Extrait du cadastre municipal, 1912 (AD75).



Charles Adda, architecte, plan de l'hôtel particulier au 13-15 rue Louis David pour Mme Mayen, 1923 (AD75).

#### RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 4136 m<sup>2</sup>
- Surface existante : 4349,92 m<sup>2</sup>
- Surface créée : 208,31 m<sup>2</sup>
- Surface totale : 4422,42 m<sup>2</sup>

#### PROTECTION

Aucune protection.

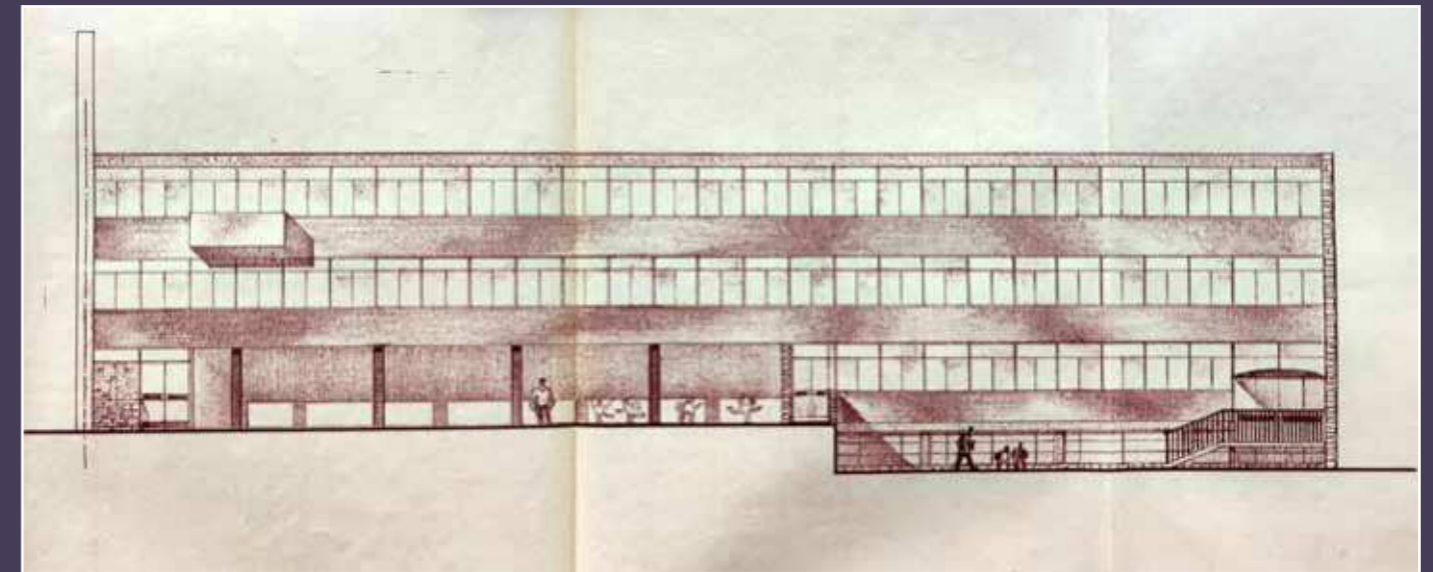
#### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 7 mai 2024 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 7 mai 2024 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de restructuration d'ensemble du 15 rue Louis David. Elle s'oppose à toute isolation thermique par l'extérieur sur le bâtiment Ravier, bâtiment remarquable des architectes Jean-Daniel Évette et Elio Libero Quintili, et suggère que les porteurs du projet se rapprochent de l'Agence parisienne du climat pour étudier d'autres scénarios. Concernant les bâtiments C et D, elle suggère que soient réemployés le maximum d'éléments de qualité (escalier en bois, menuiseries, etc.). Elle considère enfin que les cours sont l'élément central du projet ; par conséquent, l'unification de l'ensemble doit se limiter au traitement paysager. »

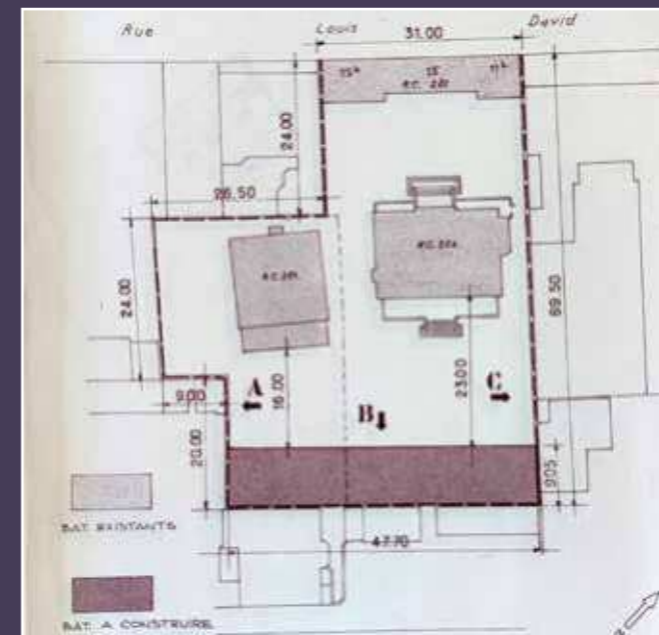
#### PRÉSENTATION

Les deux parcelles concernées par le présent projet sont disposées perpendiculairement entre elles et accessibles par le 15 rue Louis David et le 68 rue de la Tour, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

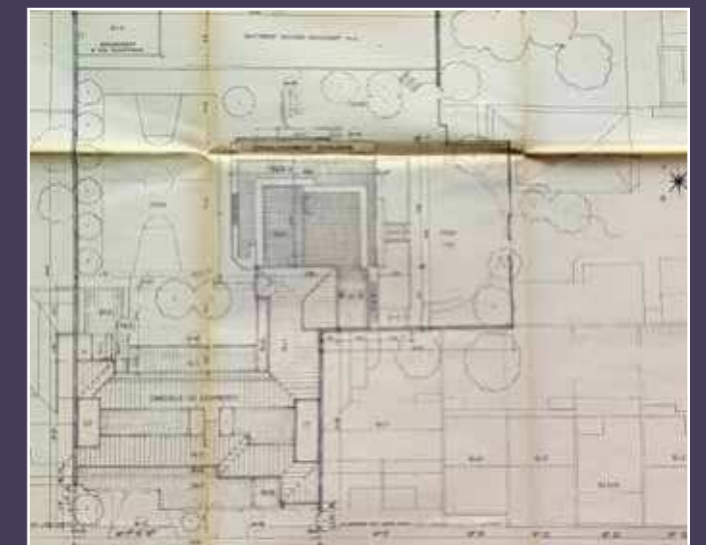
Les immeubles occupant le terrain ainsi constitué se révèlent très hétérogènes : les corps de bâti de la parcelle donnant sur la rue de la Tour remontent probablement au début du XIX<sup>e</sup> siècle, tandis que les bâtiments de la parcelle sur la rue Louis David sont réalisés dans les années 1960 et 1980, suite à des démolitions du bâti préexistant. Le plan cadastral de 1825 de la parcelle correspondant au numéro 68 rue de la Tour – anciennement rue du Moulin de la Tour – dans l'ancien village de Passy, possède un plan-masse tout à fait comparable à l'actuel. L'ensemble se compose en effet d'un corps de bâtiment sur rue, d'une première cour et de deux bâtiments disposés en retour d'équerre (actuels bâtiments D et E), reliés par un passage en quart de cercle et donnant sur un grand jardin au fond de la parcelle. Le bâtiment E est construit sur caves partielles d'un rez-de-chaussée, un étage carré et un étage lambrissé ; sa façade donnant sur la cour a gardé les modénatures et les encadrements des fenêtres, tandis que le bâtiment D, comportant trois étages sur caves partielles et un quatrième étage destiné à chambres et grenier, présente une façade plus simple, typique des constructions faubouriennes.



Jean-Daniel Evette et Elio Libero Quintili, architectes, élévation du bâtiment école Saint-Louis de Gonzague, 11b-15b rue Louis David, 1964 (AD75).



Jean-Daniel Evette et Elio Libero Quintili, architectes, plan masse avec indication des bâtiments existant et l'emplacement du bâtiment projeté au fond de la parcelle, 1964 (AD75).



Jean-Pierre Jouve, Antoine Jouve et Simon Vignaud, architectes, plan masse du projet de construction de logements et école, 1988 (AD75).



J.-P. Jouve, A. Jouve et S. Vignaud, architectes, élévation du projet de construction de logements et école, 1988 (AD75).



Vue du bâtiment avec accès par le 68, rue de la Tour, nommé D, 2024 (© DHAAP / ML).





Vue de l'escalier du bâtiment D, promis à la démolition, 2024 (© DHAAP / ML).



Vue de l'escalier extérieur du bâtiment E, promis à la démolition, 2024 (© DHAAP / ML).



Détail des faïences turquoises et noires du bâtiment Ravier, 2024 (© DHAAP / ML).



Vue du bâtiment Ravier depuis l'accès à la parcelle côté rue Louis David, 2024 (© DHAAP / ML).



Plan-masse du projet (© AUP/Architectes).

Si leur datation semblerait donc se placer au début du XIX<sup>e</sup> siècle, il est probable qu'un remaniement des intérieurs et une réfection des toitures aient été réalisés sous le Second Empire, ainsi que d'autres interventions ponctuelles plus tardives, comme l'indique l'étude annexée au permis de construire. D'autre part, un permis datant de 1884, non consultable en l'état et indiquant la construction d'un « petit pavillon d'habitation dans une cour », pourrait correspondre à une reconstruction du bâtiment E avec emploi de certains éléments comme les menuiseries.

Au n° 70 rue de la Tour, un hôtel particulier de trois étages est construit en 1891 par l'architecte Jules Féron pour M. Foulard. Cette parcelle, ainsi que celle du n° 68 sont rachetées en 1908 par Charles-Eugène Aygurande et sa femme Lucie Mayen. Le couple acquiert également les actuels 11bis, 15 et 15 bis rue Louis-Davis en 1913. Lucie Mayen, devenue en 1921 seule propriétaire de ces biens à la suite de son divorce, fait construire en 1923 un hôtel particulier sur les plans de l'architecte Charles Adda (1873-1938). L'hôtel est composé de deux étages sur rez-de-chaussée et est édifié au cœur de la parcelle, adossé au mitoyen du numéro 9-11. Un pavillon d'entrée d'un étage sur rez-de-chaussée est élevé le long de la rue Louis David, en 1925, selon les plans du même Adda.

En 1942, la Société immobilière de Passy devient propriétaire de l'ensemble et dépose un permis en 1954 pour la

surélévation d'un étage du bâtiment adossé à l'hôtel de 1891, à destination de bureaux. Les travaux, sur plans dressés par Émile Helbert, ont également touché le corps existant avec la modification des ouvertures.

Un deuxième permis de construire est déposé par la Société en 1957 et concerne le pavillon d'entrée sur la rue Louis David, pour la transformation de baies et la construction d'un bâtiment à rez-de-chaussée, suivant les plans de l'architecte André Houillier, dans le cadre d'un agrandissement de la loge de la concierge et d'une reconstruction de la remise.

En 1964, l'Immobilière de Passy dépose un permis pour la construction d'un bâtiment de deux étages destinés à des locaux scolaires, selon les plans dressés par les architectes Jean-Daniel Évette (1920-2006) et Elio Libero Quintili (1906-1988). Le nouveau bâtiment, aujourd'hui dénommé Ravier se compose d'un rez-de-chaussée sur un rez-de-jardin partiel et deux étages carrés réalisés en béton armé. Sa façade principale se démarque par son mur rideau, qui alterne avec des allèges continues revêtues de faïence bleu turquoise, quand les éléments verticaux sont en faïence noire ainsi que le revêtement du balcon sur la travée à gauche de l'élévation.

En 1988, un permis de construire est déposé pour la construction, sur la rue Louis David, d'un immeuble de sept étages sur rez-de-chaussée et quatre niveaux de sous-sol, affecté à des logements et à un établissement

scolaire privé de trois étages sur rez-de-chaussée, rez-de-jardin et sous-sol avec gymnase, par la suite dénommé bâtiment Duvoisin. Le même permis prévoit également la création d'une chaufferie en terrasse du bâtiment « Ravier ». Le projet est signé par l'architecte Jean-Pierre Jouve, architecte en chef des Monuments historiques, Antoine Jouve et Simon Vignaud. Afin de réaliser ce projet, et malgré un premier avis défavorable de l'architecte des Bâtiments de France et l'opposition de la Commission du Vieux Paris, sont démolis le pavillon d'entrée sur la rue Louis David (1925) et les deux hôtels particuliers.

Le projet présenté à la Commission en mai 2024 articule d'une part la création de la Maison Ricci, accompagnée d'un foyer de logements pour étudiants boursiers et d'autre part la réhabilitation des bâtiments du petit collège Saint-Louis de Gonzague, avec pour objectif de créer une connexion entre les deux entités.

Pour la réalisation de la Maison Ricci, on prévoit la réhabilitation lourde des deux bâtiments en retour d'équerre du 68 rue de la Tour, dénommés D et E, vacants depuis longtemps. Les planchers du bâtiment D doivent notamment être entièrement modifiés, son escalier intérieur déposé, quand une surélévation est également prévue. Le petit escalier extérieur couvert est également promis à la démolition.

Concernant la réhabilitation des deux bâtiments d'enseignement (Ravier et Duvoisin), qui abritent l'école maternelle et la primaire Saint-Louis de Gonzague, une rénovation énergétique avec ITE et un réaménagement intérieur est alors envisagée pour chacun des deux bâtiments.

Suite à la présentation de ces projets, la Commission s'est opposée au recours à une ITE sur le bâtiment Ravier des architectes Jean-Daniel Évette et Elio Libero Quintili et a demandé le réemploi d'un maximum d'éléments sur les bâtiments D et E.

En réponse, de nouvelles pièces transmises témoignent du recours à une ITI sur le bâtiment Ravier, dont les parements bleus et noirs sont finalement conservés et restaurés. Au sujet des bâtiments D et E, les nouveaux éléments transmis ne font pas état de changements ou de précisions sur leur traitement par rapport aux documents initiaux.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 octobre 2024 au Pavillon de l'Arsenal sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de restructuration du 15 rue Luis-David. Elle enregistre avec satisfaction l'évolution du projet, qui préserve la remarquable façade du bâtiment Ravier, et lève par conséquent sa résolution du 7 mai 2024.





Élévation présentant la surélévation du bâtiment D (© AUP/Architectes).



Projet d'ITE du bâtiment Ravier, première version (© AUP/Architectes).



Nouveau projet avec ITI et conservation des parements en façade du bâtiment Ravier (© AUP/Architectes).

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1069W 1563, 1645W 70, 1785W 246, 3589W 1282, 3589W 1396, DQ18 927, DQ18 954, DQ18 1727, DQ18 1735.
- Archives de la Commission du Vieux Paris : CA 16<sup>e</sup> suppl. 358, séance du 6 février 1989.
- Bertrand LEMOINE, *Le n° 68 de la rue de la Tour, Note historique*, janvier 2024.

## Avis transmis par le DHAAP

### 13 rue Daval (11<sup>e</sup> arr.)

PC 075 111 24 V0025

Pétitionnaire : SEMAH Nania

FONCIA PARIS RIVE DROITE

Dossier déposé le 16/07/2024

Fin du délai d'instruction le 25/11/2024

« Démolition et reconstruction de planchers destinés à l'habitation. Modification de la façade par pose d'ITE. »

#### Observation du DHAAP : « Avis défavorable ».

Le DHAAP a été saisi sur ce permis de construire qui vaut permis de démolir. Le projet comportant la démolition et la reconstruction de l'ensemble des plafonds-planchers, le DHAAP s'est rendu sur site pour évaluer l'intérêt historique et patrimonial du bâtiment. Or, il a été constaté sur place qu'il s'agit d'un bel immeuble du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec des caves voûtées, un escalier avec limon à la française, présentant quelques différences de hauteurs, notamment entre le 2<sup>e</sup> étage et les étages supérieurs. Les garde-corps en façade sont dépareillés, mais ceux du second niveau sont caractéristiques du XVIII<sup>e</sup> siècle et les autres du début du XIX<sup>e</sup>.

Un diagnostic structure est joint au permis, qui fait état de désordres qui ont pu être observés sur site. Ce diagnostic a conclu à une qualité de bois insuffisante, et non à des problèmes d'humidité ; même si ce type de problématique a aussi pu être observée ponctuellement. Le bois aurait été séché

trop rapidement, continuant à se rétracter après la construction. Ceci, additionné aux surcharges des planchers, a participé à fragiliser la structure. Les délais d'instruction n'ont pas permis de mener des recherches ou de saisir la Commission du Vieux Paris. Pour autant, considérant l'ancienneté et l'authenticité du bâtiment, le DHAAP a souhaité porter à la connaissance de cette dernière son avis défavorable transmis à la Direction de l'Urbanisme, estimant qu'une rénovation des planchers au cas par cas devrait être étudiée pour ne pas conduire à une opération de façadisme. Si l'escalier et sa cage devraient être préservés, la reconstruction intégrale des planchers ne semble pas être la solution la plus adaptée à ce type de bâtiment. Enfin, le DHAAP s'interroge sur l'opportunité d'une isolation thermique par l'extérieur sur cour, en laine de roche et enduit mince, qui constitueront une surépaisseur de 18 cm sur cette façade arrière du XVIII<sup>e</sup> siècle.



Vue de la façade sur rue, 2024 (© DHAAP / ML).



Vue de l'escalier, 2024 (© DHAAP / ML).



Vue des planchers, 2024 (© DHAAP / ML).



## **MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS**

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M<sup>me</sup> Ann-José Arlot, M<sup>me</sup> Laurence Bassières, M. Sabri Bendimerad, M<sup>me</sup> Bernadette Blanchon, M<sup>me</sup> Karen Bowie, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cercllet, M. Grégory Chaumet, M. Bernard Desmoulin, M<sup>me</sup> Léonore Dubois-Losserand, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M<sup>me</sup> Bérénice Gaussein, M<sup>me</sup> Mireille Grubert, M<sup>me</sup> Moïra Guilmar, M<sup>me</sup> Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M<sup>me</sup> Soline Nivet, M<sup>me</sup> Jacqueline Osty, M. Dominique Perrault, M<sup>me</sup> Caroline Poulin, M. Philippe Prost, M. Philippe Simon, M<sup>me</sup> Géraldine Texier-Rideau, M<sup>me</sup> Alice Thomine.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M. René-François Bernard, M<sup>me</sup> Anne Biraben, M. Thomas Chevandier, M<sup>me</sup> Claire de Clermont-Tonnerre, M<sup>me</sup> Lamia El Aaraje, M<sup>me</sup> Corine Faugeron, M<sup>me</sup> Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M<sup>me</sup> Laurence Patrice, M<sup>me</sup> Hanna Sebbah, M<sup>me</sup> Karen Taïeb, M<sup>me</sup> Léa Vasa, M. Aurélien Véron.

Membres du collège institutionnel, nommés par la Maire de Paris :

M<sup>me</sup> Aurélie Filippetti, M. Alexandre Labasse, M. Stéphane Lecler, M<sup>me</sup> Marion Waller.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

## **FICHES DE PRÉSENTATION**

Chloé Demonet  
Garance Girard  
Emeline Houssard  
Laurent Favrole  
Sébastien Lailler  
Pauline Rossi  
Simon Texier

## **CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)**

Marc Lelièvre  
Pascal Sausseureau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris  
Direction des Affaires culturelles  
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »